

Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

Li. li. et 9

LES TROYS

LIVRES DE M. TULLE

Ciceron, touchant les devoirs de bien

viure, traduits en François,

par Loys Meigret

Lyonnois.

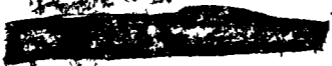


7 4



AVEC PRIVILEGE DV ROY

Imprimés a Paris chés Chrestien Wechel,
en la rue S. Ian de Beauuais, au cheual
volant: le 2. de May, en l'arr.



NOta que i'ay mis en auant ceste façon
de, ç: pour celuy que nous proferons
entre a, & e, comme il sonne en la secon-
de & derniere syllabes de cōmencement:
& pour aussy seruir au lieu de la diphthō-
gue, ai, là ou la prolaciō sonne
comme en la seconde
aduersaire, qu'abusiu
per ai, lesquels ser
rectement escriz ainsi, contrere, aduersere,
re, necessere.

LOYS MEIGRET AVZ
LECTEVRS S.



I ceste tāt renūmée, & diuine doctrine de saint Paul a quelque authorité entre les Chrestiens, & que suyuant ses saintes epistres nous teniōs pour certain, que les Gentils faisans selō leur sens naturel les euures de la loy, monstrent la vertu d'elle engrauée en leur cueur, a cetsmoignant leur conscience, on ne deura pas du tout trouuer estrange, comme prophane, la poursuite de leurs philosophes, en la recherche des devoirs necesseres aux hommes, pour viure en paix, & en amytié. Et combien que ceste sainte sentēce, de ne faire a autruy chose que tu ne voudrois qu'on te fit, soit commune, & tousiours en main a toutes façōs d'hommes,

A ij. mes,

mes, & a toutes naciones, il s'y treuve
toutesfois souuēt assés de doubtes qu'une
creinte de perte, ou desir de proufit, rend
bien quelquefois mal aisées a iuger: des-
quelles vous en trouuerez vn bon nom-
bre en ceste translaciō des offices de Ci-
cerō, vuydées par luy d'un iugemēt pro-
cedé d'une iustice, & conscience natu-
relle, auq l'egard de la commune vie, &
conseruacion des hommes. Et combien
que les causes, & fins pour lesquelles no-
stre autheur, & autres philosophes veu-
lēt les devoirs de biē viure estre soigneu-
sement gardez, ne contenteront pas le
Chrestien, en ce qu'elles ne tendent qu'a
vne gloyre eternelle entre les mortels, ou
bien en ce, qu'elles proposent les vertuz
devoir seulement de tant estre gardées,
qu'elles sont d'elles mesmes desirables,
sans au surplus les referer a l'honneur, &
gloyre

gloyre de dieu leur autheur: si toutesfois nous voulös bien considerer le moien que tiennēt les laboureurs a enter les sauua-geons, nous trouuerons que par mesme rayson nous pourrons faire le semblable en la doctrine des Gentils. De vrey ilz ont de coustume de roigner toute la touffe d'un vif, & puissant sauuageon, & d'embrancher entierement le tronc, auquel subsequemment ilz entēt vn greffe frâc, & de bonne seue, a celle fin que repris il puisse tirer sa nourriture, & augmentation de celle du sauuageo, & au moie de sa bonne nature la conuertir a la generation, & perfection d'un fruyt frâc, & amyable. Si aussi en semblable nous rabattons de la doctrine des Gentils ceste haute tige de gloyre mondeine, & de la mescoignoissance de celle de dieu, prenans tant seulement le simple tronc de la

A iij cognoissance

cognoissance des deuoirs, que nous deuõs
les vns aux autres, nous en pourrons ty-
rer du fruyt frãc, & agreable au crea-
teur, par la sçue de la foy, que i appelle
l'amour de dieu. Croyez que tout ainsi
que le greffe tant franc que tu voudras
ne peut reprendre, ne viure sans sa pro-
pre sçue, aussi ne peut la foy sans l'a-
mour. tout ainsi aussi que le greffe ayant
bonne sçue ne peut qu'il ne reprenne bien,
& qu'il ne porte auq le temps habon-
dance de fruyt: aussi ne peut estre l'ogue-
ment en nous cueurs l'amour a dieu sans
euures. Pour ausquelles entendre la re-
cherche des Gentils, touchant les deuoirs
deuZ tant auZ parens, qu'a la republi-
que, & finablement a toutes manieres
d'hommes, ne nous sera pas inutile, pour-
suyuant le bon vouloir de dieu les garder
d'un desir de luy complaire, en accom-
plissant

plissant sa loy comme iuste, & a luy agreable, a celle fin que les euures nous seruent de tel tesmoignage de nostre iustice, que font les fruyts, de la bonté de l'arbre: en recognoissant au demourant, que tout ainsi que de la sève, & bonté de l'arbre, la louange est deuë a la nature, qu'en semblable aussi de la bonté, & suffisance en nous euures, a vn seul dieu en appartient l'honneur, & gloyre.



LE PREMIER LIVRE DE MARC

Tulle Ciceron a son fils Marc, touchant les devoirs de bien viure.



Ombien Marc mon
fils qu'escoutant ia
l'espace d'un an Cra
tippe, mesmes dans
Athenes, tu doyles
auoir les regles, & in
stitutions de Philo
sophie en bonne suffisance, attendu l'ex
cellente estime, tant du docteur, que de la
ville: dont l'un te peut enrichir de scienc
ce, & l'autre d'exemples: ie te cõseille tou
resfois que tout ainsi q̃ pour mõ auãtage
i'ay tousiours assẽblẽ la doctrine latine
auẽq la grecq̃, (ce que nõ seulement i'ay
fait en la philosophie, mais aussi en l'art
de bien dire) tu fasses aussi le semblable,
affin que l'eloquence te soit aisẽe aurant
en l'un qu'en l'autre. En quoy (comme il
nous semble) nous auons beaucoup ser-

23 LE PREMIER LIVRE

uy auz nostres: de sorte, que n'oseulement les neufz es lettres grecques, mais aussi les sauanz s'estiment auoir fait quelque proufit, tant pour bien parler, que iuger. Parquoy tu apprendras de ce prince de philosophie pour le iourd'huy, en apprenant aussi longuement que tu voudras: or autant le dcuras tu vouloir, que ce de proufit que tu feras, ne te fera point a de daing: vse toutesfois des choses selon ton iugement, en lisant noz euures non guieres differentes des Peripatetiques: (comme qui voulons estre Socratiques, & Platoniqs): de vrey ie n'y meçts point d'empeschement. Ie t'assure bien qu'en lisant noz euures tu rendras beaucoup plus riche l'eloquence latine. Ie ne voudroy pas toutesfois qu'on estima ce propos arrogant. Car si en cedant a plusieurs la science de philosopher, ie m'usurpe ce qui est nayf a l'orateur, de proprement, distinctement, & elegamment parler, comme qui ay employé mon temps en ceste façon d'estude, ie le pense aucunement pourchasser comme mien. Parquoy mon fils ie te prie sur tout, de lire diligemment, non

non seulement mes oraysons, mais aussi ces liures de philosophie a elles presque egauz. Il est vrey qu'elles ont l'eloquence plus vehemente: ceste façon toutesfois d'orayson raysonnable, & moderee est digne d'estre honorée. Or n'ay ie encores poit veu aduenir a nul des grecz, des'exercer en l'une & l'autre façon de bien dire, ne qui poursuiuist celle des plects, auęq ceste autre maniere paysible de disputation: sinon que parauantur Demetrie Phalereé peut estre tenu du nombre: comme disputeur subtil, orateur peu vehement, combien que doux, de sorte que tu le pourras recognoistre pour disciple de Theophraste. Au regard du proufit que nous y pouuons auoir fait, le iugement en soit auz autres: de vrey nous auons suyui tous les deux. Je pense veritablement que si Plato eut voulu traicter ceste façon d'orer es causes, il en eut peu parler grauement, & amplement: aussi eut peu Demosthenes de bonne grace & richement, s'il eut mis en memoire ce qu'il auoit appris de Plato, & qu'il les eut voulu pronocer, Je iuge le semblable d'Aristote, & Isocra

4 LE PREMIER LIVRE

te:leſquels prenás leur plaisir en leur eſtu
de, ont contremné l'autre. Mais comme
preſentemét i'euffe deliberé t'eſcrire quel
que choſe, & beaucoup d'autres par cy a-
pres, i'ay bien voulu commencer par ce
meſmement, qui ſeroit bien conuenant
a ton age, & a mon authorité fort hõno-
rable. Car comme il y ayt maintes cho-
ſes en la philoſophie graues, & vtiles, de-
battues en diligence, & habondamment
par les philoſophes: celles ſemblent eſtre
amplement declarées qu'ilz ont miſes en
auant, & commandées touchant leſ de-
uoirs de biẽ viure. Or n'eſt il aucune par-
tie de la vie ny auz affaires publicz, ny pri-
uez, ny iudiciaires, ny domestiques, ny
penſant a par toy, ny en contractant a-
ueq autrui, qui puiſſe eſtre priuée de ſon
deuoir: en l'exercitacion duquel giſt tou-
te l'hõneſteté, & en la negligẽce, l'infamie.
De vrey auſſi eſſe icy la cõmune di-
ſputaciõ de tous leſ philoſophes. Car qui
eſt celuy qui s'oſera dire philoſophe, en
ne liurant aucuns precẽptz du deuoir? Il
y a toutesfois aucunes diſciplines, leſquel-
les propoſans leſ fins des mauz, & des
biena,

DES OFFIC DE CIC.

biens ruinent tout deuoir de bien viure. Car quiconque establit le supreme bien, de sorte qu'il n'ayt rien commun avecq la vertu, le mesurant selon son proufit, & nō l'honnesteté: si cestuy la suyt son aduis, & que quelquefois la bōté de nature ne le veinque, il aduient qu'il ne peut exrcer amytié, iustice, ny liberalité: ny ne peut aucunement estre cōstant, iugeant la douleur vn extreme mal, ny attrēpé, tenāt la volupté pour vn supreme bien. Et combien qu'elles soient tellement manifestes que la matiere n'a besoing de disputaciō: elles ont toutesfois esté par nous autrepart debattues. Si donques ces façons de doctrines se veulent conseruer, elles ne pourrōt rien dire du deuoir: ny ne pourront estre liurez aucuns commādemens de luy, fermes, stables, & conuenans a nature: sinō par ceux qui disent l'hōnesteté seule estre desirable, ou bien par ceux qui la disent deuoir de soy mēme estre mēmement desirée. Et pourtant esse la propre doctrine des Stoiques, Academiqs, & Peripatetiques: car ia de long temps est rebutée l'opinion de Ariston, Pyrrhon,

rhon, & d'Herille:lesquels toutesfois au-
 roient leur droit de disputer du deuoir,
 s'ilz eussent laissé quelque choise des cho-
 ses:afin quil y eut quelque voye a l'inuen-
 cion du deuoir. Nous ensuyurons dōques
 en ce temps, & en ceste question princi-
 pallement les Stoiques, non pas comme
 interprets:nous beurons tant seulement
 comme nous auōs de coustume de leurs
 fonteynes tant que bon nous semblera,
 suyuant nostre iugement, & aduis. Nous
 trouuons bon donques, puis que toute la
 disputacion sera du deuoir, de premiere-
 ment difinir que c'est:& m'emerueille de
 ce que Panæce l'a oublié. Car toute do-
 ctrine qui se dresse sur quelque chose par
 ta rayson,doibt partir de la difinicion : a
 celle fin qu'on cognoisse ce, dont on dis-
 pute. Toute la question du deuoir est en
 deux manieres:l'une est qui cōcerne la fin
 des biens,l'autre gist en institucions, par
 lesquelles l'usage de vie se puisse confēr-
 mer en toutes ses parties. Les exēples de
 la premiere sont de ceste sorte:Si tous de-
 uoirs sont parfaits, & si vn deuoir est pl⁹
 grand qu'un autre, & ceux qui sont de
 mēme

meſme genre. Au regard des deuoirs d'oc on baille des preceptz, combié qu'ilz touchent la fin des biens, cela toutesfois n'est guieres apparent, car ilz ſemblét plus cōuenans a l'inſtitucion de la vie commune, deſquels nous auons a parler en cés liures. Il eſt auſſi vne autre diuiſion de deuoir, car on en dit vn moié, & l'autre perſet. Appellons (ſelon mon aduis) le perſet, droit deuoir, que les Grecz appellent *κατόρθωμα*: & ceſt autre commun, lequel ilz appellent *καθήκον*: leur donnās la diſiniō telle, qu'ilz tiennēt pour perſet deuoir, celuy qui eſt droit: diſans celuy eſtre moiē, dont on peut rendre rayſon probable de ce qu'il a eſté fait. Il eſt donques ſelon l'aduis de Panęce troys manieres de doubtes pour entrer en deliberacion. De vrey ilz doubtēt ſi ce qui echet en deliberacion eſt honorable, ou deſhonnęſte a faire: ce qu'en conſiderant ſouuentefois les entēdemēns ſont tyrez a contraires opinions. Ilz s'enquierent outreplus, ou bien ilz aduiſent ſi ce dont ilz deliberent ſert ou non pour la cōmodité, & recreacion de la vie, ſi a l'aiſance, & habondāce

LE PREMIER LIVRE

de biens, si auz richesses, si au pouuoir, dont ilz se puissent ayder, & les leurs: laquelle deliberaciõ cõcerne toutãlemẽt le moiẽ du proufit. La tierce espece de doute est, lors q̃ ce qui semble estre de proufit, semble combattre auẽq l'honnẽstetẽ. Car quand le proufit semble rauir à soy, & l'honnẽstetẽ au contraire reuoquer, il aduient que l'esperit se distrait en sa deliberaciõ, & qu'il met en auãt vne douteuse sollicitude de pensẽe. mais cõme en diuisant ce soit vn bien grand vice de rien oublier, deux choses l'ont estẽ en cẽste diuisiõ. De vrey on n'a pas de coustume de rãt seulement aduiser si vne chose est honnẽste, ou deshõnẽste, mais aussi estans deux honnẽstes mises en auant, laquelle est plus honnẽste: en semblable estãs deux vtilites proposẽes, laquelle l'est plus. Par ce moien la rayson qu'il a pensẽ estre triple, se treuve deuoir estre distribuẽe en cinq parties. Premièrement donques il faut disputer de l'honnẽstetẽ, & ce en deux manieres: en semblable rayson aussi de l'utilitẽ, & subsequẽment de leur comparai-
son. Or est il premierement donnẽ par
natu-

nature a chacun de tous les animaux, de se conseruer, la vie, & le corps, & d'euiter les choses qui luy semblent offensiuës; de chercher & pourchasser toutes choses necessères pour viure, comme le manger, les retraictes, & autres telles choses. L'appetit dauantage d'une conionction naturelle pour la generaciõ leur est a tous commun, auẽq vn certain soing de ceuz qui sont engendrez. Mais entre l'hõme, & la beste la difference est mesmemẽt en ce, que la beste s'adresse a ce seulement qui s'offre, & est present, de tant q̃ le sens l'incite, ayãt du passẽ, ou du futur biẽ peu de sentimẽt. Mais l'hõme qui est participãt de la rayson, par laq̃lle il considere les consequẽces, voyant les commenchemens, & les causes des choses, sans ignorer leur aduancement, & quasi precedẽces: il compare les choses semblables, & adioulte, & conioint les presentes auz futures: il voyt aisẽment le cours de toute la vie, pour laquẽlle il prepare les choses necessères. La mesme nature aussi accointe l'homme a l'homme, par la force de la rayson a vne cõpaignie tant de langage, que
de

de vie, engendrant sur toutes choses vn amour enuers ceux qui sont procréés: & incite, que l'assemblée des hōmes soit frequente entre eux, & qu'elle luy veuille obeyr: & q̄ pour ces causes elle s'estudie d'auoir les choses qui suffisent a la vesture, & nourriture, nō seulement a soy seul, mais aussi a sa femme, & enfans, & a ceux qu'il tient chiers, & qu'il doibt conseruer. Lequel soing esueille les cueurs, & les rend plus grans auz affaires. Mais sur toutes choses l'inquisition, & recherche de la verité est propre a l'hōme. Et pourtant lors que nous sommes hors de tous affaires necesseres, & de sollicitudes, nous desirons voyr, oyr, & apprendre: estimans aussi la cognoissance des choses occultes, & admirables, estre necessere pour biē viure, & a grand aise. Dont il est manifeste, que ce qui est vrey, simple, & sincere, est fort avantageux a la nature de l'homme. A ce desir de cognoissance de verité, vn certain appetit de principauté est conioint, de sorte qu'un cueur bien doué de nature ne veut obeyr a nul, sinon a qui enseigne & apprend: ou biē a celuy qui pour l'utilité

té

té commande iustement, & legalement: dont consiste la grandeur de cueur, & le cõtẽmnement des choses humaines. Au demourãt cẽste force de nature & de rayson n'est pas petite en ce, que ce seul entre les animaux cognoit q̄ c'est qu'ordre, q̄ c'est qui est cõuenãt auz dits, & auz faitcs, & quel en est le moien. Au surplus il n'est point d'autre animal, qui des choses qui s'offrẽt a l'oeil ayt cognoissãce de la beauté, de la grace, & proporcion des parties. Laquelle similitude estant transferée par la nature & rayson en l'esperit, il pense de tant plus la beauté, constãce, & ordre de uoir beaucoup mieux estre conseruée es conseils, & faitcs: & se donne garde de ne faire rien mal seant & effeminé: de ne cõmettre aussi, ou penser rien d'appetit en tous ses aduiz, & euures. Par lesquels moiens cẽste hõnesteté que nous cherchons se dressẽ, & fait: laquelle est en estre combien qu'elle ne soit en renom; & qu' aussi ce que nous disons de vrey, soit louable par nature, quoy qu'ame ne le loue. Tu voys donques Marc mon fils la forme d'hõnesteté quasi cõme en face: laquelle
 si on

si on voyoit des yeux, elle engendreroit (comme dit Plato) de merueilleuses amours de sapiēce. Or esse que tout ce qui est honneste part de l'une des quatre parties. Car ou elle gist en la contemplacion de verité viuement recherchée: ou en la conseruacion de la compaignie des hommes, & a rendre a chacun le sien, & en la foy des choses cōtractées: ou bien en vne grandeur, & force de cuer haut & magnanime: ou finalement en vn ordre, & moien de tous dits, & faitts, auquel gist modestie, & attrēpance. Desquelles quatre parties naissent certains genres de devoirs: combien qu'elles soient entre elles liées, & entrelassées: cōme de celle qui a esté ordonnée pour la premiere, & en laquelle nous afsions la sapiēce, & prudence, gist la recherche, & inuencion de la verité. Et est ceste charge, la propre de ceste vertu la. Car comme quelqu'un considere le plus, quelle est la pure verité en chacune chose, & qu'il peut voyr, & expliquer viuement, & soudein la rayson, on a de coustume de le tenir a bon droit pour vn merueilleusement prudēt, & sauant hōme

me. Parquoy la verité est le subiect, & quasi cōme la matiere que ceste partie doit traicter, & en laquelle elle gist. Au regard des autres vertuz, les necessitez leur sont proposées pour aquerir, & conseruer les choses esquelles est cōtenue la vie actiue, a celle fin que l'assemblée & alliance des hommes soit gardée: & que l'excellence & grādeur de cueur triomphe a augmenter les richesses, & a procurer proufit a soy, & auz siens: mais beaucoup plus en vn depris d'elles. Quant a l'ordre, constance, modestie, & auz autres leurs semblables elles sont de ce genre, auquel est necessēre quelque action, & nō pas la seule contemplacion de l'esprit: car en tenant quelque moien es choses qui se traittent en la vie, nous conseruerōs l'ordre, l'hōnesteté, & le deuoir. Des quatre lieuz donques esquels nous auons departy la nature, & vigueur de l'hōnesteté, le premier qui consiste en la cognoissance de verité attouche principalement la nature humaine: de vrey nous sommes tous rauiz & menez, a vn desir de cognoissancē, & sciēce, estimās l'excellence en elles estre

stre belle: au contraire aussi reputons no⁹ a vice, & infamie, fallir, errer, ignorer, & estre deceu. Or fault il en ce genre naturel & hōneste eiter deux vices: l'un que no⁹ n'ayons les choses incognues pour cognues les receuans a la volée: lequel vice celuy qui voudra fuyr (tous de vrey le deuront vouloir) employera temps, & diligence a considerer les choses. L'autre vice est en ce qu'aucuns employēt trop grand estude, & beaucoup de traual auz choses obscures, & difficiles, qui ne sont point necesseres. A pres lesquels vices eitez, ce de labeur, & sollicitude sera raysonnablement loué, qui sera employé en choses hōnestes, & dignes de cognoissance: comme no⁹ auons oy auoir esté C. Sulpice en l'Astrologie, & auons cognu Sexte Pompee en la geometrie: plusieurs aussi en la dialectiq̄, & encor pl⁹ en droit ciuil: qui sont arts concernans la recherche de verité: pour la poursuyte de laquelle, la distraction des affaires publicz, est contre le deuoir. Car tout le los de vertu gist en l'exercitacion: laquelle toutesfois on interrompt souuent, & fait on plusieurs re-

tours

tours aux estudes: auęq ce que l'exercitation de l'entendement qui iamęs ne repose, nous peut contenir sans nostre trauail auz estudes de consideracion. Or ęsse que toute contemplacion, & emocion d'entendement sera continuelle a considerer les choses hōnestes, & propres pour bien, & eureusement viure: ou bien ęn la poursuyte de la scięnce, & cognoissance. Nous auons donques vuydę la premiere source du deuoir. Au regard dęs troys autres qui restēt, cęste rayson s'estęnd fort au large, par laquęlle la cōpaignie dęs hommes, & vne quasi cōmunauté de vie ęntre eux ęst contenue: dont il y a deux męmbres: l'un est iustice, ęn laquelle gist vne grande lumiere de vertu & dont les hommes sont appelez bons: Et a ęlle ęst conioincte la beneficęce, laquęlle aussi on peut appeler benignitę, ou liberalitę. Mais la premiere charęte de iustice gist ęn ce qu'homme n'offense autruy, sinō qu'oultragę: & que subsequęment il s'ayde dęs choses communes, comme cōmunes, & des priuęes, cōme siennes. Or n'ęst il rien de propre par nature: mais bien par ancien-

ne

ne occupacion, comme a ceux qui iadis font venuz es contrées vuydes:ou par victoyre, cōme a ceux qui ont conquiz en guerre:ou par loy,ou paction,condicion,ou sort:dont il aduient que le pays d'Arpin,est dit estre auz Arpinates:le Tusculum, auz Tusculains. Telle aussi est la distribution des priuées possessions: Parquoy veu que les choses qui furent par nature communes sont a chacun faictes propres, chacun donques possede ce que luy est echeu:& quiconque en prendra dauantage, il violera le droit de la compagnie des hommes. Mais pour autant que (cōme Platon a escrit excellēment) nous ne sommes pas nez a nous seuls, & que de nostre naissance le pays en pretēd vne part, vne autre les parens, & les amys vne autre:& que les choses (cōme il semble auz stoiqs) qui sont engēdrées en terre, les sōt toutes pour l'usage des hōmes: aussi sont les hōmes pour les hōmes: a celle fin qu'ilz puissent entre eux faire proufit les vns auz autres: c'est en ce q̄ no⁹ deuōs suyure nature cōme guyde:& faire les vtilitez cōmunes en commun, par echangement de

de-

deuoirs en donnant, en prenant : & par arts, euures , & richesses faire vne lyson de cōpaignie d'hōmes auęq les hōmes. Or est la foy le fondement de iustice: c'est a dire vne constance, & verité de parolles, & conuenances. Dont il aduient, que combien que cela semblera parauanture rude a quelqu'un, no⁹ oserons bien ensuyure les Stoiques, qui recherchent diligement la source des parolles : & croyons que la foy est ainsi ditte, d'autant que ce qui est dit, est fait. Au demourant il est deux genres d'iniustice: l'une de ceulx qui oultragēt: l'autre de ceux qui ayans le pouoir, ne se gardēt de l'outrage qu'on leur procure. De vrey quiconque fait iniustement effort cōtre vn autre esmeu de courroux, ou de quelque trouble, cestuy la semble quasi oultrager de fait son cōpaignō. Celuy ausi qui ne se defend, ny ne resiste a l'iniure s'il le peut, est autant coupable, q̄ s'il habandonnoit ses parés, ses amys, ou le pays. Croyez q̄ ces iniures, qui de propos deliberé se dressent pour offenser, partent souuēt esfois de peur, lors q̄ celuy qui pense de fascher autruy, creint qu'il ne

tumbe en quelque inconuenient, s'il ne le fait ainsi a vn autre. Les aucũs prenẽt leur plus grande occasiõ a faire outrage pour auoir les choses qu'ilz ont desirées : auq̃l vice l'auarice se decueure manifestemẽt. Au demourant les richesses se souhaytẽt tant pour l'usage necessẽre de la vie, que pour ioyr des voluptez. Il ẽst vrey qu'en ceux qui ont le cueur plus grand, la conuoitise d'argent a son regard a l'opulẽce, & a la suffisance de faire largesses: comme dernièrement Marc Crasse ne tenoit pas les finances de celuy pour assez grandes, qui vouloit auoir la principaoté d'une Republ. s'il ne pouuoit ẽntretenir vne armée de son reuenu. Les magnifiqs appareils plaisent, aussi fait vne façon de vie exquise & habondante: pour lesquelles choses il ẽst aduenue que la conuoitise d'argent estoit infinie. Aussi a la verité ne doit ẽstre a nul a d'eshonneur l'augmentation de son biẽ, ne nuysant a ame: mais il faut tousiours fuyr l'outrage. Il ẽst vrey que plusieurs sont menez de sorte, que l'oubliance de iustice les surprẽt, lors qu'ilz sont tombez en vne conuoitise de

se de regne, d'honneurs, ou de gloire. Au regard de ce qu' Ennius dit:

" Il n'est société, ny foy de regne sainte:

Il s'estend plus au large: car quant vne chose est d'une nature telle que plusieurs ny peuuent dominer, là bien souuent se dressé tel debat, qu'il est merueilleusemēt difficile y garder vne sainte cōpaignie.

Ce que de naguieres a fait cognoistre le trouble de C. Cesar: lequel pour la principauté q̄ par mauuais cōseil il s'estoit forgée, a renuerséz les droitz, autant diuins, qu'humains. Or y a il en cecy vn mal, en ce que les conuoitises d'honneur, d'épire, de puissance & gloire se rencontrent le plussouuent es grans cueurs, & esperits renomméz: de quant plus on se doibt donner garde de ne faire faute en telles choses.

Il est vrey qu'en toute iniustice il y a grand egard, si l'iniure est faicte de quelque cholere, laquelle le plussouuent est briefue, & de peu de durée: ou bien de guet a pensée. Car les outrages qui aduiennēt par quelque soudein mouuemēt sont plus legiers, que ne sont ceux qu'on fait de froid sang, & de propos deliberé. C'est assez dit en

tāt q̄ touche l'outrage. Au demourāt il y a coustumieremēt plusieurs causes, pour oublier la defēse, & pour delaisser le deuoir. Car ou ilz ne veulent prendre inimitiés, ou trauail, ou despēses : ou bien ilz sont si empetrez de nonchaliāce, paresse, nyserie : ou bien de leurs estudes, ou de quelques affaires, qu'ilz seuffrent estre delaissez, ceux qu'ilz deussent defendre. Il faut donques voyr, si ce que dit Platon pour les philosophes, ne soit point assez suffisant : comme qu'ilz s'emploient en la recherche de la verité : & qu'ilz deprisent, & tiennēt pour nulles les choses que plusieurs desirent mērueilleusement, & dont ilz ont de coustume de s'entrebatre : & qu' a ceste cause ilz soiēt iustes. Car cōme ilz peruiennent a l'un des genres de iustice: qui est de ne faire tort a autruy, ilz pechent en l'autre. De vrey ilz delaissent pour l'empeschement qu'ilz ont d'un desir d'apprendre; ceux qu'ilz doyuent defendre. Et pourtant il ne les espere point venir au seruice de la Repub. sinon que forcez: combien qu'il leur estoit plus raisonnable le faire volontairement : car vn
 bien

bien fait est de tāt iuste, qu'il est volontai
 re. Il en est aussi qui du desir de conseruer
 leurs biens, ou biē de ie ne sçay quelle hay
 ne enuers les hommes, se disent entēdre a
 leurs affaires, pour ne sembler faire a per
 sonne iniure:lesquels fuyans l'une des es
 pces d'iniustice dōnent dans l'autre. Car
 ilz delaissent la cōmunautē de vie: d'āu
 tant qu'ilz n'emploient pour elle rien de
 leur affection, de leur peine, ny de leurs
 biens. Puis donq qu'estans deux gen
 res d'iniustice proposez, nous y auons
 adioustē leurs causes:& auons au parauāt
 determinē les choses es quelles la iustice
 est cōprinse, nous pourrōs facilement iu
 ger, sinō que no⁹ no⁹ aymiōs troupe, quel
 est le deuoir d'un chacun temps. Le sou
 cy de vrey des affaires d'autruy est mal
 aisē: combien que ce Chremes de Terēn
 ce n'estime rien estrange a luy, qui soit hu
 main. Mais pour autant, que nous apper
 ceuons, & sētons mieux les choses qui
 nous aduiennent prosperes, ou malheu
 reuses, que celles qui aduiennent aux au
 tres, lesquelles nous voyons quasi par vn
 entretiet d'une grande distance, nous iu
 geons

geons d'eux autrement que de nous. Et pourtant la doctrine de ceux est bonne, qui défendent de faire chose dont tu soys en doute si elle est iuste, ou iniuste. Car l'equité luyt de soymesme : au regard du doute il signifie quelque pensée d'iniure. Mais il aduiét souuent des faisons, esquel les les choses qui semblent merueilleusement bien seantes a l'homme iuste, & a celuy que nous disons homme de bien, se changent, & deuiennent contraires: comme de ne rendre pas ce qu'on a en garde: ne tenir pas promesse a l'homme furieux: de denyer quelquefois, & ne garder les choses qui concernent la foy, & loyauté. De vrey il les faut toutes rapporter auz fondemens de iustice qu'au commencement nous auons proposés: premierement qu'on ne nuise a personne, secondement qu'on serue a l'utilité cōmune. Quāt par temps ces choses la se changent, aussi fait le deuoir, de sorte qu'il n'est pas tousiours de mesme. Car il peut aduenir quelque promesse, & cōuenance, l'accompliment de qui seroit inutile, ou a celuy a qui elle est faicte, ou a celuy qui a promis. De vrey

si

si Neptune (côme disent les fables) n'eut tenu promesse a Thesee, Thesee n'eut pas perdu son fils Hippolite : car des troys souhaytz (côme il est escrit) le troysiesme estoit, la mort d'Hippolite, qu'il desira. Apres lequel impetré, il tumba en grand deuil. Les promesses donques ne se doyuent pas garder, qui sont inutiles a ceux ausquels elles sont faictes: ny n'est contre le deuoir de preferer le plus grand dommage au moindre, si elles te nuysent plus, qu'elles ne sont proufitables a celuy a qui tu les a faictes. Comme si tu as promis a quelqu'un d'estre son aduocat sur l'heure, & que ce pendant ton fils commence a estre fort malade, ce ne sera pas contre le deuoir, ne faire ce que tu as promis : Celuy au contraire fera beaucoup plus contre le deuoir s'il se plaint d'estre habandonné. Au regard des promesses qu'aucun aura faictes forcé de peur, ou circonueni par dol, qui est l'homme qui ne voye qu'on ne s'y doibt point arrester: veu que d'elles pour la pluspart on est assoubs du droit Pretoyre, & des aucunes, p les loix.

Il y a aussi souuent des outrages par vne

certaine calōnie, & par ie ne scay quelle ruse & malicieuse interpretation de droit: dont est venu que ce qu'on dit, que le Supreme droit est vne supreme iniure, est tū bé en commun prouerbe. En quoy aussi on fait beaucoup de fautes en la Repub. comme celuy qui la nuyt faisoit pillage, comme les treues fussēt passées auēql'ennemy iusques a trente iours: d'autant qu'elles estoiet accordées pour le iour, & nō pour la nuyt. Ny n'est aussi louable nostre Q. Fabi⁹ Labeo s'il est vrey q̄ luy ou autre (car ie n'en scay rien que par oy dire) estant ordōné par le Senat arbitre des Nollains, & Neapolitains touchant leurs limites, il ayt tenu propos auz vns, & auz autres tyrez a part, estāt arriué sur le lieu, qu'ilz ne fussent point si affectez ny affectifs: & qu'ilz aymassent plustost reculer, que d'auancer. Ce que comme ilz eussent fait, il resta quelq̄ porcion de pays au mylieu. Parce moiē il leur limita leurs fins ainsi qu'ilz auoient dit, & adiuagea au peuple Romain ce qui resta au my lieu. Or est cela deceuoir, non pas iuger: parquoy ceste subtile diligence est a couter en
 tous

tous affaires. Il y a aufsi aucuns deuoirs qu'on doibt garder enuers ceux qui t'auront outragé. De vrey il y a moié en vengeance, & punició: Ny ne ſçay ſi ceſt aſſez a celuy qui a irrité, de porter peine de ſon outrage: affin que par après il n'en faſſe pl⁹ de telles, & que les autres ſoiét moins hatifs a iniures. Les droictſ de la guerre ſont outreplus a garder en la Repub. Car comme il ſoiſt deux genres de debat: l'un par parolles, l'autre par violence: & comme le premier ſoit propre a l'homme, & ceſt autre auz beſtes, il faut recourir au dernier, ſi on ne ſe peut ayder du premier. Parquoy il faut entrer en guerre pour la cauſe, qui eſt qu'on viue ſans outrage en paix: & apres la victoire gagnée il faut conſeruer ceux, qui n'ont eſté cruels, ne inhumains a la guerre; ainſi qu'on fait nous Ancēſtres les Tuſculeins, Acqueins, Volſques, Sabins, Herniques, les receuans en leur cité: aucontraire ilz ont razé rez pie rez terre Carthage & Numāce. Je voudroys que Corinthe ne le fut: mais ie croy biē qu'ilz ont eu eſgard principalement a l'opportunité du lieu: affin
que

que quelquefois il ne donna occasion de dresser la guerre. Aussi suis ie bien d'aduis, qu'on aduise tousiours a vne paix, qui ne soit poit fourrée. En quoy si on m'eut obtéperé, nous aurions vne Repub. (sinó toutalemét bõne) a tout le moins telle q̃lle, qui maintenāt est nulle. Il faut aussi aduiser de ceux qu'õ aura assubiectiz par armes. Ceux pareillemēt sont receuables qui laissans les armes recourēt a la foy du Capiteine, quoy que la muraille ayt esté battue. En quoy la iustice a esté si bié gardée par les nostres, que ceux qui auoient receu en leur foy les citez, & nacions conquisés par guerre, en ont esté les protecteurs a la coustume des Ancestrés. De vrey l'equité de la guerre s'est sainctemēt réduite par escrit par le droit fecial du peuple Romain. Dont on peut entendre, que nulle guerre n'est iuste sinon faicte après auoir requises les choses, ou quelle soit au parauant signifiée, & défiée. Le capiteine Pompilius gouernoit la prouince, en l'armée du quel le fils de Cato faisoit sa premiere guerre. Et comme Pompilius aduist de donner congé a vne legion, il
le

le donna aussi au fils de Caton : cōme estant l'un des soudars d'elle . Mais cōme il fust demouré au camp d'un desir de la guerre, Cato escrit a Pōpilius, q̄ s'il le souffroit demourer au camp, il luy fist reiterer le serement, d'autāt qu'il ne pouuoit raisonnablement combattre auęq l'ennemy n'ayant plus le premier: tant estoit l'obs̄eruation grande a esmouuoir la guerre. Il y a lettres du viel Catō a son fils Marc, par lesquelles il escrit auoir oy dire, qu'il auoit esté renuoyé par le consul, lors qu'il estoit soudart a Macedoyne durant la guerre de Perse. Parquoy il luy remonstre de se garder d'entrer en combat, disant qu'il n'est point loysible a celuy qui n'est point soudart, de cōbattre auęq l'ennemy . De vrey ie prens garde aussi en ce, que celuy qui de son propre nom estoit Perduel, fut appelé Hostis, par vne douceur de vocable allégeāt l'horreur de la chose. Car celuy que maintenāt no⁹ appellōs estrangier estoit par no⁹ Ancēstres appelé Hostis. Ce que tesmoignent les douze tables . Ou le iour estably auęq l'Hostis: itē, l'Autorité eternelle enuers l'hostis. Que sauroit on d'au-
tage

tage faire plus gracieusement que d'appeller dun nom si doux, celuy auęq lequel tu as guerre? combien que le tēps la ia rendu plus rude: car il ne signifie plus l'estrangier, & est demouré propre a celuy qui porte les armes ennemyes. Mais lors qu'on cōbat pour l'ēpire, & qu'on cherche la gloyre par la guerre, il faut que les mēmes causes des guerres que par cy auant ie dy estre iustes y soient toutalemēt comprinses. Au regard de cēlles ausquelles est proposée la gloyre d'ēpire, elles doyuent estre moins cruēlles. Car tout ainsi que quant nous playdons en causes ciuiles, nous le faisons autrement si cest vn ennemy, & autrement si cest vn cōpētiteur: veu qu' auęq l'un il y va de l'honneur, & de l'estime: & auęq l'autre de la vie, & renō: la guerre aussi estoit auęq les Celtiberes, & auęq les Dannemarchoiz, comme auęq ennemys mortels, pour la vie, non pas pour l'ēpire: mais auęq les Larins, Sabins, Samnites, Chartaginoiz, & auęq Pyrrhus, on cōbattoit pour l'ēpire: les Carthaginoiz estoient rompeurs de foy, Annibal cruel, les autres estoient plus

plus raysonnables. Quant a Pyrrhus sa
responce tant renommée a esté telle,

Voustre or point ie ne veux, ny rançons
de finances:

Combattons entre nous, non pas d'or,
mais de lances:

Eprouons par prouesse auçq l'espée au
poingt:

Sans mètre a pris la guerre, & si Iuno
veut point

Que vous ou moy regnions : qu'en dit la
destinée.

Oyez, qu'a qui le sort na la mort destinée

A eux la liberté ie rens, & leur pardonne.

Au vouloir des grans dieuz, menez, ie les
vous donne.

Le vous dy responce royalle, & bien se-
ante au sang des Eacides. Auçq ce que si
vne personne priuée a rien promis par la
la necessité du tēps, il doibt en cela gar-
der sa foy : comme quant en la premiere
guerre Punique, Regule prins par les A-
phriqueins fut enuoyé a Rome pour l'e-
change des prisoniers ayant iuré son re-
tour, soudein quil fut arriué il ne fut d'ad-
uis au senat de les rendre : & comme de-
puis

puis il fust arresté par ses parés, & amys; Il ayma mieux retourner a la mort, que rompre la foy a l'ennemy. C'est assez dit touchant les deuoirs de la guerre. Au demourant il nous faut auoir en memoire, que la iustice doit estre gardée enuers les moindres. Or est la condicion, & fortune des serfs la plus basse: touchant lesquels ceux ne conseillent pas mal, qui veulent qu'on s'en ayde comme de manures, pour en tirer la journée, & faire leur deuoir. Et comme vn outrage se fasse en deux manieres, c'est a dire par force, ou par fraude: la fraude semble quasi tenir du renard, & la force du lyon: qui sont deux choses mal seantes a l'homme: combien que la fraude est pl⁹ odieuse. Mais de toutes les iniustices il n'en est point de plus dānable, que de ceux, qui lors qu'ilz trōpent le plus, tendent toutesfois a sembler gens de bien. C'est assez parlé de iustice. Parlons d'oresenauant suyuant nostre deliberacion de la beneficence, & liberalité, dont il n'est rien plus propre a la nature humaine. Mais il y a beaucoup de choses a regarder. Car il faut premieremēt voyr
que

que la beneficence ne porte dommage a ceux mesmes auxquels elle semblera estre liberallement faicte, ne aux autres: & que la liberalité ne soit plus grande que n'est la puissance: en distribuant aussi a chacun selon son merite. C'est la le fondement de iustice, a laquelle toutes ces choses se doyent rapporter. Car ceux qui font bien a quelqu'un, qui luy nuysse, voulans sembler luy faire prouffit, ne doyent pas estre estimez benefiques, ny liberauz: mais flatteurs pernicious: ceux aussi sont en vne mesme iniustice, qui nuysent auz vns pour bienfaire auz autres: tout ainsi que s'ilz cōuertissoient le bié d'autruy a leur prouffit. De vrey il en est beaucoup qui de desir de renom, & gloyre, & ravissent auz vns, pour elargir auz autres: lesquels s'attendent de sembler estre liberauz enuers leurs amys, si comme que ce soit il les enrichissent. Or est cela tant estrange du deuoir, qu'il n'est rien qui luy puisse estre plus contraire. Il faut donq regarder d'user d'une telle liberalité, qu'elle proufite auz amys sans offenser ame. Parquoy le transport des biés des vreys seigneurs faite a autres
par

par L. Sylla, & C. Cesar ne doit pas sembler liberal. Car rien n'est liberal qui ne soit quât & quât iuste. L'autre regard est, que la liberalité ne passe point la puissance: car ceux qui veulent user de liberalité plus grande que n'est leur substance, faillent premierement en cela, qu'ilz outragent leurs parens. Car ilz transferent a autruy les biens qui leur deuoient de plus grande rayson estre en ayde, & en heritage. Croyez qu'en vne telle liberalité y gist souuentefois vn desir de raur & prendre outrageusement: affin que l'habondance suffise auz largesses. On en peut voyr aussi la plusgrad part faire beaucoup de choses qui semblent plus partir d'une vaine gloire, q̄ de la volóté: lesquels ne sont pas tant liberauz par nature, qu'incitez de quelque gloire pour sembler larges. Au regard de ceste hypocrisie elle est pl⁹ procheine a folye, qu'a vne liberalité, ou honesteté. Le troysiesme est proposé, affin qu'en la beneficēce il y eut regard a la personne, en quoy la façon de vie deura estre considerée de celuy, au quel on veut bien faire: l'affectiō aussi enuers nous, la com-
munité,

munité, & compagnie de vie. Les serui-
ces aussi faictz auparauant pour nostre
proufit: tellement qu'on doibt souhayt-
ter que toutes ces choses s'y rencótrent,
sinon, qu'a tout le moins, le plus grand
nombre des causes, & les plus grâdes au-
ront plus de pois. Mais pour autant
qu'on ne vist pas auęq hommes entie-
remét perfects, & sages, mais auęq ceux
qui sont bien heureux s'ilz sont exemples
de vertu: ie pense cela aussi deuoir estre
entendu, qu'on ne doibt pas totalement
mespriser personne, en la quelle apparoit
quelque marque de vertu: vn chacun tou-
tesfois deura principalement estre hon-
noré, comme plus il sera doué de ces ver-
tuz gracieuses, q s'ont modęstie, & attrem-
pance auęq iustice: dont nous auons par-
lé. Car vn cueur fort, & grand en vn hõ-
me, ne perfect, ne sage, est le plussouuent
troup bouillant: ces autres vertuz au con-
traire semblent mieux approucher l'hõ-
me de bien. Ces choses donques serõt cõ-
siderées en la façon de viure. Au regard
de la bienueillance que qui que ce soit
nous portera, le premier deuoir est que
d nous

nous facions le plus de bien, a celuy qui plus nous porte d'affection: ne iugeons pas toutesfois la bienueillance a la coutume des ieuncs gés, par vne certaine ardeur d'amour, mais plustost par vne stabilité, & constance. Et si les merites sont tels, qu'il faille rendre graces, au lieu de les aquerir, il y fault employer quelque soing plus grand. Car il n'est point de deuoir plus necessere que la recognoissance d'un bienfaict. Mais si Hes:ode est d'aduis que tu doibues rendre en plus grande mesure, (s'il est en ton pouuoir,) les choses que tu auras prins pour ton vsage: que deuons nous faire estās prouoquez d'un bienfaict? n'ensuiurons nous point les terres fertiles, qui rapportent beaucoup plus qu'elles n'ont receu? Si aussi nous ne faisons point de doubte faire nostre deuoir enuers ceux, desquels nous esperons tyfer prouffit: quels deurós no⁹ estre enuers ceux qui ia nous en ont fait? Or comme il soit deux genres de liberalité, l'un a donner, & l'autre a redre: il est en nous de donner, ou non: il n'est pas toutesfois loysible a vn hōme de bien de ne recognoistre le bienfaict

bienfaict, sil le peut faire sans offense. Or y a il esgard es bienfaictz qu'on a receuz & ny a point de doute, que come plus ilz sont grans, plus on y est tenu. En quoy toutesfois il faut principalement cōsiderer de quel cueur, de quelle affection, & bienueuillance on l'a fait. Car il en est plusieurs qui en font beaucoup a la volée sās iugement, a tous, & sans moyen esmeuz de ie ne sçay quelle soudeine vehemence d'affection quasi comme d'un vent. Lesquels bienfaictz ne doyuēt pas estre estimez si grās, comme ceux qui sont liurez auq iugement, consideration, & cōstance. Il est vrey qu' a faire des bienfaictz, & a les recognoistre estans toutes choses egales en ce gist principalement le deuoir, de suruenir mesmement a celuy, qui en a le plus de besoing. Ce que plusieurs font au contraire, lesquels font le plus de seruices a celuy, du quel ilz esperēt le plus, encores qu'il n'en ayt besoing. Au demourant la compaignie & alliance se gardera tresbien si on fait d'autant plus de gracieusetez a vn homme comme plus il te sera prochain. Mais il me semble qu'il faut

rechercher de plus loingt quels sont les principes naturels de la cōmunité & cōpaignie des hommes. Le premier de vrey est celuy qu'on voyt en la compaignie de l'uniuersel gēre humain, du ql est la rayson & parolle : la quelle concilie les hommes entre eux, en enseignant, apprenant, communicant, disputant, & iugeāt, & les cōioinct par vne certeine naturelle societé. Ny n'est rien dont nous soyōs tant eloignez de la nature des bestes sauuages: lesquelles nous disons souuent estre la hardyesse, comme au cheual, auz lyons la iustice: mais non pas l'equité, & bonté : car ilz sont priuez de la rayson, & de la parolle. Or est ceste societé amplemēt ouuerte auz hommes entre eux, & a tous, entre tous. En laquelle il faut garder la communauté de toutes les choses que nature a crécs pour le commun vsage des hōmes, de sorte que celles qui sont ordōnées par les loix, & droit ciuil, soient si bien gardées, qu'il y ayt ordre. Desq̄lles le demourant soit ainsi gardé, cōme dit le prouerbe gr̄c, qu'entre amys toutes choses sont communes. Or semblent estre communes

nes

nes entre les hōmes toutes celles qui sont d'un mēsmē genre. Ce que specifié en vne chose par Ennius, se peut approprier a plusieurs.

Cōme qui mōstrera la voye a q̄ s'escare
 Fait quasi qu'allumāt la lumiere a autruy
 Que sa lūiere en riē poīt ne se desāpare.
 Par vne chose on enseigne suffisamment
 que tout ce soit liuré a chacun, & fut il incognu, qui se peut commodement bail-
 ler sās faire p̄rte. Dont il s̄ensuyt que ces
 autres sont communes: comme de ne de-
 fendre point l'eau courante: souffrir pren-
 dre feu du feu: si quelqu'un veut bail-
 ler bō conseil a vn qui est en doubte: les choses
 aussi qui sōt proufitables a ceux qui les re-
 çoiuent & sans greuer celuy qui les liure.
 Par quoy il en faut vs̄er, & faire tousiours
 quelque chose pour le commun proufit.
 Mais pour autant que de chacune chose
 l'habondāce est petite & la multitude in-
 finie de ceux q̄ en ont besoing: la cōmune
 liberalité se doibt tousiours ranger a ceste
 fin d'Enni⁹, Que sa lumiere en riē poīt ne
 se desāpare: affin q̄ la suffisance y soit pour
 vs̄er de liberalité enuers les nostres. Or y
 d iiii a il

a il plusieurs ordres de société d'hommes: mais a fin que nous laissions ceste infinité: celle d'un mesme peuple, nation, & langue, par la quelle les hommes s'assemblent principalement, nous attouche de pl⁹ pres: estre aussi d'une mesme cité nous est pl⁹ a cueur. Car il y a beaucoup de choses communes entre les citoyens: comme la place, les eglises, les galleries, les rues, les loix, les droicts, les iugemens, les elections, les coustumes: outre plus les familiarités, & beaucoup d'affaires, & conuentions contractées. Mais la cōpaignie des parens est vn lien beaucoup plus estreignant: car de ceste grande compaignie du genre humain elle se ferme plus serrée, & a l'estroit, veu q̄ cōme le desir de generation soit par nature commun a tous animaux, la premicre cōpaignie est au mariage, l'autre après aux enfãs, subsequemēt après vne mesme demeure auęq toutes choses cōmunes. Cela de vrey est vn cōmēcemēt de ville, & quasi la pepiniere des Repub. Les compaignies après des freres s'en ensuyuent, puis des cousins germains, pour la demeure desquels n'estant
 ia plus

ia plus vne maison suffisãte, ilz s'en vont a d'autres, cõme a vne nouvelle ville. Subsequẽment viennent les mariages, & affinités, dont vient vn grand nombre de parẽns, de la quelle multiplicacion & generacion, vient la source des Repub. La conionction & bonne affection de la race fait entraymer les hõmes. Cest vn grãd cas d'auoir mẽsmes enseignemẽs d'Ancestres, vser de mẽsme religion, auoir les cymitieres communs. Mais entre toutes les compaignies il n'en est point de si excellentẽ, ny plus ferme, que lors que deux hommes de bien, semblables de vie s'associent par vne familiarité. Car ceste honnesteté que nous auons si souuent dictẽ, nous incite la voyãt en vn autre, & nous rend amys de celuy au quel no⁹ la voyõs. Et combien que toute verty nous attyre a foy, & qu'elle nous fasse aymer ceux esquelz elle semble estre. La iusticẽ toutefois, & la liberalité le fait sur toutes choses. Il n'est rien plus amable ny plus lyant que la similitude de bonne vie. Car il aduient qu'en ceux esquelz les fantasies & volõtés sõt semblables, ilz s'entrecroyf-

d iiii sent

sent l'un en l'autre, comme en eux mesmes: & se fait ce que Pythagoras desire en vne amytié, q̄ de plusieurs il s'en fait vn. La cõmunité aussi est grãde q̄ se forge de biens faictz reciproqs: par lesquels estans mutuels, & agreables, ceux entre lesquels telles choses aduiennét, se lyent d'une ferme alliance. Mais aprés que tu auras bien cõsideré tout par rayson & d'entendement, il n'est point de compaignie entre toutes plus agreable ny plus chiere, que celle qu'un chacun a auęq la Republ. Les pere & mere sont chers, aussi sont les enfans, les parens, & familiers: mais le pays est celuy qui a comprins toutes les amytiés de toutes choses. Pour le quel, q̄ est l'hõme de bien qui doute s'offrir a la mort, la ou elle luy sera de proufit? En quoy est de tant plus detestable la cruauté de ceux cy qui ont demembre le pays par toute façon de meschanceté, & qui mettent & ont mis peine pour le ruiner de fond en comble. Mais si la question & cõparaison se dresse, ausquels appartient le pl⁹ de deuoir, le pays, les pere & mere, sont les premiers: aux bienfaictz desquels nous

nous sommes le plus obligez. Apres lesquels sont les enfans auęq toute la maison qui n'a espoir seulement qu'en nous, ny ne peut auoir autre part refuge: subsequemment apres sont les parens, auęq lesquels le plus souuent la fortune est commune. Parquoy les defences necesseres pour la vie s'ont principalement deues a ceux que nous auons dit par cy auant. Au regard de la vie, du commun repas, des cõseils, des propoz, des remonstrances, consolations, quelques fois aussi des reprehensions elles ont leur vigueur entre les amys: aussi est l'amytie fort plaisante que la mesme facon de vie a couplée. Mais a fournir tous ces devoirs, il faudra prendre garde, a ce qui est mesmement necessere a chacun, & que cest que chacun pourra acquerir ou non auęq nous, ou sans nous. Par ce moyen les degrez des amyties ne seront pas tels que ceux des temps. Aussi y a il aucuns devoirs, qui sont mieux deuz auz vns qu'auz autres: de vrey tu ayderas plustost a ton voysin pour recueillir ses greins que tu ne feras a ton frere, ou a ton familier: mais s'il y a pces en iugement,

tu défenderas plustost ton parçnt & ton amy que tu neferas ton voyfin. Cēs choses donques, & leur sēmbables viennent en cōsideracion en tout deuoir:& se faut accoustumer, & exerciter, pour pouuoir estre bons raciocinateurs de deuoirs, & voyr en adioustant, & deduisant quelle somme il rēste: dont tu puisses entendre, combien il est a chacun deu. Mais tout ainsi que lēs medecins, ne lēs capiteines, ny orateurs, ne peuuent rien aquerir digne de grande louange sans vsage, & exercitacion, quelques regles de l'art qu'ilz ayent apprinses: cēlles aussi de la conseruacion du deuoir se liurēt, affin que nous les facions: mais la grandeur de la chose desire l'usage, & l'exercitacion. Nous auons donques presque suffisamment dit comme quoy se deduit l'honestetē, de la quelle le deuoir prent sa source, dēs choses qui cōcernent le droit de la societē humaine. Or fault il entendre qu'estās quatre gēres pposez, dēsquelz descēnd l'honestetē, & le deuoir, que cela sēmble noble, qui est fait d'un cueur grand, & magnanime, deprisant lēs choses humaines.

Cest

C'est vn reprocche bien manifeste, si on peut vser d'un tel langage:

Entre vous ieunes gens auez vn cueur de femme,

Et ceste fille d'homme.

Et si aussi d'un tēl propos,

Butin de Salmacis sans coup, & sans sueur.

Au cōtraire aussi sont tenues a gloire les choses qui sont faictes d'un grand cueur de grand prouesse, & excellence: & les louons ie ne scay comment a haute voix.

De la depend le Champ des Rhetoriciēs pour la Marathone, Salamine, pour les Platées, Thermopyles, les Leuctres, Stratocle: de la est nostre Cocles, de la les Decies: aussi sōt les Cneius, & Publius Scipions, M. Marcēl, & autres innumerables: en la quelle grandeur de cueur aussi est mesmement le peuple Romain excellēt.

Au demourāt son entente a la gloire de la guerre se manifeste, en ce q̄ no⁹ voyōs aussi les statues en accoustremēt presq̄ de guerre: mais ceste hautesse de cueur q̄ se voyt es perilz & trauauz, est vicieuse si elle est priuée de iustice, & qu'elle combatte non pas pour le cōmun salut, mais
pour

pour le sien propre proufit : car cela non seulement ne tiét point de la vèrtu:mais encor plustost d'une cruauté repoussant toute humanité. Et pourtāt les Stoiques descriuēt biē la prouesse, en la disāt estre vne vèrtu defendāt l'eqté. Parquoy nul de ceux q̄ ont aquis la gloyre de p̄uesse, n'a eu louāge par dols, ny malices:car riē ne peut estre honēste qui est sans iustice. Ce dit donq̄s de Platon est excellent. La sciēce dit il, qui est sepée de iustice, ne se doibt pas seulement appeller malice, plustost q̄ sapiēce:mais aussi doibt vn cueur prest au peril auoir plustost le nom d'audacieux, que de preux:si son p̄pre proufit le pousse, & non l'utilité cōmune. Nous voulōs donques que les hōmes preux & magnanimes soient bons, simples, amys de verité, & point trompeurs : qui sont choses dependētes d'une manifeste louāge de iustice. Cela toutesfois est odieux qu'en ceste hautesse & grandeur de cueur il s'engēdre facilement vne outrecuydāce, auēq̄ vn troupeur grād desir de regner. Car (cōme dit Platon) que toute la façon de viure des Lacedemoniens est enflābée de desir

de desir de veindre : chacun aussi de tant plus veut estre prince sur tous, ou plustost estre seul, comme plus il a le cueur excellentement grad. Mais il est bien mal aisé que tu gardes l'equité, la quelle est mesmement propre a la iustice, la ou tu desireras estre plus grand que tous les autres. Dont il aduient qu'ilz ne se seufrenr estre veincuz ne pour debattre, ny par aucun droit publiq, & legitime: & sont le plus souuent en la Repub. hommes larges, & de menées pour aquerir grandes richesses, & pour estre plustost maistres par force, qu'egauz par iustice: vne chose toutefois est de tant plus excellente qu'elle est plus difficile. Croyez qu'il n'est point de temps qui doye estre sans iustice. Ceux donques doyuent estre tenuz pour preux & magnanimes qui repoussent vn outrage, & nō pas qui le fōt. Au regard de ceste vraye & sage grandeur de cueur elle iuge ceste honnesteté, que la nature suyt mesmemēt, estre alsise auz faietz, & nō en la gloyre, se desirant beaucoup mieux estre que d'apparoistre la princesse. Car celuy qui depent de l'abus d'une sorte comu-

ne,

ne, ne doit pas estre tenu entre les grans hommes. D'autant que cōme quelqu'un est d'un cuer fort hautein, & cōuoitieux de gloyre: tant plus aisement est il poussé a choses iniustes: de vrey cest vn lieu fort glissāt, veu qu'a peine s'en treuve il, q̄ ap̄s auoir reccu beaucoup de traueux, & s'estre hazardé auz perils, ne desire gloyre, quasi comme guerdon de sēs prouesses. Or cognoit on touralement vn cuer preux & grand, principalement en deux choses. Desquelles l'une gist en vn depris des choses exterieures, veu qu'on tient pour certain qu'un homme ne doit estimer, souhayter, ou desirer sinon chose honeste, & conuenante, sans se rendre subiect a nul homme, a nul trouble d'entendement, ny fortune. L'autre est, que lors que tu seras ainsi doué cōme nous auons dit, tu mēnes grādz affaires, & qui mēsmement sont vtils, & qui soient merueilleusement hazardeuz, & pleins de trauez, & dangers, tant pour la vie, q̄ pour mēintes choses qui luy touchent. Car en ces deux choses gist tout l'honneur, et grād pouuoir: i'adiouste aussi l'utilité au dernier.

nier. Au regard de la cause, & rayson qui forge les grans hommes, elle est au premier. Car il a cela qu'il fait les cueurs excellens, & mesprisans les choses humaines. Ce qu'on voyt en deux choses, si tu iuges cela seulement bon, qui est honeste, & que tu sois deliuré de toute perturbation d'esperit. De vrey il faut dire q̄ la petite estime qu'on a des choses qui semblent a plusieurs excellentes & nobles, & le cōtemnement d'elles par vne rayson stable & ferme tient d'un cueur bon, & grand: & que la paciēce es choses qui semblent facheuses, & qui meintes & diuerses sont continuēlles en la vie, & fortune des hommes, qui est telle q̄ tu ne fors poit hors les limites de nature, ny de la dignité d'un sage, est d'un cueur robuste, & d'une grande constance. Aussi n'est il pas raysonnable que celuy soit veincu de cōuoytise que la peur n'a veincu: ne celuy par la volupté, q̄ le trauail n'a peu veindre. Parquoy telles choses se doyent cuiten, aussi doit le desir de richesses. Car il n'est rien de si pouure, ne de si petit cueur que de les aimer. Ny n'est riē si honeste, ne si magnifique,

fique, q̄ de cōtemner les biés si tu n'én as ne q̄ d'en faire largesse, & liberalité, si tu én as. Il fault aussi fuyr le desir de gloyre, comme par cy auant i'ay dit, car il oste la liberté, pour la quelle auoir les hommes magnanimes doyuent faire rous efforts. Il ne faut pas aussi chęrcher les principaotés: mais plustost quelquesfois ne les accepter, ou bien q̄lquefois s'én defaire. Car il faut ęstre hors de toute perturbacion d'esperit, & de cōuoytise, & peur, aussi fait il de la maladie, de la volupté, & du courroux de l'ame, affin qu'elle soit ęn tranquillité & assurance qui luy apporte constāce, & dignité. Il y ęn a plusieurs & ont ęsté, qui desirans cęste tranquillité que ie dy, se sont retyrez des affaires publicz, & ont prins le repos pour leur refuge. Entre lesquels les plus nobles Philosophes, & męsinement les plus grans, & quelques hommes seueres & graues n'ont peu ęndurer la façon de vie du peuple, ne des princes: & ont les aucū vescu auz chāps prenans plaisir ęn leur bien priué. Aufquels le propos a ęsté de męsme qu'auz roys, de n'auoir faute de rien, de n'obeyr
a ame,

a ame, & de ioyr de la liberté, de la quelle le propre est de viure, ainsi que tu veux. Parquoy comme cela soit commun auz conuoyteux de puissance auçq ceux que nous auons dit: les vns pensent y pouuoir p̄uenir s'ilz ont grans biens, les autres; s'ilz sont contens du leur, & de peu. En quoy l'aduis des vns ne des autres n'est a depriser: mais la vie des tranquilles est la plus aisée, la plus seure, & la moins chargeant, & offensant autrui: vrey est q̄ celle de ceux qui se sont addonnez a la Repub. & au maniem̄t des gr̄s affaires, est de plus grand p̄oufit auz h̄omes, & plus cōmode pour la gloire, renom, & gr̄d pouuoir. Parquoy paraūture faudra il p̄donner a ceux qui d'un excellent esperit se sont addonnez a la doctrine, delaisans le maniem̄t de la Republ. a ceux qui pour la foyblesse de leur santé, ou qui em̄p̄chez pour quelque grand cause l'ont aussi delaisé, veu qu'ilz quittent auz autres la puissance & louange de l'administration d'elle. Au regard de ceux q̄ n'ont point t̄lle cause, ie pense que s'ilz se dyēt depriser les puissances, & magistratz, que
 1 e plusieurs

plusieurs ont eu grád estime, que cela nó seulement ne leur doibt estre a louange, mais leur doibt estre tourné a blasme. Le iugement desquels est de faiét bien difficile a reprobuer, en ce qu'ilz contemnent la gloire, la tenans pour nulle: mais ilz semblent creindre les trauauz, & facheries tant des offenses, que des repousse-mens, quasi côme vne ignominie, & infamie. Il en est qui es choses contraires sont inconstãs, & qui contemnans la volupté d'une grande seuerité, sont mols en vne aduersité: qui n'ont cure de gloire, & sont vaincuz d'une infamie, mais encor auęq bien peu de constance. Or est il force a ceux qui sont bien nez a mener les affaires publicz, d'aspirer en ostant toute creinte auz magistratz, & de gouerner la Repub. Car autrement ne peut estre la Cité gouernée, ny aussi se monstrier la grandeur d'un cueur. Quant auz gouerneurs de Repub. la magnificence, & depris des choses humaines que souuentefois ie repete, ne leur est pas moins necessere qu'auz philosophes: & ne scay, si encores pl^{us} aussi est la tranquillité, et repos de l'ame:

l'ame: veu que par ce moyen ilz ne seront point en detresse, & viuront en grauité, & constance. Qui sont de tant plus aisés auz philosophes, qu'ilz ont moins de choses exposées au danger de la fortune: & qu'aussi ilz ne sont pas en neccsité de beaucoup de choses: ny ne peuent pas faire tant lourde perte, si leur suruient quelque aduersité. Parquoy ce n'est pas sans cause que plus grandes emotions d'esprit se dressét auz gouuerneurs de Repub. qu'auz tranquilles: & qu'ilz ont plus grās affaires a demener: dont ilz ont plus besoin de tant plus grand cueur, & d'estre hors d'angoisses. Or a tout homme qui vient au gouuernement des affaires, a se garder de ne cōsiderer pas seulement cōbien est la chose honēte: mais qu'aussi il ayt le pouuoir de l'exercer. En quoy il faut aussi considerer, que de lacheté il ne desespere sans propos: ou bien que par cōuoytise il ne se confie trop. De vrey il est besoing d'un diligent preparatif en tous affaires auant les entreprendre. Mais cōme plusieurs soiēt en opinion que les affaires de la guerre soient plus grans que
e ii les

les ciuils. Il en faut rabbatre. Car plusieurs ont souentesfois chēchée la guēre pour le desir de la gloire : ce que bien souuent aduient en grans cueurs, & grās esperitz; & de tant plus qui sont adroictz au mestier, & en desir de la mener. Mais si nous voulōs iuger au vrey, il a estē des affaires ciuils beaucoup plus grans, & plus renommez que ceux de la guēre. Et combien qu'a bon droit Themistocles soit louē, & soit son nom plus renommē que celuy de Solon: & qu'on mette en auant Salamis pour tesmoingt de la victoyre excellente, & qu'elle soit preferēe au cōseil de Solon, par le quel il establīst premierement les Areopagites: si ne doibt on pas iuger cestuy moins excellent q̄ cest autre. Car cest autre a estē pour vne fois proufitable: & cestuy cy le sera a iamēs a la ville: veu que par ce conseil les loix, & institutions des anciens sont gardēes: & que Themistocles n'a rien dit en quoy il ayt secouru l'Areopage: au contraire Solon a aydē a Themistocles. Car la guēre fut menēe par l'aduis de ce Senat, q̄ fut estably par Solō. On peut dire lesēblable de Pausanie, &

nie, & Lyfandre:leſquels toutesfois ne ſōt en rien equiparables auz loix, & discipline de Lycurge, cōbien que par leurs proueſſes on eſtime l'Empire deſ Lacedemoniens auoit eſté agrandy:& ſi ont d'auantage eu pour leſ meſmes cauſes,leſ armées plus deliberées, & plus hardyes. Quant a moy Marc Scaure ne me ſembloit point en mō ieune eage eſtre moindre que C.Marius:ny Q. Catulus q̄ Cn. Pompeius,pendāt que nous ēntēdions a la Repub. Ce n'eſt pas grand cas deſ guēres hors le pays,s'il ny a police dans la ville. Ny n'a fait l'Aphriquein hōme ſingulier,& chief, en rafant Numance plus de proufit a la Republique,qu'a fait au meſme tēmps P.Nafica hōme priué, lors qu'il tua Tib.Gracch⁹. Combien que ce fait ne depend pas ſeulement d'un egard domeſtique,car il tient de la guēre d'autant qu'il a eſté vny de par arm^s, & coup de main:cela toutesfois a eſté fait par vn cōſeil de ville,ſans armée. Au demourant ce en quoy i'ēntēns que ie ſuis couſtumierement affailly par ēnuieux & meſchans eſt vne tresbonne choſe.

Cede au cōseil la force, au pler le trióphe. Mais affin q̄ ie me taysse des autres, n'ont pas les armes durāt nostre gouuernemēt cedé au cōseil? Car il ne fut onq̄s peril pl⁹ dāgereux, en la repub. ny plus grāde seureté, veu q̄ par nostre cōseil, & diligēce, les armes soudeinemēt tóbées des mains des plus ourecuydcz bourgeois, ont esté abbatues. Quelle prouesse a iamcs esté faicte plus grāde a la guerre? quel triomphe luy est a comparer? Il m'est loysible, Marc mō fils, de me glorifier enuers toy, au quel l'heritage de ceste gloyre, & l'imitacion des faicts appertient. De vrey Cn. Pópée hōme riche, en louāges de guerre me fait cest hōneur (l'oyans plusieurs) de dire, q̄ pour neāt il eut emporté le troyficieme triomphe, si lors qu'il triompheroit, il ne le receuoit par mes bienfaicts enuers la repub. Les forces donques domestiques ne sont pas moindres que celles de la guerre: & y faut plus qu'en elles employer du labcur, & soing. De vrey ceste honēsteté que nous cherchons tyrer d'un cuer grand, & magnifique se mene toutallemēt a fin par les forces de l'ame,

& non

& non du corps. Il faut toutesfois exercer le corps, & le dresser tellement qu'il puisse obeyr au cōseil, & a la rayson, pour vuyder lès affaires, & porter le trauail. Au regard de ceste honēstetē que nous chērchōs, elle gist toute en la cure, & pēnsēe de l'esperit. En quoy ne sont pas de moindre proufit, lès gēns de robbe lōgue qui gouuernent la repub. q̄ ceux qui mēnent lès guērres. Et pourtāt ont elles estē souuēnt par leur cōseil delaissēes, ou mēnēes a fin, ou bien dressēes, comme a estē la tierce guērrē Punique par l'aduis de M. Cato: L'autoritē du q̄l aprēs sa mort a valu en elle. Parquoy le moyen de bien aduiser est plus a dēsirer, que la prouesse au combat. Mais il se faut donner garde que nous ne le fassions plus par vne fuyte de combat, que par vn esgard du proufit. Or faut il. entreprendre la guērrē, de sorte, qu'elle ne semble autre chose qu'une paix chērchēe. Au demourant cest le deuoir d'un cueur magnanime, & constant, de ne se troubler es affaires facheux: ny en estourdy tombe cōme l'on dit du haut en bas: mais vser du cōseil d'un bon
 ... c iiii esperit,

esperit, & sans se fouruoyer de la rayson. Et combien que cecy depēde de l'entēdemēt, la preuoyance toutesfois par cōsideracion dēs choses futures est de grād esperit: aussi est quelquesfois vn aduis au parauāt fait du bien ou mal qui peut aduenir: que cest qu'on doibt faire estant quelque cas aduenu: & de ne faire chose, dont finablement il faille dire, ie ne le pensoy pas. Vela les ōeures d'un cueur grand & magnanime, & qui se confie en prudence, & conseil. Au regard de se trouuer temerēremēt es rancs de bataille, & de choquer l'ennemy, cest vne cēteine chose cruelle, & semblable auz bestes. Mais lors faut il cōbattre, & preferer la mort a la seruitude, & ignominie, que le tēps & la necessitē le requierent. Et quant au rasemēt, & ruine dēs villes, il faut sur toutes choses prēndre garde que rien ne soit fait d'incōsideracion, ny cruellemēt. Aussi esse le deuoir d'un hōme magnanime, aprēs auoir cōsiderē lēs choses, de punir lēs coupables, conseruer la multitude, & en toute fortune garder le droit, & l'honestētē. Tout ainsi cētes que (cō-

me

me par cy auant nous auons dit) il en est, q̄ preferēt les affaires de la guerre auz ciuils : aussi en trouueras tu plusieurs, auz q̄ls les entreprinſes perilleuses, & ruzées ſemblēt plus nobles & grādes que les cōsideraciōs de la paix. Or ne faut il iamēs faire, que par vne fuyte de peril nō⁹ ſemblions couhardz, & timides. Mais aussi se faut il donner garde, de ne nous offrir au peril sans occasion, car il n'est point de folye plus grande. Et pourtant faut il enſuyure la couſtume dēs medecins a prendre le peril: lesquelz pēsent legierement, les legierement malades : au regard dēs fortes maladies, ilz ſōt cōtrainctz de bailer dēs cures dangereuses, & doubteuses. Parquoy cēst fait en fol de desirer en tēps calme, vne rude tēpēste: & en sage, de ſuruenir a la tourmente par toute façon & moien : & de tant plus que tu feras pl⁹ grand gain en prenāt le peril, que de perte en le tenant doubteux. A la verité aussi le maniement dēs affaires est en partie perilleux a ceux qui s'en chargent, & en partie a la Repub. Les vns d'auātage ſont appelez au peril pour la vie, les autres
pour

pour la gloire, & pour la bienueillance des bourgeois. Nous deuous donques estre plus prompts a nous perils qu'a hazarder la repub. & estre plus prestz au combat pour l'honneur & la gloire, que pour les autres biens. Il s'en est trouué, q̄ estoier prestz de mettre nō seulement leurs biens pour le pays, mais aussi la vie, lesquels toutesfois ne voudroient faire la moindre perte du monde de leur honneur, ny mesmes a la requeste de la Repub. cōme Callicratide, le quel estant chief des Lacedemoniens durant la guerre de la Morée, & ayāt fait maintes glorieuses prouesses, ruina finalement tout, quant il ne voulut consentir au conseil de ceux qui estoier d'aduis de transporter l'armée de mer des Arginuses, & de ne combattre auq̄ les Atheniens. Ausquels il respondit que les Lacedemoniens estant ceste armée perdue pouroient en dresser vne autre, & qu'au regard de luy il ne pouuoit fuyr son honneur sauue. Qui fut vne playe moyenne auz Lacedemonies: mais ceste autre fut mortelle, par la quelle, cōme Cleombrote creignant l'enuye eut combattu

combattu auęq Epaminondas, les puif-
fances des Lacedemoniës furent ruinées.
Mais cōbien mieux fit Q. Maximus, du
quel Ennius dit:

Vn seul hōme nous a remiz temporifāt,
Car au salut les criz point il ne preferoit,
Dont son los eſt pl⁹ ores, & fera floriffāt.
Or eſſe vne eſpèce de vice qu'on doit
cuiten eſ affaires de ville. Il en eſt de vrey
qui n'oſent pas dire de peur d'ęnuye leur
aduis eſcor qu'il ſoit tresbon. Il faut tou-
tesfois que ceux qui ont a prendre le gou-
uernement d'une Republ. gardent deux
commādemens de Platon: l'un eſt, qu'ilz
ayent le regard au proufit des bourgeois,
de ſorte que tout ce qu'ilz font ſoit pour
amour d'elle, oublians leur propre prou-
fit: l'autre eſt, qu'ilz ayent la ſolicitude de
tout le corps, a fin qu'en donnāt ordre a
l'une des parties ilz n'oublient les autres.
Car le maniement de la Republ. doit
eſtre gouverné a l'utilité de ceux qui ſont
baillez en garde, & non pas de ceux qui
l'ont, tout ainſi qu'une tutelle. Au regard
de ceux qui ont vne partie des citoiens
pour recommandée, en oubliant l'autre,
ilz

ilz mettent en la cité vne chose fort per-
 nicieuse, qui sont la sedicion, & discord:
 dont il aduient que les vns semblent te-
 nir pour la commune, les autres estre af-
 fectionnez a vn chacun homme de bien,
 & bien peu a tout l'uniuersel peuple. Dõt
 il s'est dressé de grans debatz entre les
 Atheniens: & en nostre Repub. non seu-
 lement sedicions, mais aussi pestiferes.
 guerres ciuiles: lesq̄lles vn citoien graue
 & magnanime en la Repub. & digne de
 p̄cipaoté, fuyra, & hayra, en s'employāt
 du tout au bien publiq, ny ne poursuyura
 richesses, ny puissance, & la cōseruera en-
 tierement de sorte, qu'il aduifera a tous:
 ny ne procurera a persōne hayne, ou en-
 uye par faulses accusacions. finalement
 il aura la iustice & l'honesteté en si gran-
 de affection, que pour la conseruacion de
 la Repub. q̄lque offēse grāde qu'il fasse,
 il souhaytera plustost la mort, q̄ d'omet-
 tre les choses que nous auons dictes. Or
 est toutalemēt l'ambicion merueilleuse-
 ment miserable, aussi est le debat pour
 les authorités, du q̄l il est escrit au mē-
 me Platon, que ceux qui debatent entre
 eux

eux pour l'administracion de la Republ. font tout ainsi que si les mariniers debatoient entre eux, le quel d'eux doit gouverner. Il ordonne aussi que nous tenions pour ennemis ceux qui portent les armes contre la Repub. & non pas ceux qui de leur iugement la veulent maintenir: comme a esté la dissension entre P. Africain, Q. Metel. & sans furie. Aussi ne sont receuables ceux qui sont d'aduis d'user de grand courroux envers les ennemis: ce qu'ilz estiment appartenir a vn homme magnanime, & constant. Car il n'est rien plus louable ne plus conuenant a l'homme magnanime & noble, que d'estre appaisable, & clement. Quant aux peuples libres, & l'egalité du droit, il y faut employer vne facilité, & celle qu'on dit hauteur de cuer, afin que si nous courrouçons a ceux qui viennent a mauuais temps, ou aux importuns, nous ne tombions en vne rudesse inutile, & odieuse. Si faut il toutefois recevoir la gracieuseté & clemence, de tant que la seuerité il sera cointe a cause que la Repub. sans la quelle vne cité ne peut estre administrée. Or doit estre
toute

toute punicion & chastie ment deliure
d'oultrage:ny ne doibt estre referée a l'u-
tilité de celuy qui punit ou chastie de pa-
rolles q̄lqu'un, mais a celle de la Republ.
Il se faut aussi donner garde que la peine
n'excede la coulpe, & que pour mesmes
causes les vns ne soient puniz, & les au-
tres a peine adiournez. Au demourant il
faut sur toutes choses fuyr le courroux en
punissant : car iamés homme courroucé
ne tiendra en cōdamnant ce moyen, qui
est entre troup, & peu:aggreant auz Pe-
ripatetiqs, & a bon droit, pourueu qu'ilz
ne louassent point la cholere, ny ne la dis-
sent estre vtilement donnée par nature.
Or est elle reiectable en toutes choses, &
faut souhayter que ceux qui ont le gou-
uernement de la Repub. soiēt semblables
aux loix, lesquelles sont dressées pour la
punicion suyuant l'equité, & non pas la
cholere. Et pourtant es choses prosperes,
& qui succedent a nostre gré fuyons sur
toutes choses la fierté, le desdaing, & l'ar-
rogance : car tout ainsi que l'impacience
es choses aduerses tient de la legiereté,
aussi fait vn desordre es prosperes, telle-
ment

ment, qu'une mēſme attrépance de vie, auęq vne face & front touſiours tout vn, eſt excellēte, cōme nous l'auons oy dire de Socrates, & C. Lelius. Au regard de Philippe roy des Macedoniens i'entens que ſon fils l'a paſſé en prouēſſes, & gloyre, le quel il a veincu en gracieuſeté & humanité. Et pourtāt l'un a eſté touſiours grand, & l'autre ſouuētesfois bien infame: de ſorte que ceux ſemblent donner bōne doctrine, qui admonēſtēt, que nous nous monſtrions de tant plus humbles, de quant plus nous ſomes grans. De vrey Panęce dit q̄ l'Aphriquein ſon auditeur, & familier, ſoloit dire, q̄ tout ainſi qu'on a de couſtume de liurer auz dompteurs lęs cheuauz qui pour lęs frequēns rencōtres bondiſſent d'une fierté de combat, affin qu'ilz en puyſſent aiſement ioyr: ainſi doyuent eſtre cōme voltez a la rayſon, & doctrine les hommes effrenez en la bōne fortune, & trouppreſumās d'eux: afin qu'ilz cognoiſſēt la foibleſſe dęs choſes humaines, & la varieté de fortune. Tellement que pędant que la fortune nous riſt, il ſe faut ayder du conſeil de ſęs amys:

amys: aufquels il faut donner plus grãde authorité qu'auparauant : durant le quel tẽps aufsi il se faut donner garde de ne preſter l'oreille auz flatteurs, ny ne nous foufrions amieller : ẽn quoy on ẽst aife-ment trompẽ. Car nous nous pẽnſons ẽtre tẽls, qu'a bonne rayſon on doyue louer, dont partẽt innumerables fautes, lors que lẽs hommes ẽnflez d'opinions ſont villainement moquez, viuãſ ẽn mẽrueilleuſement grans ẽrreurs, mais il ſuffiſt pour cẽſte heure.

Or faut il pẽnſer que ceux qui gouuernẽt vne Repub. vuydent de grans affaires, & d'un grand cueur: d'autant que leur adminiſtracion ſ'ẽſtẽd mẽrueilleuſement au large, & ſur beaucoup de peuples. Mais il ẽn ẽſt & ont ẽſtẽ plusieurs de grand cueur, lẽsquels menans vne vie priuẽe chẽrchoiẽt, ou biẽ ſ'efforçoiẽt a grãdes choſes, ſe cõtentãſ de la ſuffiſãce de leurs biens : ou bien qui tenans ẽn partie dẽs philoſophes, & ẽn partie de ceux qui gouuernent la Republ. prenoient plaiſir ẽn leurs priuez biens, ne lẽs aſſẽblans pas par tous moiens, & ſãſ lẽs eſpargner auz
leurs:

leurs: mais plustost les departans a leurs amys, & a la Repub. quant il en estoit be-
 soing: lesquels premierement eussent esté
 bien aquiz, non pas d'un infame gain, ny
 odieux, s'offrans au proufit de plusieurs,
 pourueu qu'ilz en soient dignes, & qui
 subsequemment s'augmētēt par moyen,
 diligence, & raysonnable espargne: ny ne
 soient plustost subiects a leurs plaisirs, &
 depēses demesurées, qu'a la liberalité,
 & beneficēce. Quiconque gardera ces
 loix peut viure magnifiquement, hono-
 rablement, & en hōme de cueur, & d'a-
 uātage rond, & loyal, & amy de la vie hu-
 maine. Il faut subsequemment parler de
 ceste autre partie restant de l'honesteté,
 en la quelle est veue vne vergoigne, at-
 trempancē, & modestie quasi comme le
 paremēt de la vie, auēq tout appaisemēt
 des perturbacions de l'ame, & auēq vn
 moyen es choses. En ce passage aussi est
 contenu ce qu'on pout dire en Latin de-
 corum, qui se dit en Grēc *πρέπον*, du quel
 la vertu est telle qu'elle ne peut estre se-
 parée de l'honesteté. Car ce qui est con-
 uenant est honeste: & ce qui est honeste
 f est

ęst conuenant. Au regard de la difference
 de l'honestę & conuenāt, on la peut plus
 facilement ęntendre que la declarer. Car
 tout ce qui ęst conuenant alors apparoit
 que l'honestetę ęst precedęe. Et pourtant
 ce qui ęst decęnt n'apparoit pas seulemēt
 ęn cęste partie d'honestetę, de la quęlle il
 faut parler, mais aussi ęs troys precedęn-
 tes. De vrey il faut vser de rayson, & de
 propos sage, & faire cōsiderement ce que
 tu as a faire, & voyr & cōtempler ęn tou-
 tes choses ce qui ęst de veritę. Au cōtrai-
 re aussi s'abuser, se fouruoyer, tumber ęn
 faute, & ęstre deceu, cęst vne chose autant
 mal seante que de refuer, & auoir le sęns
 pęrdu. Brief toutes choses iustes sont bien
 seantes: au contraire aussi toutes lęs iniu-
 stes mal seantes: comme qui sōt infames.
 La rayson de la magnanimitę ęst sembla-
 ble: car ce qui ęst fait de hardyessę, & de
 grand cueur, sęmble bien seant, & conue-
 nant a l'homme: & ce qui ęst fait au con-
 traire, mal seant comme qui ęst villain.
 Parquoy ce que ie dy conuenāt artouche
 toute honestetę, & luy ęst de sorte atte-
 nant, qu'on le voyt nō pas par ie ne scay
 quęlle

quelle rayson obscure, mais toute euidente. Car il y a vne certaine bonne conuenance, qui s'entend en chacune vertu, & qui se peut beaucoup mieux separer d'elle, par cõtẽplacion, que reellement. De vrey tout ainsi que la grace & beauté du corps ne peut estre separée de la santé, aussi est ce conuenant du quel nous parlons confus auẽq la vertu: vrey est qu'on le distingue par l'entẽdement, & cõtẽplacion. Or est il en deux façons: car il en est vn certain general, que nous entendons estre en toute honẽsteté, & vn autre dependent de luy, qui touche particulierement chacune partie d'honẽsteté. Au demourant on a de coustume de definir ce premier presque ainsi, que le conuenant est ce qui accorde bien a l'excelence de l'homme, en ce, en quoy sa nature est differante des autres animaux. Au regard de la partie qui depend de ce genre, ilz la definissent ainsi, de sorte qu'ilz veulẽt cela estre conuenant, qui soit si bien cõcordant a nature, qu'en luy apparaisse moderacion, & attẽpance, auẽq vne certaine maniere de faire gracieuse. No⁹

pouons bien iuger ces choses estre ainsi entendues des philosophes par ceste grace, que les poëtes suyuent, dont on a de coustume en dire beaucoup de choses autrepart. Mais alors disons nous les poëtes garder la grace, quant ce qui est conuenant a chacune personne se fait & dit, cōme si Eacus ou Minos disoit, *Qu'ilz hayssent pourueu qu'ilz creignent: ou bien, Il prepare luy mēme le sepulchre a ses enfans: cela sembleroit mal seant, d'autant que nous les auōs entendu auoir esté iustes.* La ou si Atreus le dit, il s'en dressē vne risée: comme d'un propos bien seant a la personne. Les poëtes dōques iugerōt selon la personne ce qu'a chacun est bien seant: mais quant a nous nature nous a chargé de iouer vn personnage auēq vne grande excellēce, & preminēce, sur le reste des animauz. Parquoy les poëtes auront a voyr en vne grande diuersité de personnages, a ce qui est bien conuenant & seant, mēmes auz vicieux. Mais comme par nature le deuoir de constāce, modestie, attrēmpance, & vergoigne nous soit ordonné, & cōme par elle aussi nous
soions

soions enseigner de n'estre point nōchal
 lās du moyen que nous deuōs tenir auęq
 lēs hommes, il aduiēt que ceste grace ap-
 pertainant a toute honēsterē se monstre,
 combien elle est estēdue au large: aussi
 fait ce qu'on loue en chacune espēce de
 vertu. Car tout ainsi q̄ la beauté du corps
 esmeut lēs yeux par vne bonne propor-
 tion de mēbres, & qu'elle leur donne
 plaisir en ce que toutes lēs parties cōuiē-
 nēt ensemble auęq vne grace: ceste bon-
 ne conuenance aussi qui se voyt en la vie
 esmeut a la louer ceux auęq lēsquels on
 vit d'ordre, & constance, de modestie en
 tous ditz, & faictz. Il faut donques auoir
 vne cēteine creinte dēs hōmes, tant dēs
 plus gēns de bien q̄ des autres: car le non
 challoir en ce qu'un chacun iuge de toy,
 ne sēt pas seulement son arrogant, mais
 d'auantage son toutallement dehontē.
 Or y a il quelque differēce entre iustice
 & vergoigne, en ayant esgard a tout. Le
 deuoir de iustice est de ne forcer lēs hom-
 mes: & celuy de la vergoigne, de ne lēs
 offēser: en quoy on voyt principallemēt
 la vigueur de la grace. Par cēs choses dō-
 f iii ques

ques ainsi declarées, ie pense qu'on entend assez quel est ce q̄ nous disons estre bien scant. Au regard du deuoir qui en depend, il a premierement ceste voye qui guyde a la conuenance, & conseruacion de nature, la quelle si nous suyurons pour guyde, nous ne nous foruoyrôs iamés: & suyurons ce qui est subtil, & de consideration par nature: aussi ferons nous ce qui est commode a la societé des hōmes, & ce qui est graue, & magnanime. Mais la plusgrād force du conuenāt gist en ceste partie, dont no^r disputons. Car il ne faut pas seulement tenir pour bons les mouuemens du corps, qui sont propres a nature, mais aussi beaucoup plus ceux de l'ame qui luy sont vtiles. Or y a il deux forces de l'ame, & de la nature. L'une est posée en l'appetit, dicté en Gr̄c *ὄρεξις*, qui rauist l'homme ça & la: & l'autre l'est en la rayson, qui enseigne, & declaire ce qu'il faut faire, ou fuyr. Par ce moyen il aduiēt que la rayson preside, & q̄ l'appetit obeyse. Or doit tout euvre estre libre de toute oultre cuydance, & nonchallāce, ny ne se doit faire chose dont on ne puisse rendre

dre

dre rayson probable. voyla presque la description du deuoir. Au demourât il faut tât faire que l'appetit obeyffe a la rayson, & qu'il ne la preuienne, ny ne l'habandonne d'une paresse, ou lascheté : & qu'il soit tranquille & exempt de toute perturbation d'esperit, du quel se manifestera toute cōstance, & modestie. Car les appetiz qui se escartent plus au loing, & qui cōme echapez, soit en desirant ou desdaignant ne sont point refrenez par la rayson: ceux la certes sortent les limites, & le moyen, veu qu'ilz delaisent, & desdaignent l'obeyffance, ny n'obeyffent a la rayson, a la quelle ilz sont subiects par la loy de nature: desquels nō seulement l'ame est perturbée, mais aussi le corps. On le peut vōyr a la face des courroucez, ou de ceux qui sont esmeuz de quelque desir, ou de peur, ou qui sont decontenâcez en vne troupe grande volupté : desquels tous, la face, la voix, le mouuement, & cōtenance se changent. Pour lesquelles choses on entend, (affin que ie reuienne a la forme du deuoir) que tous appetiz se doyent refrener, & appaiser, et que le char-

f iiii sticment,

stiement, & diligēce doyuent estre esueillez, affin que nous ne fassions rien temerement, ny a l'auanture, d'une incōsideracion, & negligēce. De vrey aussi ne sommes nous pas engēdrez par nature, de sorte que no⁹ semblions estre faitz pour le ieu, & passe tēps, mais plustost a vne seuerité, & a cētaines entreprinſes plus graues, & plus grādes. Il est vrey, qu'il est loysible de s'ayder du ieu, & du passe tēps, mais tout ainsi que du sommeil & autres repoz, lors que nous aurons satisfait auz affaires graues, & serieuz. Ny ne doit la façon du passe tēps estre sans mesure, & modestie, mais doit estre honēste, & gracieuse. Car tout ainsi que nous ne donnons pas route licence de iouer aux enfans, mais tant seulemēt celle, qui ne soit point estrāge des eures d'honēstetē: aussi faut il qu'ēs propoz plaisans on y voye quelque chose de bon entēdemēt. Il est entieremēt deux façōs de plaisanter, l'un est oultrageux, mesdisant, mechāt & vilain: l'autre est elegant, ciuil, de bon rencontre, & bonne grace. Du quel nostre Plaute, & l'anciēne farſe des Attiques n'est

n'est pas seulement pleine, mais aussi les liures des philosophes Socratiques : & se treuvent de plusieurs beaucoup de choses plaisamment dictes: cōme sont celles que le viel Cato a colligées. qu'on appelle bōs rencontres. La difference donques d'un rencōtre de bonne grace, & d'un oultrageux est bien aisée. L'un est, s'il est fait a temps, & sans cholere, & bien seant a vn homme franc. Mais l'autre est infame a tout homme, si a la villennie des choses vn lāgage falle est conioinct. Il faut aussi tenir quelque moyen au ieu, cōme de ne faire vne troupe demesurée depēse, & que rauiz de volupté nous n'encouriōs quelque infamie. Nostre compaigne auēq les desirs de la chasse, nous fornisent asses d'honestes exēples de ieuz. Mais en toute question de deuoir il echet d'auoir tous iours dauant les yeux, combien est plus excellente la nature des hommes, que les brebiz, & autres bestes : d'autant qu'elles ne sentent sinon la volupté a la quelle elles sont rauies de tout leur appetit. Au regard de l'entēdement de l'homme il se nourrist en apprenant, & en considerant
il

il cherche, ou fait tousiours quelque chose esprins de plaisir de voyr, & oyr. Si q̄lqu'un d'auantage est vn peu plus enclin auz voluptés, sinon qu'il soit du nombre des ouailles (Car il est des hommes non pas de fait, mais tant seulement de nom) mais s'il en est quelqu'un plus spirituel il cele & dissimule de honte ses desirs de volupté, combien qu'il en soit esprins. Dôt il est euidēt que la volupté du corps n'est pas assez digne de l'excellence de l'hōme: & qu'il la faut contēmer, & repousser. Et s'il y a quelqu'un qui fasse quelque estime de la volupté, il luy faut diligēmmēt tenir moyen en la ioyssance. Et pourtant la nourriture & parement du corps se doyuent rapporter a la santé, & auz forces, nō pas a la volupté. Si aussi nous voulons considerer quelle est l'excellence, & dignité en la nature, nous entēdrōs cōbien est infame la dissolution en luxure, & de viure delicieusement, & a plaisir: combien aussi est honēste viure d'espargne, de continēce, en seuerité, & sobriété. Il faut aussi entēdre que par nature nous iouōs deux p̄sonnages, dont l'un est

est commun, en ce que nous sommes tous participans de la rayson, & de son excellence, par la quelle nous surpassons les bestes, & d'ou toute honnesteté & grace est tyrée, & de la quelle se cherche le moyen de trouuer le deuoir. L'autre est celle qui proprement est donnée a chacun. Tout ainsi certes qu'il y a grandes différences es corps: veu que nous en voyons les vns vistes pour la course, les aucuns forts pour la luyte: & qu'es formes la dignité est es aucunes, es autres la grace: aussi y a il encores plus grandes varietés d'esperits. L. Crassus, & L. Philippe auoient grande grace, la quelle encores plus grãde, auoit par artifice C. César fils de Luce. Mais de ce tẽps cy Marc Scaure, & Marc Druse le ieune sont fort seueres. Lelius estoit merueilleusement ioyeux, mais l'ambicion estoit plus grande en son amy Scipion, & la vie plus triste. Quãt auz gręcs, nous auons entendu que Socrates estoit gracieux, de bon ręcõtre, de plaisant propos, & deguiseur en toutes choses, que les Gręcs ont appellé ἔρωπυ: & qu'au cõtraire Pythagoras, & Pericles sõt venuz a grãde
estime

estime sans aucune ioyeuseté. l'ay entendu qu'entre les Aphriqueins Annibal a esté fort ruzé aussi a esté entre noz capitaines Q. Maximus, comme qui sauoient tenir secret, eux taire, dissimuler, dresser embuches, & preuenir les entreprinſes de l'ennemy. En la quelle façon de vie les gręcs preferent auz autres Themistocles d'Athenes, & Phereus Iason: mais sur toutes choses le fait de Solon astut & ruzé, le quel feignit vn transport d'entendement, affin d'asseurer mieux sa vie, & de faire vn proufit tant plus grand a la Repub. Il en est d'autres fort diuers de ceux cy, simples, & ouuerts, qui ne pensēt point rien deuoir estre fait en secret ne en surprinse, aymans la verité, & ennemys de tromperie: & d'autres qui endurent toutes choses, s'asseruissā a toutes pęrsonne, pourueu qn'ilz pęruiennent a ce qui pretendent: cōme nous auōs veu Sylla, & Marc Crasse. Du nombre desquels nous auons entendu Lyfandre Lacedemonien merueilleusemēt cauteleux, & patient: & Callicratide au cōtraire, qui fut chief de l'armée de mer soudein apres Lyfandre. Au
regard

regard de l'entretiēt, nous en voyōs l'un: le quel combien qu'il soit fort puissāt, fait qu'il apparoit entre tous autres. Ce que nous auons veu en Catule, au pere, & au fils: & le semblable en Q. Mutius Mancinus. l'ay aussi oy dire a nous ancestres le semblable auoir estē en P. Scipio Nafica, & que au contraire son pere le quel vengea les miserables efforts de Gracch⁹. n'eut point de grace de langage: aussi n'a eu Xenocrates le plus seuerē entre les philosophes, & qui pour ceste cause a estē grand, & bien renommē. Il y a autres infinies diuersitēs de nature & vie, qui ne sont toutesfois dignes d'estre blasēmēs. Il faut sur toutes choses que chacun garde ses conditions non damnables, & qui luy sont propres, affin que ceste grace que nous cherchons soit plus aisēmēt gardēe. De vrey il faut faire en sorte, que no⁹ ne nous efforcions point cōtre la nature vniuerselle: & qu'estant toutesfois cōseruēe, nous ensuyuions la nostre propre, de sorte que combien quil soit d'autres entreprinſes meilleures, & plus graues, no⁹ mesurons tōutesfois les nostres selon la
regle

regle de nature: car il n'est pas raysonnable luy repugner, ny suyure ce que tu ne peuz accōsuyuir. Dont il est tant plus apparant quelle est ceste grace: d'autant que (comme l'on dit) il n'est rien bien seant maugré la Minerue: cest a dire, estant la nature cōtraire, & repugnāte. Or s'il est quelque grace, il n'est rien indubitablement qui le soit plus, que l'egalité de l'uniuerselle vie, & d'une chacune euvre: la quelle tu ne peuz conseruer si ensuyuant celle d'autruy tu delaisse la tienne. Car tout ainsi que nous deuons vser du langage qui nous est cognu, affin que nous ne soyons moquez comme aucuns qui entretiēt des mots gręcs: aussi ne deuōs nous pas męster auęq nous euvres, & nostre vie quelque desaccord. Or a ceste difference de natures si grāde force, q̄ quelquefois tēl se doibt defaire, ce que pour la mesme cause vn autre ne deura faire. De vrey Marc Caton n'eut point d'autre cause que ceux qui en Afrique se rendirent a Cęsar. Parauātūre qu'on eut tourné a vice auz autres s'ilz se fussent defaicts, d'autant que leur vie auoit esté plus gracieuse, &

se, & leurs meurs plus aisez. Au regard de Caton, la mort luy a esté plus aduantageuse que de voyr la face d'un Tyrât, veu que nature luy auoit liuré vne inerogable grauité, la quelle il auoit fortifiée d'une continuëlle cōstâce: veu aussi qu'il auoit perséueré tousiours en son propos, & delibération. Quants maux a souffert Vlysses en son long voyage, lors qu'il seruoit auz femmes (si Circe, & Callipso les doyuent estre dictes) & qu'il vouloit estre trouué affable en tous ses propoz a toutes? aussi a il souffert en la maison grandes iniures des seruiteurs & chambrières pour finalement peruenir a ce qu'il desiroit. Mais veu le cuer qu'on dit d'Aiax, il eut plustost millefois desiré la mort, que de souffrir ces choses là d'un autre. Aufquelles ayans esgard il nous faudra considerer, a quoy chacun de nous est propre, & y tenir moyen, sans vouloir experimenter, comme luy sont bien seantes les graces d'autruy. Ce, sans point de doubte est bien seant a chacun, a quoy il est mesmement nayf. Que chacun donques cognoisse sa propre inclination, vsant d'un iugement seuer

feure en ces vertuz & vices: affin que les
 Sceniques ne semblent auoir la pruden-
 ce plus grãde que no⁹. De vrey ilz ne s'e-
 choisissent pas les meilleurs fables, mais
 celles qui leur sont les pl⁹ propre. Et pour
 tant ceux qui ont la voix forte elisent les
 Epigones, & la Medée: & ceux qui ont le
 geste, Menalipe, & la Clitemnestre. Lupil
 le du quel i'ay memoyre iouet tousiours
 Antiope: Et nonguieres Esope, Ajax.
 Verra donques vn ioueur de farse sur le
 theatre ce qu'un sage ne verra point en la
 vie? Nous nous efforcerõs donques prin-
 cipallemẽt es choses, esquelles nous se-
 rõs les plus duits. Et si quelquefois la ne-
 cessité nous force a celles qui nous sont
 deniées par nature, il y faudra estre soi-
 gneux, bien aduisé, & diligẽt, a celle fin
 que si nous ne les pouons faire de bien
 bonne grace, que ce soit auẽq la moins
 mauuaise: ny ne nous faut tãt efforcer de
 poursuyure les graces qui ne nous sont
 point ottroiées, que de fuyr les vices. Or
 est il qu'une tierce persõne se cõioinct a
 ces deux, que ia cy dessus auons dittes: la
 quelle quelque cas, ou le tẽps met en
 auant:

auant: ce q̄ de mēſme fait vn quatriefme,
 de la quelle nous nous ayderons ſuyuant
 noſtre iugement. De vrey lēs royaumes,
 empires, nobleſſes, honeurs, richēſſes,
 opulēce, & les choſes qui leur ſont con-
 traires dépendentes de la fortune ſe gou-
 uernent ſelon le tēps: au regard de la
 p̄ſonne que nous voudrons iouer, elle
 part de noſtre volonté. Et pourtant lēs
 vns s'addonnent a la philoſophie, lēs au-
 tres au droit ciuil, lēs aucuns a l'eloquen-
 ce: tēllemēt qu' entre lēs v̄tuz, l'un veut
 pluſtoſt exceller en l'une qu'en l'autre:
 mais ceux deſquels lēs peres, ou ancēſtres
 ont eu quelque grande gloire, s'efforcent
 pour la plusgrand part y eſtre excellēſt
 cōme Q. Mutius fils de P. au droit ciuil.
 Et en l'art militaire l'Afriquein fils de
 Paul. Lēs aucuns auſſi adiouſtēt quelque
 choſe de leur louange, a celles qu'ilz ont
 receuz de leurs p̄deceſſeurs: cōe a fait ce
 mēſme Afriquein le q̄l a enrichi la gloire
 de la guēre par ſon eloquēce: ce qu'en
 ſemblable a fait Timothée fils de Conō,
 le q̄l n'ayāt pas moīdre gloire de guēre
 q̄ ſon pere, l'a augmentée d'une gloire de
 g doctrine,

doctrine, & d'esperit. Il aduiët aussi quelquefois qu'aucũs delaiſſãs la voye de leurs ancẽstres, ſuyuët leur propre fantasie : en quoy meſmement s'efforcët ceux qui venuz de bas lieu çntrent en grãdes çntreprinſes. Cõme donques nous faisons toute cęſte recherche, nous deuons pęnſer, & conſiderer a ce qui eſt conuenant. Et premierement il nous faut faire reſolucion de ce que nous voulons çſtre, & de quelle maniere de vie, qui çſt vne deliberacion la plus difficile de toutes lęs autres. Car durant la ieunęſſe lors que la foybleſſe du conſeil çſt la plus grãde, chacun ſe propoſe la façon de viure qu'il a la plus aymée. Et pourtant çſt il auãt enueloupé de qlque cęrteine maniere, & cours de vie, qu'il aye peu iuger quelle eſtoit là meilleure. Au regard de ce que Prodiqũe dõt (comme l'eſcrit Xenophon) que quant premierement la barbe cõmença a poindre a Hercules, qui çſt vn tẽmps donné par nature pour elire la voye a la quelle chacun veut çntre, il ſortit en vn deſert: & que la eſtant aſſis il pęnſa longuement, & a part ſoy, la quelle dęs deux voyes

voyes il prendroit, voyant celle de volupté, & celle de vertu. Cela parauanture a peu aduenir a Hercules engendré de la semence de Iupiter: & non pas en semblable a nous, qui ensuyuons ceux que bon nous semble, & s'omes forcez a leurs arts, & institutions. Souuentesfois aussi estās nourriz es precepts de nous peres, nous s'omes dresscz selon leurs coustumes, & façons de vie: les autres viuent au iugement de la cōmune, desirans mesmemēt toutes choses qui semblent belles a la plus-grād partie. Quelques vns toutefois ont suyui la vreye voye de vie d'un certain bonheur, ou bien d'une bonté de nature, ou par la doctrine de leurs peres. Or est toutesfois le genre de ceux fort rare, qui par vne excellēce grande d'entendement, ou par vne noble discipline, & doctrine, ou bien douez des deux, ont eu espace d'aduiser quel cours de vie ilz vouloient principalement suyure, au quel aduis il faut remettre tout le conseil a la propre nature d'un chacun. Mais cōme en toutes les œures q̄ nous faisons, nous chērchōs ce qui est bien seant par l'adres-

g ii se a

se a la quelle vn chacun est né, (comme il a esté dit) tant plus grande cure y faudra il employer pour ordonner de toute la vie: affin que nous nous puissions asseurer en vne continuelle façon de viure, & ne cloucher en aucun deuoir. Mais pour autant qu'a cęst egard la nature a la plus grand force, & la fortune la proucheine après, il faut entièrement les considerer, pour faire choix de la façon de viure: mais beaucoup plus la nature, comme qui est merueilleusement plus ferme, & certaine: de sorte q̄ la fortune semble quelq̄fois cōc mortelle, cōbatre auęq̄ la nature immortelle. Quicōque donq̄s remettra toute la deliberaciō de sa vie, au gēre de sa nature non vicieuse, qu'il y pęrseuere, d'autant que cela est męsmement bien seant: sinon que par fortune il se soit apperceu auoir esté trompé au chois de l'estat de sa vie. Et s'il aduient (car il peut aduenir) il faut changer de meurs, & de façons de viure. Le quel chāgement nous ferons plus commodement, & facilement si le temps y consent: sinon, il le faudra faire peu a peu, & a loysir: tout ainsi que les sages sōt d'aduis

d'aduis de decoudre point a point les amyties qui deplaisent, & qu'on a à mauuaise estime, plustost que les dessirer tout a coup. Au surplus après auoir changé la maniere de viure, il nous faut tenir toute façon de moyés pour sèmbler l'auoir fait a bonne rayson. Mais pour autât que par cy dauant il a esté dit qu'il fault ensuyure les ancèstres, il en faut premieremēt excepter que les vices ne doyuent pas estre ensuyuiz. Subsequemment aussi, si la nature n'est suffisante pour pouuoir ensuyure les aucunes, comme le fils du dernier Afriquein, qui a adopté ce fils de Paul n'a peu pour la foyblesse de sa santé estre si sèblable a son pere, cōme cest autre fut au sien. Si dôqs il ne peut playder les causes, ou bien haranguer le peuple, ou mener la guerre, si deura il toutesfois faire les choses, qui seront en sa puissance, comme la iustice, la foy, la liberalité, modèstie & atrempâce, affin qu'on ne recherche point en luy chose qui defaille. Les parèns laissent a leurs enfans la gloire de la vertu, & prouèsses pour heritage tresbó, & beaucoup plus excellent que nul patrimoine;

a la quelle faire honte,doibt estre tenu pour meschanceté & vice. Mais pour autant que les devoirs ne sont pas de mesme a diuers eages, & qu'autres sont ceux des ieunes,autres ceux des viels, il faut aussi dire quelque chose de ceste difference. Cest donq au ieune de porter reuerence aux plus anciens, & de s'elire d'entre eux les pl⁹ gens de bien, & mieux estimez par le conseil & autorité desquels il se gouerne: car l'ignorance de la ieunesse doibt estre dressée, & regie par la prudēce des viels. Or doibt sur toutes choses cest eage estre contregardée de ses appetiz, & estre exercitée au trauail, & a la patience de l'ame, & du corps: affin que leur industrie soit vifue tāt es devoirs de la guerre que des ciuils: & la ou ilz voudront recreer leur esperit, & prédre passe tēps, qu'ilz se donnēt garde d'excēs, ayans la honte deuāt les yeux: ce qui sera tant plus aisé si les pl⁹ eagez s'y veulēt entremesler.

Au regard des viels, le trauail du corps doibt estre moindre, mais l'exercice de l'esperit semble deuoir estre augmenté. Au demourāt il faut qu'ilz donnent
ordre

ordre d'ayder du conseil, & prudence le pl⁹q leur sera possible la ieunesse, & mesmement la Repub. il n'est rien aussi dont la vieillesse se doye plus garder, que de la lacheté, & nonchallance. Et comme la luxure soit villeine a tous eages, elle est toutesfois tresinfame a la vieillesse. Et si vn desordre de conuoitises s'y adioint, le mal est double, en ce qu'elle tombe en deshonneur, & qu'elle rend les ieunes gens plus dehontez en leurs excès. Ce n'est pas aussi chose hors de propos de parler des devoirs des magistratz, des personnes priuées, citoyens, & estrangers. Le propre devoir donques du magistrat est d'entendre qu'il represente la personne de la cité, & qu'il doit maintenir sa dignité, & honneur, garder les loix, ordonner du droit & auoir souuenance que telles choses luy sont baillées en charge. Au regard de la personne priuée, il luy faut viure auq les citoiés d'un droit egal, & pareil, & n'estre pas dedaignable, ne vil, ny aussi hautein, desirant a la Repub. les choses qui sont tranquilles & honnestes, & pourtant auos no⁹ de coustume d'estimer, & dire vn tel

g iiii homme,

hōme, bon citoien. Quant a l'estrangier, & nouveau habitant son deuoir est de ne faire rien que son affaire, ne s'enquerir point d'autrui, & d'encores moins estre curieux en vne Republ. estrange. Par ce moyen on trouera les deuoirs lors qu'on cherchera que cest qui est conuenant, & propre aux personnes, temps, & eages. Or n'est il rien tant conuenable, que de garder la constance en toute entreprinse & aduis. Mais pour autant que ceste grace se voyt en tous faictz, & dictz, & finalement au mouuement & estat du corps, & qu'elle gist en troys choses, en la beauté, ordre, & parement propre a l'euure: (vrey est qu'elle est difficile a dire, mais il suffira l'entendre) & qu'en ces troys aussi est contenu le soing, d'estre en bonne estime enuers ceux au eq qui nous viuōs, il en faut parler quelque peu. Premièrement donques nature semble auoir eu grand egard a nostre corps mettant en veue nostre forme, & le reste de la figure. ou estoit vne face honeste, en courat & cachāt les parties du corps données pour la necessité de nature, lesq̄lles pouuoient
faire

faire vn spectacle diforme, & vilain. La quelle fabrique de nature si diligente, la vergoigne des hommes a ensuyue. Car tous ceux qui sont de sens entier cachent a l'oeil les mesmes parties que nature a cachées, & font leur necessitez de sorte, qu'ilz leurs seruent le plus secretement qu'il est possible : ny ne les appellent par leurs noms, ny leurs vsages qui sont necesseres au corps: tellement q̄ ce qui n'est point infame a faire, pourueu que secretement, est toutesfois vilain a dire. Et pourtant l'euure manifeste de telles choses n'est point sans outrecuydance, ny le propos sans infamie. Ny ne sont receuables les Cyniques, ou bien si aucuns Stoiques ont esté presque Cyniques, qui reprennent, & se moquent de ce que nous disons les choses estre meschantes a dire, lesquelles ne sont point vilaines de fait, veu que nous appellions par leurs noms, celles q̄ s̄nt vilaines. Desrober, trôper, & adulterer sont vilains de fait, on les nomme toutesfois sans villenie : entendre a la generacion est honeste de fait, & vilain de nom. Assez d'autres choses aussi sont debatues.

debatus par eux de mesme'aduis, con-
 tre la vergoigne. Au regard de nous suy-
 uons nature, & nous gardons par l'epreu-
 ue de l'ocil, & des oreilles, de toute chose
 qu'elle abhorre, que la contenāce, la mar-
 che, l'affiete, l'atablemēt, la face, les yeux,
 le mouuement des mains gardent ceste
 grace. Es quelles il faut euitter deux cho-
 ses: cęst que rien ne soit effeminé ou mol,
 ny rien rude, ou rustau. A la verité aussi
 ne faut il pas pęrmęttre auz ioueurs de
 farfes & orateurs, q̄ cęs choses leur soient
 propres, & a nous dissolues. La coustume
 des farseurs a si grāde reueręce par l'an-
 cienne discipline, que nul n'ęntre ęn ieu
 sans brayes: ilz creignent de vrey, que si
 par cas de fortune il aduient qu'aucunes
 de leur parties se decouurent, quelles se
 voyent de mauuāise grace. Selon nostre
 coustume les adolesęens ne se baignent
 point auęq leur pere, & mere: ne les gęn-
 dres auęq leurs beaux peres. Il faut donq
 retenir cęste faęon de vergoigne, ęnsuy-
 uant męsmement la nature pour mai-
 stresse, & guyde. Or comme il soit deux
 manieres de beauté, ęn l'une desquelles
 ęst

est la grace, & en l'autre la dignité, nous devons tenir la beauté pour feminine, & la dignité pour virile. Ostons donques a la stature tout paremēt mal seant a l'hōme, & nous donōs garde d'un vice semblable a cela, au gēste, & mouuement: car bien souuent les mouuemēns de la luyte sont deplaisans, aucuns gēstes aussi des ioueurs de farfes ne sont pas sans sottises: ceux qui en cēs deux façons sont nayf, & & simples sōt louez. La dignité de la forme se doibt cōseruer par la bōté du tein, & le tein par l'exercitacion du corps. Il faut dauantage y adiouster vn maintien tollerable, ny trop exquis, fuyant tant seulement la nonchallāce rustique, & inhumaine. Il faut aussi auoir mēsme consideration de la vesture, en la q̄lle la modestie est comme en plusieurs autres choses tresbonne. Or nous faut il dōner garde qu'en cheminant nous n'usions d'un pas trop lent, affin de ne nous monstres estre semblables auz pompes triomphales, ou bien qu'en choses hastées, nous ne no⁹ hastōs trop, car lors, la grosse halaine s'esmeut, la face se chāge, & la bouche se tord,

se tord, qui font grans signes d'inconstance. Mais aussi faut il encores prendre peine que les mouuemens de l'esperit ne sortent hors de nature: a quoy nous peruirons, si nous nous donnons garde de ne tumber en perturbacions & estonnemés: & si nous tenons noz esperits attentifs a la conseruacion de la grace. Au demourant il est deux manieres de mouuemés, l'un de la pensée, l'autre de l'appetit. La pensée gist principalement en la recherche de verité, & l'appetit incite au fait. Il faut donques mettre soing de nous ayder de la pensée auz bonnes choses, & que nous rendions l'appetit obeissant a la rayson. Mais pour autant que la force d'orer est grande, & en deux manieres: dont l'une est de plets, & l'autre de cõmun propos: celle de plets sera employée auz debats de justice, des publiques harangues, & du Senat. Au regard du deus il se trouuera es assemblées des places, auz disputacions, au rencõtre des amys: il suyura aussi les banquetts. Il est vrey que les rhetoriciens ont fait des regles quant auz plaidoiers, mais il ny en a point touchant le
deus,

deuys, cōbien que ie ne scay s'il s'en peut bien faire. Il est vrey que par la diligence des aprentiz il s'en peut dresser des maistres, mais il n'en est point q̄ s'y trauaille: au demourant tout est plein de la tourbe des Rhetoriciens, combien que les precepts des vocables & sentēces, serōt bien seans au deuys. Mais comme nous ayons la voix pour note de l'orayson, poursuyuans deux choses en elle, comme, qu'elle soit claire & douce, l'un & l'autre se doit demander a nature. Il est vrey que l'exercitacion en augmentera l'une, & l'autre le fera de l'imitacion de ceux, qui ont la parolle moyenne, & gracieuse. Qui auoit il es Catules, de sorte que tu les eusses pēse vser d'un exquis iugement de lettres? combien qu'ilz estoient lettrés: mais encōres d'autres. Au regard de ceux cy ilz estoient tenuz pour hommes fors duiz en la lāgue latine: l'organe en estoit doux: la parolle ny troup esclatante ny troup sombre, affin que rien ne fut obscur ny troup aigre. La voix n'estoit poit forcée, ne languissante, ne forte. C. Crasse fournissoit mieux sēs ppoz, ny n'estoit moins facetieux:

facetieux : mais l'opinion de bien parler
 n'estoit pas moindre des Catules. Vrey
 est q̄ le deus de César estoit aisé de
 plaisans rencontres. Le frere du pere de
 Catule les a tous veincuz, tellement qu'en
 ceste façon d'orer es plets, il veinquoit de
 son deus les plaidoiers des autres. Il faut
 donq mettre peine en toutes ces choses
 la, si nous desirons ce qui est de bõne gra
 ce. Ce deus donques au quel sont excel
 lens les Socratiques soit doux, & sãs opi
 niatreté, & auq̄l y ayt grace. On ne doit
 pas toutesfois forclore les autres quasi cõ
 me si nous estions entrez en nostre pro
 pre possession, pèsans que comme es au
 tres choses il faut aussi en vn cõmun de
 us donner quelquefois audience aux au
 tres: & que principalement nous cõside
 rions de quelles choses nous parlõs: si se
 ricuses, que ce soit auq̄ seuerité: si plaisan
 tes, auq̄ grace. Et que sur toutes choses
 il prouuoie q̄ le propos ne montre quel
 que vice en sa façon de vic: ce que coustu
 mierement aduient mesmemet lors qu'on
 parle d'affection des absens pour en de
 tracter par moq̄ric, ou bien a bon esien,
 auq̄

auęq meſdits, & reprouches. Les deuys
 ſe font le plus ſouuent deſ affaires dome-
 ſtiques, ou de la Repub. ou bien deſ arts,
 & ſcięnces. Il faut d'ocques mętre peine
 de ramener le propos a cęs choſes, ſ'il a
 cōmęncę a ſe deſuoyer a autręs: ſelon tou-
 tesfois que l'occafion ſ'addonnera. Car
 nous ne prenons pas touſiours plaifir a
 męſmes choſes, ny ęn tous tęmps, ny ęn
 męſmes forte. Il faut auſſi aduifer com-
 męnt le deuys donnera plaifir, & que le
 moyen de la fin ſoit tęl qu'aura eſtę celui
 du cōmęncęment. Mais pour autat que
 la doętrine eſt trefrayſonnable de fuyr
 toute noſtre vie lęs tourmęns d'eſperit,
 cęſt a dire lęs trouę grandes emociōs de
 l'ame deſobeiffantes a la rayſon: le deuys
 auſſi doit de męſme eſtre priuę de tęlę
 emociōs, de forte qu'il ny ayt aucun cour-
 roux, ou conuoitiſe, ou pareſſe, ou ſottiſe,
 ou quelque apparence de tęlę choſes.
 Mais ęncores faudra il mętre peine de
 ſęmbler porter reueręnce, & aymer ceux
 auęq lęſquels nous tenons propos. Les re-
 prehęſions auſſi ſont quelquesfois ne-
 ceſſęres: eſquęlles il faut parauāture vſer,
 tant

tant d'un langage plus rude, q̄ d'une plus aigre grauité de parolles. Il faut d'auantage faire en sorte que nous ne semblions le faire de courroux, venās aussi mal enuis, & peu souuent a ceste maniere de chastiemēt que font les medecins a l'escarre, & incision: ny iamēs sans necessité. la ou il ne se trouuera autre remēde: le courroux toutesfois en soit hors, auēq le quel on ne peut rien faire auēq rayson, ny consideration. Au demourant il est loysible pour le plussouuent d'user de gracieux chastiemēt, auēq grauité, affin que la seuerité y soit, & l'oultrage hors. Et si faut donner a entendre que ce d'aigreur qu'a la reprehētion, a esté prins pour l'amour de celuy qu'on reprend. Il est bon aussi qu'ēs débats q̄ se font auēq les plus grāds ennemys on garde grauité, & de retreindre le courroux, combien que no⁹ oyons parolles oultrageuses. Car routes choses qui se font auēq quelque troublemēt ne peuuent estre faictes auēq constance, ny estre approuuées de l'assistance. Cest aussi chose diforme de se prescher, mēsmemēt fausement, & faire en soudard glorieux,

auēq



auęq vne moquerie des escoutans. Mais pour autant que nous poursuyuons tout, comme veritablement aussi nous le voulons : il faut deuiser quelle doibt estre la maison d'un homme hōnorable, & prince : la fin de la quelle est l'usaige au quel le dessein de bastir se doibt, approprier auęq vne diligence de la dignité, & cōmodité. Nous auons entendu que Cn. Octauius qui fut le premier Consul de sa race, aquist hōneur d'autant qu'il auoit edifié au palais vne tresbelle maison, & fort honorable, la q̄lle cōme tout le peuple visita st sēbloit auoir p̄curé le Consulat a son maistre, premier de sa race : Scaure depuis la demolissant accreut la sienne. Par ce moyen cest autre fut le premier qui mit le Cōsulat en sa maison : & cestuy cy fils d'un grand & excēllent homme, ne rapporta pas seulement en sa maison augmentée vn repoucement, mais aussi vne ignominie, & calamité. Il faut parer la dignité de la maison, & non pas chercher la toute dignité d'elle : ny ne doibt le seigneur estre honoré par la maison, mais la maison par luy. la ou il faut auoir

h egard



regard tout ainsi qu'ès autres choses, non
 seulement de soy, mais aussi des autres.
 Par ce moyen en la maison d'un noble
 homme, en la quelle doyuét loger beau-
 coup d'amys, & estre receu vn grand nō-
 bre de toute façon d'hōmes, il faut auoir
 regard a sa capacité: autrement vne grand
 maison cause souuentefois dshonneur a
 son maistre, si elle est vague: & mesme-
 ment si quelquefois elle a eu de coustume
 d'estre hâtée d'un autre maistre. Car c'est
 vne chose odieuse, quant les passās dyent:
 En q̄lle main tu es, o maifō magnifique.
 Ce qu'aujourd'hui on peut dire de plu-
 sieurs. Il se faut donner garde aussi mes-
 memēt si tu bastis, que tu ne sois deme-
 suré en vne depense, & magnificence. En
 quoy dauantaige on donne exemple, de
 beaucoup de mal. Plusieurs de vrey suy-
 uent d'un grand desir mesmement en ce-
 cy, les ouurages des princes. Mais qui a
 ensuyuie la vertu de Luce Luculle? Quātz
 hommes ont ensuiuy la magnificence es
 maisons des champs? esquelles certes il
 faut tenir moyen, & le reduyre a medio-
 crité: la quelle se doit referer au cōmun
 vsage,

usage, & façon de vie. Mais c'est assés pour cest heure. En toute entreprise d'eu-
 ure il faut tenir troys choses. Premiere-
 ment que l'appetit obeisse a la rayson: d'ot
 il n'est rien plus propre pour la conserua
 cion des deuoirs de bien viure: & que
 subsequemment nous prenions garde
 a la grandeur de la chose que nous vou-
 lons mener a fin: de peur qu'on ne pre-
 ne plus grand soing, ny trauail que la cau-
 se ne requiert. Le tiers est que nous nous
 donnions garde que les choses qui tou-
 chent la forme de liberalité, & de la di-
 gnité soient moderées. Le moyen don-
 ques est tresbon en gardant la grace dont
 nous auons parlé, & de ne passer oultre.
 Aud demourant le plus excellent de ces
 troys choses, est que l'appetit obeisse a la
 rayson. Il faut doreseuauât parler de l'or-
 dre des choses, & de l'opportunité des
 tems. Ceste science cōtient celle que les
 Græcs appellent *εὐταξία*, nō pas celle que
 nous appellōs modēstie, au quel mot gist
 la mode: mais c'est ceste *εὐταξία*, par la
 quelle est entendu la cōseruation de l'or-
 dre. Et pourtāt affin que nous l'appelliōs
 h ii aussi

aussi modeste, elle est ainsi définie par
 les Stoïques : de sorte que modeste soit
 vne science, d'ordonner en son lieu chascū
 des choses, qu'on a de faire, ou a dire. Par
 quoy il sēble q̄ la force de l'ordre soit tou-
 te telle q̄ de l'assiete. De vrey ilz définis-
 sent l'ordre en sorte que cest vne disposi-
 tion des choses en lieux propres, & com-
 modes. Au demourāt ilz attribuēt le lieu
 de l'action a l'opportunitē du temps. Le
 temps opportun pour l'action s'appelle
 en grec *εὐκαιρία*, & en latin *occasio*. Par
 ce moyen il aduient que ceste modeste
 que nous interprētons ainsi que nous a-
 uons dit, soit la science de l'opportunitē
 des temps idoines a ouurer. Mais la défini-
 tion de prudence peut estre de mēme,
 de la quelle nous auons parlē au cōmēn-
 cement, combien que nous nous enque-
 rons icy de la moderation, & attrempā-
 ce, & autres semblables vertuz. Or est il
 que les propriétés de la prudence ont estē
 expediées en leur lieu. Il nous faut main-
 tenāt parler de celles, de ces vertuz des-
 quelles ia de long temps nous tenōs pro-
 pos, qui touchēt la vergoigne, & la bōne
 estime

estime de ceux auęq qui nous viuons. Il faut donques dōner tēl ordre ęn nous euures , que toutes choses soient ęn la vie propres, & ęntre ęlles conuenantes, tout ainsi qu'ęn vne orayson bien faitte. Cęst de vrey vne grande infamie, & vice de męttre ęn auant vn propos propre a vn banquet, ou bien delicieux, ęn vn affaire de consequence. Pericles eut bonne grace, lors qu'ayāt Sophocles pour compaignon ęn la Preture, eux estans assęmblez pour leur commun deuoir, quād par cas fortuit vn beau garson passoit, disant Sophocles, 6 le beau garson, Pericles. Il faut 6 Sophocles, dit Pericles, qu'un Preteur ayt nō seulement les mains chastes, mais aussi les yeux. Et si Sophocles eut tenu ce propos a la monstre des luyteurs, il eut estę hors de iuste reprehension, tant est grande la force du lieu, & du tęmps. Cōme si quelqu'un ayant a playder vne cause rumine a part soy ęn son chemin ou ęn se proumenant, ou s'il pense quelque autre chose de grande ęntęte, il ne sera pas reprins. Mais s'il fait de męme ęn vn banquet, il sęmblera inhumain par incō-

h iii sideracion

sideracion du tēps. Il est vrey que les
 choses qui sont fort inciuiles, comme si
 quelqu'un chante au playdoyé, ou bien
 s'il est quelque autre grand desordre, se
 monstrēt aisement, ny n'ont besoing de
 grande remonstrance, ny preceptz, mais
 il se faut bien plus diligēmmēt donner
 garde des fautes qui semblent petites, ny
 ne sont a plusieurs entēdibles. Car tout
 ainsi qu'ēs harpes & flustes, celuy qui s'y
 cognoit a de coustume de decouurer le
 desaccord tant soit il petit, il faut aussi vi
 ure d'une tēlle vie, que par fortune rien
 ne soit discordant: mais encores de tant
 plus q̄ l'accord des euures est plus grād,
 & meilleur que celuy des sons. Parquoy
 tout ainsi que les orēilles des musiciens
 sentēt mēsmes les moindres choses, nq̄
 aussi entēdrons souuentēssois les grān
 des par les menues, si nous voulons estre
 iuges vifz, & diligēns, & chastieus de vi
 ces. Or entēdrons nous facilement par
 le regard des yeux, par l'abbaissemēt, ou
 resarremēt des sourcils, par la tristesse,
 ou ioyeuseté, par le ris, par la parole, par
 le silēce, par la rudesse de la voix, ou rab
 baissemēt,

baiffement, & autres telles choses, quelle
 d'entre elles est faicte a propos, ou bien
 discordante du deuoir, & de la nature:ny
 ne fera chose incōmode de iuger par au-
 truy, quelle est chacune d'elles, affin que
 s'il y a rien mal seant en elles nous l'eui-
 tions. Il aduient ie ne sçay comment que
 nous voyōs mieux es autres, qu'en nous,
 s'y a rien de vice. Et poutant ceux faci-
 lement se corrigent en apprenant: deſ-
 quels les maistres cōtrefōt les vices pour
 les amēder. Au surplus ce n'est pas cho-
 se deraysonnable d'appeller les hommes
 doctes ou experimentez, pour faire chois
 es choses doubteuses, & de s'enq̄rir de leur
 aduis touchāt vne chacune espèce de de-
 uoir. La plus grand part de vrey a de cou-
 stume prētique de tyer la ou la nature les
 conduit. Es quelles choses il fault non seu-
 lement voyr q̄ cest qu'un chacū dit, mais
 aussi quel en est leur aduis, & de quelle
 cause chacun iuge. Tout ainsi q̄ les pein-
 tres, & ceux qui font les images, & les
 vreys Poētes aussi veulēt leur euure estre
 considerée de tout le mōde:affin que s'il
 y a rien de repris par plusieurs qu'ilz le

corrigent, & qu'ilz cherchent d'eux meſmes, & auçq autres, q̄lle faute il y a: auſſi nous faut il faire, & delaiſſer a faire, changer, & corriger meintes choſes, au iugement d'autruy. Au regard de celles qui ſe menent par couſtumes, & loix ciuiles, il n'ęn faut point faire de regles: car ęlles ſont ęlles meſmes lęs preceptz: ny ne faut pas qu'homme ſ'abufe, de ſorte que ſi Socrates, ou Ariſtippe ont fait, ou dit quelque choſe cōtre la façon & couſtume de viure, il penſe le ſemblable luy ętre loyſible: car ceux la auoięnt ceſte licence de cęs grandes, & diuines richelſſes. Quant a la rayſon dęs Cyniques ęlle doiċt toutallement ętre reiettee, comme qui ęſt contręre a la vergoigne, ſans la quelle rien ne peut ętre iuſte; ny honęſte. Nous deuons auſſi auoir regard, & porter ręueręce a ceux, dęſquels la vie eſt cogneę en choſes honęſtes, & grādes, & qui penſent de la Repub. & luy ont fait, ou font de grands ſęruices, ayans quelque dignitę, ou gouuernemęt: fauorizer auſſi beaucoup la vieillęſſe, ceder a ceux qui auront magiſtrat, auoir l'ęgard autre du bourgeois

geoz q̄ de l'estragier: & meſme en l'estragier ſ'il eſt venu comme perſonne publique, ou priuée. Somme (affin que ie ne pourſuyue le tout par le menu) nous deuoſ honorer, deſendre, & garder la cõmune amytiẽ & alliance de tout le genre humain. Or quant aux artifices & gains, comme quels doyuẽt eſtre tenuz pour nobles, & quels vils, no⁹ en auons entẽdu de cẽs choſes. Leſ gains premierement ſont reſrouuez qui ſont odieuz aux hõmes, cõme deſ leueurs de peages, & deſ vſuriers. Ceux auſſi de tous manẽuures ſont meſaniques & vils: deſſquels la peine, & non pas l'art ſ'achapte: de vrey la paye leur eſt la vraye obligation de ſeruitude. Ceux auſſi doyuẽt eſtre tenuz pour vils, qui achaptent deſ marchans, pour incontinent' reuẽdre. A la veritẽ auſſi ne ſont ilz point de proufit, ſ'ilz ne ſont grãds mẽteurs: or n'eſt il rien plus infame que mẽſonge. Tous artiſã auſſi ſont d'art vil: ny ne peut vn ouurier auoir rien de noble: auſſi ne ſont leſ arts receua bles qui ſont miniſtres de voluptẽ, cõme Poiffonniers, Bouchiers, Roſtiſſeurs, Cuy ſniers,

siniers, & Pefcheurs côme dit Terence, adjoufte fi tu veux les Perfumeux, les Balleurs, & tout le ieu des offellets. Au regard des arts qui requierent la prudẽce plus grande, ou desquels on tyre vn bien grand seruice, comme la medecine, l'architecture: comme aussi la doctrine des choses honestes, ilz sont honorables a ceux a l'estat desquels, ilz s'õt bien seans. Quant au trein de marchandise s'il est petit, on le doit tenir pour vil: si grand & copieux arriuãt de toutes parts maintes marchandises, les debitãt a plusieurs loyalement, il n'est pas beaucoup a blasmer: mais lors semble il pouuoir a bon droit estre loué, qu'assouuy, ou plustost cõtent de faire gain, il se iette du port aux terres, & possessions, comme souuẽt il a fait de la mer, au port. Au demourant de toutes les choses dont on cherche gain, il n'est rien meilleur, ny pl⁹ fertile, ny pl⁹ doux, ny mieux aduenãt a l'homme noble, que l'agriculture. Mais pour autant que nous en auõs assez parlé au Cato le maieur, tu prẽdras la les choses qui serõt necessẽres a ce passaige. Or est il a mon aduis assés

déclaré

déclaré, cōme quoy les deuoirs se tyrent
 des parties de l'honēstetē. Au regard des
 choses qui sont honēstes, il peut eschoir
 question & cōparaison, la quelle de deux,
 l'est le pl⁹, qui est vn passage omis par Pa
 nēce. Car cōme toute honēstetē parte de
 quatre parties, desquelles l'une est de co
 gnoissance, l'autre de cōmunitē, la tierce
 de magnanimitē, & la quarte de modē
 stie, il est necessēre que souuētesfois elles
 soient entre elles parragonnées pour le
 chois du deuoir. Mon aduis donques est
 que les deuoirs q̄ sont tyrez de la cōmuni
 tē sont plus propres a la nature, q̄ ceux de
 la cognoissance. Ce qu'on peut cōfermer
 par cest argumēt. Car si la vie aduiēt tel
 le au sauāt hōme, qu'il soit enrichy d'une
 affluente habondāce de toutes choses, &
 qu'il cōsidere & contemple a part soy en
 grād repos les choses q̄ sont dignes d'ē
 stre cognues. Si toutesfois il est si solitai
 re qu'il ne puisse voyr hōme, il mourra.
 Or est la sapiēce de toutes les vertuz la
 princeſse, q̄ les grēcs appellēt σοφία, au re
 gard de la prudēce qu'ilz appellēt φρόνι
 σις no⁹ la tenons pour autre, comme q̄ est
 la sciēce

la science des choses qui sont a desirer, ou a fuir. Au regard de ceste savięce que i'ay dictę la princęsse, ęlle ęst la science des choses diuines, & humaines : ęn la quelle ęst contenue la communautę des dieux, & des hommes, & la compaignie d'eux ęntre eux. Et si ęlle ęst fort grande, comme certainement ęlle ęst, il ęst necessęre que le deuoir qui ęst tyrę de la cõmunautę soit le plus grand. Car la cognoissance, & contemplacion de nature ęst ie ne sçay comment defaillante soudain qu'ęlle est commęncęe, si lęs euures ne s'ensuyuēt : lęs quelles euures se voyēt męsmement ęn la cõseruacion du profit des hommes. Elle concerne donques la communautę des hõmes : parquoy ęlle doit ęstre preferęe a la cognoissance : ce que chacun homme de bien monstre, & ęnseigne de fait. Qui ęst celuy tant ardāt ęn la recherche, & cognoissance de la nature des choses, que si ęn ruminant, & cõtemplant lęs choses tant dignes qu'on voudra de cognoissance, on l'aduęrtist soudain du peril, & dangier du pays, au quel il puisse donner secours, & ayde, ne lęs

les delaisse renonçant a toutes, encores
 qu'il esperast pouuoir compter les estoil-
 les, & mesurer la grandeur du monde: &
 qui encor n'en fasse le semblable en l'af-
 faire, ou peril de son pere, ou de son amy?
 Par lesquelles choses on entend que les
 devoirs de iustice qui touchent le proufit
 des hommes, dont rien ne doibt estre a
 l'homme plus hōnorable, sont a preferer
 a ceux de la science, & aux affectiōs d'el-
 le. Et pourtant ceux desquels l'estude &
 toute la vie a cōuersée en la cognoissan-
 ce des choses, n'ont pas pour cela cessé
 d'augmenter les vtilités, & emolumens
 des hommes: car ilz en ont enseignez plu-
 sieurs pour estre meilleurs, & plus vtils
 bourgeois en leurs affaires publicz: com-
 me a fait Lysis Pythagorée a Epaminon-
 de de Thebes: Platon a Dion de Sarrago-
 ze, & meints autres a plusieurs. Et quant
 a nous, en tout ce de proufit que nous au-
 uōs fait a la Repub. (si aucun no^r en auōs
 fait) nous y sommes venuz instruitz &
 parez par les docteurs, & leur doctrine.
 Or n'enseignent ilz pas seulement viz
 & presenz les studieux d'appredre: mais
 encores

encores font ilz le ſemblable après leur mort p leurs eſcritz. De vrey il n'eſt point de lieu delaiſſé par eux qui concernaſt les loix, les meurs, & la diſcipline de la Re- pub. tellemét qu'ilz ſemblét auoir parra- gonné leur repos a noſtre trauail. Par ce moyen eſtás addonnez a l'eſtude de la do- ctine, & ſapiénce, ilz rapportét prīcipal- lement en cōmun leur ſapiénce, prudén- ce, & intelligénce a l'utilité des hōmes. A ceſte cauſe le lāgage copieux, pourueu que ſage, eſt meilleur, qu'une pēſée ſubri- le ſans eloquēce: d'autāt que la considera- tion reuiet a ſoy: mais l'eloquēce em- braſſe ceux auēq lesquels nous ſommes conioints par communauté: & tout ainſi que les compagnies de mouches a miel ne s'aſſēblent pas pour former leurs rayons, mais les font comme eſtans par leur nature de cōpaignie: les hōmes auſſi, & q ſont beaucoup pl⁹ par nature aſſēm- blez, ſont diligēs a la beſoigne, & conſide- ration. Parquoy ſi ceſte vertu q conſiſte en la ptection des hōmes, ceſt a dire en l'aſſēblée du gētre humain, ne ſe ioint a la cognoiſſance des choſes, ceſte cognoiſ- ſance

fance ſemblera ſolitaire, & affamée. Vne
 grâdeur de cueur auſſi ſâs hâter compai-
 gnie, & ſans accointance d'hommes ſent
 aucunemēt ſa brutalité, & cruauté. Par ce
 moyen il aduiēt, que l'afſemblée, & com-
 munauté dēs hommes paſſe l'eſtude de
 cognoiſſance. Ny n'eſt vrey ce que quel-
 ques vns dyent que ceſte compagnie &
 communauté dēs hommes a eſté pour la
 neceſſité de la vie, d'autant que nous ne
 pouions pas auoir ny faire ſans autrui
 lēs choſes que la nature deſire: & que ſi
 toutes celles qui concernent lēs alimēts
 & veſtemēts nous eſtoiēt fournies quaſi
 comme par vne corde du ciel (cōme l'on
 dit) alors tout hōme de bon eñtendēmēt
 eñ delaiſſant tous affaires, s'addonneroit
 toutalemēt a la cognoiſſance, & ſciēce.
 Car il n'eſt pas ainſi, veu qu'il fuyroit
 eſtre ſcul, & chēcherroit vn compaignon
 d'eſtude, & voudroit eñſeigner, & apprē-
 dre, oyr, & parler. Parquoy donques tout
 deuoir qui eſt vallable a la protēction de
 l'alliāce, & cōpaignie dēs hommes, eſt a
 p̄ferer a celuy, q̄ giſt eñ cognoiſſance, &
 ſciēce. On demādera parauāture ſi ceſte
 communauté

cōmunauté q̄ mesmemēt est propre a la
 nature doit point tousiours estre p̄serée
 a la modestie & attrépace. Je n'en suis pas
 d'aduis : car il y en a aucunes choses en
 partie si hordes, & en partie si meschan-
 tes, qu'un sage ne les voudroit faire mes-
 mes pour la conseruacion du pays. Posi-
 doine en a reduit beaucoup par escrit,
 mais les aucunes si infames, & si hordes,
 que les parolles en puent. Nul donques
 n'en prendra la defēse pour la Repub.
 aussi ne le deura elle vouloir. Cela aussi
 est de tāt pl⁹ aisé, qu'il ne peut iamés ad-
 uenir tēps, au quel la Repub. ayt be-
 soing qu'un sage les accomplisse. Qu'on
 tiene donques pour cōclu, quāt au chois
 des devoirs, que celuy est le pl⁹ excellent,
 qui est deu a la compaignie des hōmes.
 De vrey l'euure considerée sera suble-
 quente de la cognoissance, & prudēce.
 Par ce moyen il aduient que cest plus de
 faire par consideracion, que de pēser sa-
 gement. C'est asscz pour ceste heure. Car
 le passaige est ouuert, de sorte qu'il n'est
 point difficile en cherchant le deuoir, de
 cognoistre, le quel doit estre preferé aux
 autres.

autres. Au demourât il y a des degrez de devoirs en la communauté, par lesquels on peut entendre le quel est a preferer auz autres, de sorte que les premiers doyvent estre deuz auz dieux immortels, les seconds au pays, les tiers auz peres & meres, & subsequemmēt les vns auz autres par degrez. Par lesquelles choses sommairement disputées on peut entendre, que les hommes n'ont pas de coustume de seulement disputer, si vne chose est honeste ou villeine, mais aussi la quelle est plus honeste, de deuz mises en avant. Cest vn passage que Panèce (cōme j'ay dit cy dessus) a delaisfé. Pursuyuons le demourât.

Fin du premier liure.

LE SECOND

i

LE SECOND LIVRE DE
 Marc Tulle Cicéron des devoirs
 de bien viure, a Marc son fils.



IE pēse Marc mon fils auoir
 suffisamment fait entendre
 en ce premier liure, comme
 quoy les devoirs se tiroient
 de l'honesteté, & de toute ma
 niere de vertu. Il s'ensuyt que nous pour
 suyuiōs ces especes de devoirs, qui attou
 chēt la façon de viure, & l'aisance des cho
 ses, dont les hōmes s'aydent, cōme pou
 uoir, richesses, & habondance de biens.
 Au quel lors i'ay dit la quest̄tion estre de
 ce qui est vtile, ou inutile: & qui ausurplus
 est entre les vtiles le plus, ou bien princi
 pallement vtile. Desquelles ie prédrey le
 propos, la ou premierement i'auray dit
 quelque chose touchant mon entreprin
 se, & iugement. Or combien que nous li
 ures ayent esmeuz plusieurs non seule
 ment au desir de lire, mais aussi d'escri
 re, si esse que ie creins quelquefois que le
 nom de Philosophie ne soit odieux a au
 cuns gēs de bien, & qu'ilz ne s'emēruel
 lent

lent en ce que i'employe tant de trauail, & temps en elle. Au regard de moy ie mettoy toutes mes sollicitudes, & pensées pour la Repub. pendant quelle estoit regie par ceux, sous le gouuernement desquels elle s'estoit mise. Mais lors que tout a esté reduit sous la puissance d'un, & que le conseil, & autorité n'ont plus eu de lieu, & que finalement i'eu perdu de si excellens compaignons au gouuernement de la Repub. ie ne me suys point addonné a tristesses, qui m'eussent fait mourir si ie ne leur eusse résisté: ny aussi auz voluptés mal seantes a vn homme sauant. Que pleut a dieu que la Repub. fut demourée en l'estat qu'elle auoit commencé: & qu'elle ne fut rumbée entre les hommes non pas tant conuoiteuz de mutation que de ruine. Car premierement nous emploierions comme nous solions faire estant la Repub. en son entier plus de trauail a faire, qu'a escrire: subsequemment nous reduirions par escrit, non pas ce que maintenant, mais nous oraysons, come souuëtesfois nous auons fait. Mais comme la Repub. a la quelle soloit estre

i ii employée

employée toute ma cure, ma pensée, & labeur fut du tout ruinée, ces escritures iudiciaires & senatoires se sōt teuës. Cōme donques mon esperit ne peut rien faire, i'ay pensé q̄ mes facheries se pourroient honnestement vuyder en ces estudes, esquels i'auoy passé ma ieunesse, si ie me retyroy a la philosophie. A la quelle cōme i'eusse en mon adolescence employé beaucoup de tēps de desir d'apprendre: autant a elle eu de lieu après que i'ay commencé a seruy auz estats, & que ie me suys donné du tout a la Repub. qu'il m'en restoit du tēps de mes amys, & d'elle. De vrey il estoit tout employé en lecture, il n'y auoit point de loysir d'escrire. Entre des aduersités donques supremes, ie pense auoir acquis ce bien, de reduire par escrit les choses, qui n'estoient guieres bien cognues auz nostres, & qui estoient merueilleusement dignes de l'estre. Mais quelle chose mon dieu est plus desirable que la sapiēce? quelle plus excellent? quelle meilleur a l'homme? ny pl⁹ digne de luy? Ceux dōques qui la desirent sont dits philosophes: ny n'est philosophie

lofophie autre chose si tu la veux interpréter, qu'un amour de fapience. La fapience donques eſt (comme les anciens philoſophes l'ont diffinie) la ſcience deſ chofes diuines, & humaines, & deſ cauſes auſquelles ceſ chofes ſont cōtenues. L'eſtude de la quelle quiconque blaſme, ie ne ſçay bonnement que ceſt qu'il pēſe deuoir eſtre louè. Car ſoit qu'on chēche vne recreacion d'eſperit, & vn repos de ſolicitudes, que pourra l'on parragoner auēq lēſ eſtudes de ceux, qui touſiours acquierent quelque choſe qui attouche & vault a bien viure, & heureuſemēt? Soit donques qu'on quiere le moyen de conſtance, & vērtu, ce ſera par ceſt art, ou il n'en n'eſt point par le quel no⁹ lēſ aque-riōs. Au regard de dire qu'il ne ſoit point d'art deſ pl⁹ grandes chofes, veu que nulle deſ moindres n'eſt point ſans art, ceſt fait en hommes parlās auēq bien peu de conſideracion, & faillans eſ plus grandes chofes. Si auſſi il eſt quelque diſcipline de vērtu, ou la trouueras tu, la ou tu auras habandonné ceſte façon d'apprendre? Il eſt vrey que ceſ chofes lors que nous en-

i iii hortons

hortons a la philosophie, ont de coustume d'estre disputées de plus grande diligence: ce que nous auons fait en vn autre liure. Mais pour ceste heure il nous a tant seulement esté besoing de declarer, pourquoy estans priuez des charges de la Republ. nous nous soions sur toutes choses retiré a cest estude. Or est il que gens doctes, & sauans me mettent en auât en demandant, si ie pense faire en hōme assez constant, veu que disant q̄ rien ne se peut apperceuoir, no⁹ ayōs toutesfois de coustume de disputer des autres choses, & que mēme en ce tēps no⁹ poursuiuōs les regles du deuoir. Ausquels ie voudroy ma deliberacion estre bien cogne: car ie ne suys point de ceux desquels l'esperit vague d'erreur, & q̄ n'ayt iamēs riē, qu'il doye suyure. Mais que seroit ce de cēt entendemēt, ou plustost de ceste vie, estāt la rayson ostée, non seulement de disputer, mais aussi de viure? Au regard de no⁹ en discordant de ceux qui dyent les choses estre, les vnes cētaines, & les autres incētaines, nous disons aussi les vnes probables, & au cōtrēre les autres non.

Qui

Qui me gardera donques de suyure celle qui me sembleront louables, & de blâmer celles qui au contrêre: d'euiter aussi l'arrogâce de rien affermer, fuyr la temerité, qui est merueilleusement diuêrse de la sapience? Or est il que les nostres disputent contre toutes choses, d'autant que le probable mêmme ne pourroit apparoiſtre clêremēt, si le debat dês causes n'estoit fait d'une part & d'autre. Cês choses toutesfois sont assez diligēmēt declairées (comme ie pense) en noz Academiques. Et combien, Marc mon fils, que tu estudies en la fort ancienne & noble philosophie soubs Cratippe fort semblable a ceux qui ont forgé celles cy tant excellentes, ie n'ay pas toutesfois voulu que cês présentes miennes fort prochaines dês vôtres te fussent incognues. Mais poursuivons nostre entreprinſe.

Estans cinq rayſons donques proposées pour chêcher le deuoir, dêsquelles lês deux touchent la grace, & l'honesteté: lês deux autres lês commodités de la vie, l'abôdâce, lês richêſſes & l'aisance: & la

quefois les choses que nous auons dittes
 sembloient entre elles contraires: la par-
 tie de l'honesteté est parfaite, la quelle ie
 desire t'estre cognue. Or ce que mainte-
 nant nous poursuiuons est ce mesme qu'on
 appelle utile. Au quel mot la coustume
 abusant s'est fouruoyée, & a esté peu a
 peu menée a ce, qu'elle ayt separé l'utile
 de l'honeste, & ordonné vn certain hon-
 ste, qui ne fut point utile, & vn utile qui
 ne fut point honeste: dont il ne pouuoit
 aduenir a la vie des hommes plus gran-
 de peste. Les philosophes de vrey distin-
 guent par contemplacion d'une grande
 autorité veritablement, sagement, & ho-
 nestement, ces troys especes confuses en-
 semble. Car ilz estiment utile tout ce qui
 est iuste: aussi font ilz iuste, ce qui est ho-
 neste: dont il aduient que tout ce qui est
 honeste soit utile. Ce que peu consideras
 ceux qui souuentefois ont en admira-
 tion les hommes trompeurs, & fins, iu-
 gent leur malice sapience. Ausquels il
 faut oster l'erreur, & tourner toute leur
 fantasie a vne esperance telle, qu'ilz en-
 tendent que par honestes aduis, & euures
 iustes,

iustes, & nō par fraude & malice ilz peu-
 uent aquerir ce qu'ilz desirent. Les cho-
 ses donques qui sont propres a la conser-
 uacion de la vie des hōmes, sont les vnes
 inanimées, comme l'or, l'argent, celles
 aussi que la terre engendre, & autres tel-
 les choses: les autres sōt animauz qui ont
 leur mouuement, & appetit des choses.
 Desquels les vns sont priuez de la ray-
 son, les autres en vsent. Les cheuauz, les
 beufs & autres bestes, les auailles aussi,
 par le traual desquels il se fait quelque
 chose pour l'usage & vie des hommes,
 sont priuez de rayson. Au regard de ceux
 qui ont l'usage de rayson, il en est deux
 genres, l'un des dieux, & l'autre des hom-
 mes. La reuerence & sainteté appaisera
 les dieux. Après lesquels prouchainemēt
 les hommes peuuent le mieux estre vri-
 les auz hommes. De rechief aussi la diui-
 sion des choses, qui nuysent & offensent,
 est de mēsmes. Mais pour autant qu'on
 n'estime pas les dieuz nuyre, eux exce-
 ptez on a opinion que les hommes nuy-
 sent, ou proufitēt, merueilleusement auz
 hommes. Quant a celles que nous auons
 dites

dittes inanimées, la plus grand part sont faictes par le trauail des hommes: & lesquelles nous n'aurions si la main, & l'art ny fut suruenue, ny n'en vseriōs sās l'administracion des hōmes. Sans point de doubte, la cure des maladies, ne la nauigation, ne l'agriculture, ne la cuyllete des blez, & des autres fruyts, ne la conseruacion d'eux n'eut peu estre aucune, sans le trauail de l'homme. Le transport dauantage des choses que nous auōs en abuence, ny l'abbord de celles qui nous defailent ne seroit point fait, si les hōmes ne faisoient telles charges. Par mesme rason aussi on ne tyreroit point les pierres de la carriere necessaires a nostre vsage: ny ne seroient sans la main & trauail des hommes, le fer, l'or, le cuyure, ny l'argent fouillez, qui toutallemēt estoiet cachez. Au regard des maisons par lesquelles la force du froid est chassée, & les oultrages des chaleurs appaisez, d'ou eussent elles peu au cōmencement, ou par après subuenir au gentē humain, si elles fussent tumbées par la violence de la tēpēste, ou par tremblement de terre, ou de vieillesse,

leſſe, ſi la commune vie n'eut aprins de
 demander aux hommes le ſecours de tẽl-
 les choſes? adiouſtons lẽs aqueductz, lẽs
 departemens dẽs riuieres, arrouſemens
 dẽs tẽres, lẽs digres faittes contre lẽs
 vagues, lẽs ports faits a main d'hom-
 me, que nous ne pourrions auoir ſans le
 labour de l'homme. Par toutes lẽsquel-
 les choſes, & meintes autres, il eſt cui-
 dent que lẽs fruyts, & vtilitẽs qui ſe ty-
 rent dẽs choſes inanimẽes, n'ont peu au-
 cunement eſtre par nous receuẽs ſans la
 main, & le trauail de l'homme. Quels
 fruyts finablement ou vtilitẽ ſe pour-
 roient tyrer dẽs bẽſtes, ſi lẽs hommes
 ny aydoient? Ceux indubitablement
 qui ont premierement inuẽtẽ quel vſa-
 ge nous pourrions auoir d'une chacu-
 ne bẽſte, ont eſtẽ hommes: ny ne pour-
 rions aujourd'hui ſans le trauail de l'hõ-
 me nourrir cheuauz, ou lẽs dompter,
 ou conſeruer, ou en tyrer en ſaiſon du
 fruyt: & ſont par les hommes tuẽes cẽl-
 les qui offẽſent, & cẽlles priſes qui
 peuuent eſtre de ſẽruice. Qu'eſt il beſoing
 que ie recite la multitude dẽs arts, ſans
 lẽs quels,

lesquels, la vie n'eut peu se conseruer au-
 cunement? Qui secoureroit les malades?
 quel plaisir auroient les sains, q̄ls seroiēt
 les viures, les accoustremens, si vn si grād
 nombre de mestiers ne les administroit?
 Par lesquelles choses la vie des hommes
 dressée, a de tant delaissé la façon de vi-
 ure des bestes. Au regard des villés elles
 n'eussent peu estre edifiées, ny frequen-
 tées sans l'assēblement des hommes:
 d'ou sont ordōnées les loix, & les meurs:
 aussi est l'egalle description du droit, &
 la certeine discipline de viure, par lesq̄l-
 les on vit bien, & en grand aise: dont par
 après s'en est ensuiuy vne priuauté, &
 vergoigne: & est aduenu que la vie a esté
 plus assuree: & qu'en baillant & rece-
 uant, & en permutant les biens & com-
 modités, nous n'ayons eu aucune neces-
 sité. Nous sommes plus longs en ce pas-
 sage qu'il n'est de besoing. Mais qui est
 celuy, a qui ne soient manifestes les cho-
 ses, que Panęce recite fort au long, que
 nul, ne chef en guęrre, ne prince en la
 ville n'eut peu faire grādes choses ne sa-
 lutaires sans l'amour des hommes? Il

ramene

ramenc en memoyre Themistocle, Pericle, Cyrus, Agefila, Alexandre, lesquels il nye auoir peu vuyder de si grans affaires sans l'ayde des hommes. Il vse en vne chose sans doubte de tesmoingtz nõ necessaires. Mais tout ainsi que nous tyrons de grandes vtilités par vn commun accord, & cõsentement de s hommes, aussi n'est il point de peste tant detestable qui ne se dresse de l'hõme a l'hõme. Il y a vn liure touchant la mort des hommes de Diccarche grãd Peripatetique & copieux: le quel en r'assẽblant les autres causes, comme d'inondaciõs, pestilence, degast, & d'une soudaine multitude de bestes par la violẽce desquelles il monstre quelques nations d'hommes auoir esté consommées: il fait comparaison, comme vn beaucoup plus grand nombre d'hõmes a esté defait par la violẽce des hommes, & ce tant par guerres, que sedicions, que par toute autre calamité. Comme donques il ny ayt point de doubte en ce passage, que les hõmes ne proufissent, & nuyssent beaucoup auz hommes, ie tiens que le propre de la vertu est de gagner leur
 amour,

amour, & en faire son proufit. Au surpl^s toutes les choses qui se font en celles qui sont inanimées, & celles qui sont faites en l'usage, & maniement des bestes au proufit de la vie des hommes, elles sont attribuées auz arts qui sont de traual. Au regard des poursuytes des hōmes a l'augmentacion de nobiēs, elles se dressēt par la prōpte, & preste sapiēce, & verty des hōmes excellēns. Toute verty de vrey cōsiste en troys choses: dēsq̄lles l'une gist en la cōsidracion de ce q̄ est vrey & pur en chacune chose, de ce aussi q̄ est cōuenāt a chacune ou cōsequēt, de quoy se fait chacune generaciō, q̄lle est de chacune la cause: la seconde est, de refrener les violēts mouuemēts du cueur, q̄ les Grecs appellēt *πάθος*, & de rēdre les appetiz qu'ilz appellēt *ὀρμῆς*, obeissās a la rayson. La tierce est de s'ayder moderemēt, & sagemēt de ceux auēq̄ lesq̄ls no^s nous assēblōs, par l'entreprinse dēsq̄uels nous auōs les choses pērfēctes, & accomplies, que la nature desire: par lesq̄uels finablement, nous repoussiōs l'abbord de quelque dōmage, & que nous prenιōs vengeance de ceux qui se
 font

font efforcez nous offenser, & que no⁹ les chastions de tant, que l'equité, & humanité le souffrira. Or quant auz moyens par lesquels nous pourrōs aquerir la puiffāce de gagner l'affection dēs hommes, & le garder, no⁹ en parlerōs, & bien toust a p̄s: mais il nous faut preallablement tenir quelque peu de parolles. Qui est celuy q ne sache que la fortune a grāde puiffance tant a vne partie qu'a l'autre soit auz choses prosperes, ou malheureuses? Car quād nous l'auōs en pope no⁹ p̄rueuōs a noz fins desirez, si en prore, nous sōmes tormētez. Ceste fortune dōques n'est pas si frequēte es autres caz: elle fait premiere ment dēs choses inanimées les tormentes, tēpestes, naufrages, ruines, feuz: puis dēs bestes le coup, la dent, & violence. Cēs choses donques sont (cōme i'ay dit) plus rares. Mais combien que les defettes dēs armées, cōme dernièrement de troys, & souuentesfois de plus: les morts dēs capiteines cōme de naguiers d'un grād, & excellēt hōme: les enuyes dauātage de la commune: & pour elles souuentesfois les bannissemens, calamités, & fuytes dēs bourgeois

bourgeoiz aꝑs les bõs seruices: & cõbien
 ausi q̃ les choses p̃speres, hõneurs, char-
 ges d'armées, victoyres soient fortuites,
 elles ne peuuēt toutesfois estre menées a
 bõne au mauuaise fin sãs la main & indu-
 strie des hõmes. Estãt dõques cecy mani-
 feste, il faut dire le moyen par le quel no⁹
 puissions attirer & esmouuoir a nostre
 proufit les affectiõs des hommes. Et si le
 p̃pos se treuve lõg, qu'on le cõpare auẽq
 la grãdeur du proufit, parauãture sembla-
 ra il aprẽs troupp court. Toutes les choses
 donques que les hommes font pour l'hõ-
 me, soit pour le faire grand, ou honnora-
 ble, ilz les font ou d'une bienueuillẽce,
 lors que pour quelque cause ilz portēt af-
 fectiõ a quelqu'un, ou bien pour l'hon-
 neur, s'ilz voyent la vertu de quelque hõ-
 me: ou bien s'ilz estiment quelqu'un di-
 gne d'une bien grande fortune: ou bien
 s'ilz ont fiance en luy, & qu'ilz l'esperēt
 donner bon ordre a leurs affaires: ou bien
 s'ilz creignent ses forces, ou bien au con-
 trẽre, a ceux dont ilz esperent quelque
 chose: comme quãd les Roys, ou gouuer-
 neurs de peuples proposent quelques lar-
 gesses:

gesses:ou bien finablement qu'ilz s'ot attraitz du loyer, & payement : qui est vn moyen fort pouure, & merueilleusement infame, tant a ceux qui y sont obligez, qu'a ceux qui s'efforcet y auoir leur refuge. C'est vn mauuais cas quand on essaye faire par argent ce que par vertu se doit mener a fin. Mais pour autant que quelquefois ce secours est necessere, nous dirons comment on s'en doit ayder, la ou premierement nous aurõs parle des choses, qui sont les plus proucheines de la vertu. Les hommes dõques se soumettent au commandement & puissãce d'un autre pour plusieurs causes : car ilz sont menez ou d'une bienueillance, ou d'une grandeur de bienfaictz, ou de l'excellence de la dignitẽ, ou d'un espoir d'un profit a l'aduenir par la, ou d'une peur que par force ilz ne soient cõtrents a l'obeissance, ou attraitz d'esperance de largesses, ou promesses, ou bien finablement pour la soulede comme souuẽtesfois nous le voyons en nostre Repub. De toutes les choses toutesfois il n'est rien plus comode pour la conseruacion des biens,

k que

que d'estre aymé: ny rien plus estrange,
que d'estre redoubté. Pourtant dit tres-
bien Ennius:

Quand on creint fort quelqu'un, quant
& quant on le hayt,
Que cil qu'il creint fut mort chacun a le
souhayt.

Or que nulles puissances puissent resister
a la hayne de plusieurs, s'il a esté au par-
auant incoguu, il a esté de naguieres ma-
nifeste. Ny ne declare seulemēt le meur-
tre de ce tyrant que la cité a soufferte for-
cée d'armes, combien la hayne des hom-
mes sert a vne peste: mais aussi les fins
semblables des autres tyrans, desquels
pas vn presque n'a fuy la mesme mort.
De vrey la peur est vne mauuaise garde
de lógue durée: au cōtrère, la bienueuillā-
ce est fidelle pour la perpetuite. Mais il
faut que ceux qui s'assubiectissent les for-
cez par armes, s'accoustrent de cruauté
cōme les maistres font çnuers leurs escla-
ues, si autrement ilz ne les peuuent arre-
ster. Au regard de ceux q çn vne cité li-
bre treuent moyen d'estre creints, il ne
leur peut rien aduenir de plus grāde for-
cenerie.

cenerie. Car combien que les loix soient supprimées par les puissances de quelqu'un, & la liberté esperdue, elles resuscitent toutesfois finalement par iugemens tacites, ou par secrètes menées pour l'honneur: aussi est la morsure d'une liberté interrompue, beaucoup plus aspre que d'une estat en son entier. Vne grande liberté sert beaucoup non seulement a la cōseruacion, mais aussi auz biens, & puissance. Pourchassons dōques, que la peur soit hors, & que l'amour demeure: par ce moyen nous peruiendrons a ce que nous voulōs, tant en noz priuez affaires, qu'en la Repub. Car il est nécessaire que ceux craignent ces autres desquels ilz veulent estre creints. Mais de quel torment de peur pensons nous auoir esté constumièrement trauaillé Denys le pl⁹ ancien, que craignāt les rasoers des barbiers brusloit son poil d'un charbon. En q̄l repos d'esprit cuydons nous auoir vescu Alexandre Pherée, le quel cōme (ainsi que nous trouuons par escrit) il aymast merueilleusement sa femme Thebe, venāt toutesfois après souper a sa chambre faisoit mar-

cher dauant vn barbare marqué des marques de Thrace (comme il est escrit) auçq l'espée au poing: il enuoyoit aussi dauant aucuns de sa garde pour chercher les cofres a femmes, & visiter les vestemens, que quelques armes ne fussét cachées dedans. O le miserable, pensant qu'un barbare, auçq ses marques estoit plus fidèle que sa femme: il ne fut toutesfois deceu en son opinion: car il fut tué par elle d'un subson de cōcubinage. Croyez qu'il n'est point de si grād force d'ẽmpire, qui la ou la peur presse puisse ẽstre de grād durée, dõt Phalaris ẽst tesmoingt: la cruauté du quel ẽst par sur tous autres renõmée: ny ne mourut par vne ẽmbuche cõme cest Alexandre, du quel i'ay maintenāt parlé, ny par quelque peu d'hommes, cõme cest autre nostre: mais au quel toute la cõmune d'Agragas fait ses efforts. Qu'ont fait les Macedoniens? n'habandonnerent ilz pas Demetrie, & se retyrerent tous a Pyrrhus? Que dirõs no⁹ des Lacedemoniens seigneurians iniustement? n'ont ilz pas esté delaissez de prẽsque tous leurs alliez, regardans en repos la calamité des Leu-
ẽtres?

Etres? Le ramene plus volontiers en me-
 moyre en tel cas, les estrangiers q̄ les no-
 stres. Si esse que tāt q̄ l'empire du peuple
 Romain se conseruoit par bienfaictz, les
 guerres ne se menoient pas pour oultra-
 ges, ou pour les alliez, ou pour l'empire:
 les fins des guerres estoiet ou gracieuses,
 ou amyables: le Senat estoit le port, & re-
 fuge des Roys, peuples, & naciōs. Au de-
 mourāt noz magistrats & gouuerneurs
 s'efforcoient d'aq̄rir louāge grande, en ce
 seulement qu'ilz cōseruassent les puinces,
 & alliez auęq la foy, & eqtē. Cela dōques
 se pouuoit mieux appeller protection du
 rond de la tēre, qu'empire. Il est vrey q̄
 ia au parauāt no⁹ diminuiōs peu a peu ce-
 ste coustume, & discipline, la q̄lle aprēs la
 victoyre de Sylla no⁹ auōs toutallement
 perdue: car on a delaiſſé a rien trouuer
 inique enuers les alliez, veu que cōtre les
 bourgeoiz la cruauté fut si grande. En luy
 donques vne victoire deshoneste a suyui
 vne cause honeste: car il a bien osé dire en
 subhastant en la place les biens des gens
 de bien, & riches, & veritablement citoi-
 ens, qu'il vendoit son butin. Il en est venu

depuis qui non seulement en vne cause
cruelle, mais aussi en vne victoyre plus
execrable, ne confisquoit pas seulement
les biens d'un chacun citoien, mais aussi
a comprins sous vn mesme droit de ca-
lamité toutes les prouinces, & regions:
tellement que nous auons veu après la
ruine, & perdicion des nations estrâges,
porter en triomphe Marselles, en exem-
ple d'empire perdu, & triôpher de ceste
ville la, sans la quelle no⁹ capitaines n'ôt
iamés triomphé des guerres transalpi-
nes. Je reciteroye dauantage plusieurs mes-
châcetés enuers les alliez, si le soleil en a-
uoit decouuert qlque autre plus infame.
A bône rayson dôques en sômes no⁹ pu-
niz: car si nous n'eussions soufferts impu-
niz les crimes de plusieurs, iamés vn seul
n'eut prins vne si grande audace: au bien
du quel, peu d'hommes sôt succedez, & a
ses conuoitises infiniz meschans. Croyez
que la semence, & cause des guerres ciui-
les ne faudra iamés, tant que les hômes
perduz auront en memoire, & espererôt
ceste tant mortelle haste, la quelle com-
me P. Sylla eut lancée, estant son parêne
dictateur,

dictateur, il ne delaiſſa pas de trente ſix ans après. Au regard de l'autre qui auoit eſté Chancelier en ceſte autre dictature, il fut en ceſte cy Queſteur de la ville. Dont on doit bié cognoiſtre, qu'a tels guerdons propoſés iamés les guerres ciuiles ne defaudront. Et pourtant les parois des maiſons de la ville ſont auiourdhuy ſans apuis, & attendét en creinte leur extreme ruine. Nous auons toutallemēt perdu noſtre Repub. & ſómes chez en ces miſeres (il nous faut reuenir a noſtre propos) pendant que nous auons mieux aymé eſtre creints, qu'eſtre chiers & bien aymez. Leſquelles choſes ſi elles ont peu aduenir au peuple Romain regnāt iniuſtemēt, que doit pēſer vn particulier? Et comme il ſoit manifeſte que la force de bienueillance ſoit grande, & celle de la creinte foyble, il cēſuyt que nous diſputiós par quels moyens nous puiſſions facilement aquerir auēq honneur & foy, ceſte charité que nous deſirons. Il eſt vrey qu'elle ne nous eſt pas a tous egallemēt neceſſere: car pour bien dresser la vie d'un chacū, il faut auifer pour le mieux s'il eſt

k iiii beſoing,

besoing, d'estre aymé de plusieurs, ou bié assez, de l'estre de peu. Tenós donq pour cęrtain, & pour principal, & męsmemęc. necessęre d'auoir dęs familiarités loyales de nous amys, qui nous aiment, & qui ont le regard sur le nostre. Or ęst ęlle ęntieremęc tout vne, de sorte qu'ęlle n'ęst de guieres autre ęntre lęs grands, qu'ęntre lęs moiens: comme qui doit ęstre pourchassęe dęs vns tout ainsi pręsque q̄ dęs autres. Peut ęstre que tous n'ont pas egallemęc besoing de l'honneur, de la gloyre, & beniuolęnce dęs bourgeois. Si toutesfois quelqu'un lęs a, ęlles donnent quelque ayde tant auz autres choses, qu'a aq̄rir dęs amytięs. Au regard de l'amyrie il ęn a estę parlé au liure intitulę Lelius. Parlons maintenāt de la gloyre, cōbien que d'ęlle ia auons nous fait deux liures: mais touchons ęn, d'autant qu'ęlle sęrt beaucoup a l'administracion dęs grands affaires.

La supreme donques, & pęrfętte gloyre gist ęn cęs troys choses: si la commune ayme, si ęlle a foy, si auęq vne grande admiracion ęlle nous ęstime dignes d'honneur,

neur. Lesquelles choses s'il faut parler simplement, & brièvement, s'acquierent de la commune, par les mêmes moyens presque qu'on les acquiert d'un chacun: mais il y a aussi vne certaine autre entrée a gagner la commune, pour nous pouuoir quasi comme esprendre dedans les cueurs de tous. Voyons d'ôques premierement de ces troys, qu'au parauant i'ay dit estre les regles de la beniuolence: la quelle s'acquierit principalement par bien-faiçtz: puis en second lieu la bienueillance s'emeut d'une volonté liberalle, encor que le moyen parauature defaille: Or est il que l'amour de la commune s'esmeut merueilleusement d'un renom, & opinion de liberalité, beneficence, iustice, foy, & de toutes ces vertuz, qui concernent vne gracieuse façon de vie, & ciuile. De vrey nous sommes cõtrentz par nature d'aymer ceux, esquels nous pensons estre les vertuz que nous auons recitées, pour autant que ce que nous auons dit cõuenât & honeste, nous est de soy-mêmes agreable, & que de sa nature & grace il esmeut tous les cueurs, & est mesmemet quasi

quasi manifeste par elles. Vela donques les plus certaines causes de l'amytie: il en peut bien estre d'autres plus legieres. Quant a la bonne reputacion, elle se peut aquerir de deux choses: l'une, si no⁹ sommes estimez auoir vne prudẽce accompagnẽe de iustice. Car nous nous fyons de ceux que nous pẽsons auoir pl⁹ d'intelligence que nous, & que nous croyons auoir esgard a l'aduenir, & qui, la ou l'affaire le requiert, & le peril, le peuuent vuyder, & prendre aduis sur le champ. A la veritẽ aussi tout le monde estime ceste prudẽce vtile, & vraye. Au regard des iustes hommes, & de foy, c'est a dire bons, on s'y fye de tant qu'il n'y a point de suspicion en eux de fraude, ny oultrage. Et pourtant pẽsons nous qu'a tres-bonne rayson nous laissons en charge a ceux la nostre salut, nous biens, & nous enfans. Pour auoir donques la reputacion bonne, la iustice est la plus auantageuse des deux, veu que sans la prudẽce elle a assez d'authoritẽ, & que la prudẽce sans iustice ne se peut aquerir bonne reputacion. Car comme plus vn homme est fin, & cault,

cault, de tant plus est il hay, & suspect,
 estant hors l'opinion de prudhommie.
 Parquoy la iustice accõpaignée d'un bon
 entendement aura tât qu'elle voudra de
 forces pour la bõne estime: elle aura aussi
 sans prudẽce beaucoup de pouuoir: la ou
 la prudẽce sans iustice ne sera rien. Or
 affin que quelqu'un ne s'emercuille, pour
 quoy, veu q̃l est receu entre tous les phi-
 losophes, & que mẽsmes i'ay souuët de-
 battu, que qui auroit vne vertu les auroit
 toutes, ie les separe maintenant, de sorte
 presques, que quelqu'un puisse estre iuste,
 sans quant & quant estre prudent: il faut
 entẽdre que la subtilitẽ est autre lors que
 la veritẽ se recherche en vne disputacion:
 & autre quant tout le propos s'accõmo-
 de a la comune opinion. Parquoy nous
 parlons icy ainsi que le commun, de sor-
 te que nous disons les courageux autres,
 les bons autres, & les prudẽs autres: car
 il faut vser d'un langage populẽre, & vsi-
 tẽ, veu que nous parlons de l'opinion po-
 pulẽre: ce que de mẽsmes a fait Panẽce.
 Mais reuencõns a nostre propos. Le troys-
 iẽsme dõques de troys qui attouchent la
 gloyre,

gloyre, est qu'auçq vne admiracion des hommes, nous fusions par eux estimez dignes d'honneur. Ilz s'emçueillent donques cõmunemēt de toutes choses qu'ilz ont veuēs grandes, & qui passent leur çntendement, & particulierement çn chacun, s'ilz voyent des biens, mēsmes inopinez : & pourtant ilz contēplent les hommes, & les louent mçrueilleusemēt, çsquels ilz pēsent voyr quelques excellentes vørtuz, & singulieres, mesprisans au contrēre & dedaignans ceux çsquels ilz ne pēsent çstre riē de vørtu, de cueur, ny de force. Or ne cõtēmnēt ilz pas tous ceux dõt ilz ont mauuaise estime: car ilz ne cõtēmnent pas, mais ont çn mauuaise reputacion ceux qu'ilz pēsent meschans, trompeurs, & prestz a oultrages. Parquoy (comme i'ay dit au parauant) on ne fait compte de ceux qui (cõme on dit) ne vallent rien pour eux, ne pour les autres, & qui ne sont de travail, ny n'ont industrie, ny soucy: mais ceux sont çn quelque admiracion, qui semblent surpasser les autres çn vørtu: & qui estans exemptz de note d'infamie, le sont aussi des vices,
 aufquels

aufquels les autres ne peuuent pas aise-
 ment resister. Car les voluptés maistrées
 tant attrayantes detournent souuent-
 fois de la vertu les plus grandes forces
 du cueur : & la ou les flambes de douleurs
 s'attachent, la pluspart s'estonnent par
 troupe: la vie, la mort, les richesses, la pou-
 ureté troublét fort tous les hommes. Mais
 ou sera celuy qui ne s'emercueille de la no-
 blesse, & beauté de la vertu de ceux, qui
 auront en depris ces choses la d'un cueur
 grand & hautain, soient bonnes ou mau-
 uaises: & lesquels vne chose honeste offer-
 te, se gaigne du tout & rauist? Ceste hau-
 tessé donques de cueur cause vne grande
 admiracion: & mesmement la iustice: de
 la quelle seule vertu les hommes sont ap-
 pellez bons, & qui semble a la commune
 vne chose admirable : & non sans cause.
 Car ame ne peut estre iuste qui creint la
 douleur, le bannissement, la poureté: ou
 bien qui prefere leurs contraires a l'equi-
 té. Mais sur toutes choses ilz ont en admi-
 racion celuy que l'argét n'esmeut point,
 ce que cognoissās en quelqu'un ilz l'esti-
 ment digne d'honneur. La iustice dóques
 fait

fait toutes ces troys choses, qui ont esté proposées pour la gloyre: premierement la bienueillence, d'autât q̄lle veut profiter a plusieurs: & a ceste cause la foy, & admiraciō, d'autât qu'elle desprise, & delaisse les choses ausq̄lles plusieurs enflambez de conuoitise sont rauiz. Or quant a mon aduis toute la rayson & disposicion de la vie desirēt l'ayde des hōmes, & que meſmemēt tu ayes auęq̄ q̄ tu puisses parler familieremēt: q̄ est vne chose bien difficile, si tu n'as apparāce d'hōme de bien. A ceste cause aussi l'hōme solitaire & viuāt auz chāps a besoing d'une estime de iuste: & de tāt plus, que s'ilz ne le sont, ilz seront tenuz pour iniustes: & que n'estās soustenuz d'ame ilz endurerōt beaucoup d'offenses. A ceux aussi est elle necessere pour mener leur trafique, q̄ vendēt, achaptent, louent, prenent a pris fait, & s'embouclent de marchiers: la vertu de la q̄lle est li grāde, que ceux q̄ viuēt de malefice & meschāceté, ne sauroiēt durer sās quelque portion de iustice. Car celuy q̄ robbe quelque chose a l'un de ceux, auęq̄ lesq̄ls il fait briganderie, ou le luy fait esuanoir, n'est

n'est plus receu en la cōpaignie des brigās. Au regard de celuy qui est chief des escumeurs de mer il est mis a mort, ou habādōné des cōpaignons s'il ne depart egallemēt le butin. Et si dit on dauātage qu'il y a des loix entre les brigās ausquelles ilz obeyssent, & les gardēr. Et pourtāt Bargule voleur Esclauon, dōt il est escrit en Theopompe a amassé grādes richesses pour vn egal departemēt de butin: & Viriate le Portugalois beaucoup pl⁹ grādes: au q̄l no⁹ armées, & chiefz ont callé la voëlle: & le quel ce C. Lelius, q̄ souuēt est appellé sage, a, estāt Preteur tellement rompu & affoybly, qu'il laissa auz autres la guerre bien aisée. Cōme dōques la force de iustice soit si grande, qu'elle assure les forces des brigās, et les augmēte, quāt grāde la deuons nous pēser deuoir estre entre les loix, iugemens, & institutions d'une Repub. Or quāt a moy il me semble qu'ancienmēt les Roys bien cōditionnez ont esté ordōnez nō seulement en Medie (comme dit Herodote) mais aussi par nous ancestres pour ioyr de la iustice. Car comme au commencement
la

la cōmune fut follée par les plus puiffãs; ilz reçouroient a quelqu'un excellent de v̄rtu, le quel comme il gardast les plus foybles d'estre offensez, en gardât l'equité, conseruoit les grans auęq les petiz par vn droit egal. La cause aussi d'establir les loix a esté de mēsmes q̄ celle des Roys: car on a tousiours cherché vn droit egal: autrement ce ne seroit pas droit. Et s'ilz l'obtenoient d'un homme de bien, & iuste, ilz estoient contēns de luy: & la ou il aduenoit autrement les loix ont esté inuentées, qui parlassent auęq tous, auęq vne voix tousiours semblable. Il est donq manifeste, que ceux ont de coustume d'estre esleuz auz gouuernemens de la iustice desquels la commune auoit grand opinion: ioint aussi qu'ilz fussent tenuz pour sages. Il n'estoit rien q̄ par leurs moyens les hōmes ne pēssassent pouuoir accōsuyuir. En toutes sortes dōques on doit auoir la iustice en reuerence, & la garder: tant pour amour d'elle mēsmes (autrement elle ne seroit pas iustice) que pour vne amplification d'honneur, & gloire. Mais tout ainsi que le moyen n'est pas
seulement

seulement d'aquerir les biens, mais aussi
 de les mettre en lieu ou ilz puissent souf-
 fire continuellement auz depenses, non
 seulement necesseres, mais aussi libera-
 les, aussi faut il auçq rayson aquerir, &
 cōseruer la gloyre. Combien que Socra-
 tes disoit tresbien que la voye la pl⁹ prou-
 cheine & plus courte a la gloyre estoit,
 si quelqu'un pourchassoit d'estre tel, quel
 il vouloit estre estimé. Or s'il en est qui
 par vn deguisement, & veine apparâce se
 pēsent pouuoir aquerir gloyre stable nō
 seulement par vn langage, mais aussi par
 vne contençence feinte, ilz se trompent
 merueilleusement. La vraye gloyre prent
 racines, & se multiplie: toutes choses fein-
 tes tumbent soudain, comme fleuretes:
 ny ne peut vn deguisement auoir longue
 durēe. Il y a assez de tesmoignages pour
 vn cousté, & pour l'autre: mais pour la
 briefueté no⁹ nous cōtēterōs d'une ra-
 ce. De vrey T. Gracchus fils de P. sera aus-
 si longuement loué, que la memoire des
 gēstes Romaines durera. Au regard de
 ses enfans ilz n'auoiēt bonne reputa-
 tion entre les gēns de bien durant leur
 I vic,

vie, auęq ce que morts, ilz sont tenuz du
 nôbre dęs tuez iustement. Quiconques
 donques voudra aquerir la vraye gloyre
 de iustice, qu'il ęn fasse lęs deuoirs : de la
 nature dęsquelz il a esté parlé ęn ce der-
 nier liure. Mais affin que plus aisement
 nous sęmbliions tęls, quels no^s sommes :
 combien aussi que le grand effort gise ęn
 ce que nous soions tęls que no^s voulons
 estre reputez : il ęn faut toutesfois donner
 quelques regles. De vrey si quelqu'un a
 dęs sa ieunesse quelque oćcasion de gloyre,
 & renom : ou aduenue du pere, ce que
 Ciceron, ie pense t'ęstre aduenu, ou bien
 par cas, ou fortune : tout le monde a l'œil
 sur luy, & s'ęnquiert on de luy, que cęst
 qu'il fait, quelle ęst sa vie, tęllement que
 comme s'il estoit ęn plein iour, nul de sęs
 dięts, ne de sęs faięts peut ęstre cachę. Au
 regard de ceux dęsquelz le premier cage
 ęst incognu auz hommes a cause qu'ilz
 sont de basse condicion, & incognue, ilz
 doyuent soudain qu'ilz sont hors la ver-
 ge, considerer lęs grādes choses, & y ęn-
 tęndre par bons moiens : ce qu'ilz feront
 de tant plus grāde asscurāce, que non seu-
 lement

lement on ne porte point d'enyue a cest cage la, mais luy fauorize lon. La p̄miere recōmādacion donques de la icunēsse a la gloyre est, s'il s'en peut tyrer aucune des prouesses de guerre; la q̄lle plusieurs de nous ancēstres ont euē: de vrey ilz estoient prēsque tousiours en guerre. Au regard de ton cage il est rumbē en vne facon de guerre, dont l'une des parties a estē troupe meschante, & l'autre pecu heureuse. En la quelle guerre toutesfois comme Pompée t'eut baillé la charge de l'une des ailles, tu aqueroys vne grāde louange tant de ce grand hōme, q̄ de l'armēe, a piquer cheuaux, a lācer le dard, & en portant tous les trauaux de guerre: mais ceste rienne louange est peric auēq̄ la Repub. Or est il que ce mien propos n'a pas estē entrepris pour toy, mais en general, & pourtant poursuyuōs le demourāt. Tout ainsi donques qu'en toutes autres choses les euures de l'ame sont plus grādes que du corps, celles aussi que nous poursuyuons d'entendement & rayson, sont plus agreables, q̄ celles qui les sont par les forces. La premiere recomman-

l ii dacion

- dacion d'ōques part de la modēstie, aufsi
 • fait elle de la reuerēce enuers les parēns
 & bienueillēce enuers les siens. On a
 aisēmēt bonne esperance d'une ieunēsse
 qui s'est retyrēe auz hommes excellēns,
 & sages, qui ont la Repub. en recommā-
 dacion: & s'ilz les frequētent souuēt,
 ilz donnent opinion au peuple d'estre
 quelquesfois semblables a ceux qu'ilz ont
 deliberē de suyure. La maison de P. Mu-
 tius a donnē a la ieunēsse de P. Rutilius
 opiniō d'innocēce, & de la sciēce des
 loix. Luce Crasse de vrey estāt encor bien
 ieune, ne l'a point autre part empruntēe,
 s'aquerant vne mērueilleuse louange de
 ceste accusation tant noble & glorieuse:
 au quel eage ceux qui s'exercent ont
 de coustume d'estre louez: comme nous
 l'auons entēdu de Demosthene: Luce
 Crasse se monstra en cest eage la, faire a la
 court tresbien au depourueu ce, que lors
 il pouuoit auēq los ruminer en sa mai-
 son. Or cōme il soit deux raysons d'oray-
 son, desquelles l'une consiste en propos,
 & l'autre en contēcion: il n'y a point de
 doubte, que la cōtēcion d'orayson n'ayt
 grand

grand pouuoir, & qu'elle n'ayt plus grād force pour la gloyre: car cęst celle q̄ nous appellons eloquence: mais il n'ęst pas croyable comme vn langage gracieux & affable gaigne le cueur dęs hommes. Il se treuve dęs lettres de Philippe a Alexādre, d'Antipater a Cassandre, & d'Antigone a Philippe, qui sont (cōme i'ay ęntendu) troys pęrsonages d'excellente prudence. Par lęsquęlles ilz leur ęnchargent d'attrayre par lāgage gracieux l'affęction de la multitude ęn gaignant lęs gęns de guerre, & lęs appellās d'une douce parole. Au regard de la harāgue qui se fait a la multitude auęq contęncion: ęlle esmeut souuent esfois vne gloyre vniuerselle. Car celuy donne grāde admiracion de soy q̄ ęst copieux, & sage ęn parolles: le quel lęs escoutans pęnsent ęstre mieux ęntendu & sage que lęs autres. Et si ęn la harangue il y ayt vne grauitę męslęe auęq modestie, il ne se peut rien faire plus admirable, & de tāt pl⁹, si cęst ęn vn ieune hōme. Mais comme il soit plusieurs gęnes de causes, qui desirent l'eloquence: & que plusieurs de la ieunęsse de nostre Repub.

ayent aquis louange par leurs oraysons tant dauant les iuges, que dauant le Senat, la grande merueille est es iugemens. Le moien desquels est en deux sortes : car il gist en accusation , & defense : entre lesquelles combien que la defense soit plus louable, l'accusation toutesfois a souuent esté trouuée bone. I'ay de naguieres parlé de Crasse: de mesme du q̄l a fait le ieune Marc Anthoine : l'accusation aussi de Pu. Sulpice a donné gloire a son eloquence lors qu'il appella en iugement C. Norbain seditieux bourgeois , & inutile. Cela toutesfois ne se doit pas souuent faire, ny iamés, sinon pour le bien public, cōme les deux Luculles : ou pour la protection, cōme nous auons fait pour les Siciliés, & pour les Sardeins, & Iulle Cæsar pour Marc Albuce. L'industrie aussi de Fusius a esté connue en l'accusation de Marc Aquille. Vne fois donques, & non pas souuent : & s'il en est a qui il le faille souuent faire, que ce deuoit soit employé a la Repub. car la vengeance frequente de ses ennemis, n'est pas a blasmer, pour ucu qu'il y ayt moien: d'autant que le pourchas
du

du peril de plusieurs sçent son homme rude, ou bien qui tient bien peu de l'homme: car cela luy est dangereux, & infame pour le renom de se faire nommer accusateur: ce qui est aduenu a Marc Brute descendu d'une grãde race, & fils de cest autre, qui fut si sauant en droit ciuil. Mais encores faut il diligemment retenir ce commandement de deuoir: de ne charger l'innocent de crime capital: car cela ne se peut aucunement faire sans meschanceté. Car qui est la chose tant inhumaine q̄ de tourner l'eloquẽce a la ruine & perdition des bons, que nature a liurée pour le salut, & la conseruacion des hommes? Si ne faut il pas toutesfois en fuyãt cestuy cy, creindre tant son contrẽre, qui est de defendre quelquefois vn meschãt & mauuais. La cõmmune le veult ainsi, la coustume le seuffre, aussi l'ẽndure l'humanitẽ. Le deuoir du iuge est de tousiours suyuir la veritẽ es causes: & de l'aduocat de quelquefois defendre le vrey semblable, encores qu'il ne soit veritable, ce que ie n'oseroye escrire, mesmement en escriuant de la philosophie, si cela n'eut aussi.

pleu a Pançee l'un des plus graues entre les Stoiques. Car il s'aquier par les defenſes vne grande gloire, & grace, & de tant plus grãde, ſi quelquefois il aduient, qu'on ſecoure quelqu'un enueloupé & preſſé des forces de quelque hõme puissant: comme nous auons fait ſouuent autrefois & en noſtre ieuneſſe pour Sexte Roſcin Amerin cõtre les forces de Luce Sylla ayant l'ẽmpire: dont l'orayſon (cõme tu ſces) eſt en eſtre. Mais aprẽs auoir donnẽ a cognoĩſtre les deuoirs de la ieuneſſe qui ſeruent a aquerir gloire, il faut doreſenauant parler de la beneficẽce, & liberalitẽ: dont il y a deux moiens. Car ou l'on employe ſa peine aux indigens, ou bien l'argent: le dernier eſt le plus aiſẽ meſmement au riche: mais cẽluy autre eſt plus magnifique, & glorieux, & mieux cõuenãt a vn hõme de cuer & excellent: combien qu'en l'un & l'autre y ayt vne liberalle volontẽ de bienfaire, l'une toutesfois ſe tyre du cofre, & l'autre de la vertu: la largeſſe auſſi des biens epuyſe la fontaine de benignitẽ, par ce moiẽ vne liberalitẽ ſe pert par liberalitẽ: de la quẽlle

tu peux moins vser enuers plusieurs, cōme plus tu l'auras faitte a plusieurs. Mais ceux qui seront benefiques & liberaux de leur peine, c'est a dire de leur v̄rtu, & industrie, auront premierement tant plus d'aydes a bienfaire, qu'ilz auront proufité a plusieurs : subsequēmmēt ilz seront par vne beneficēce accoustumée plus prests, & comme plus exercez de bien faire a plusieurs. Certes Philippe blasme tresbien en c̄ertaines lettres son fils Alexandre, de ce que par largesses il pourchassoit l'amour des Macedoniēns. Qui t'a mis, dit il, en telle façon d'esperāce, de sorte que tu pensasses ceux te deuoir estre fideles que tu auroys corrompuz par argent? pourchasses tu q̄ les Macedoniēns ne te tiennēt point pour leur Roy, mais pour leur varlet, & depensier? c'est tresbiē dit a luy, varlet, & depensier, cōme chose infame a vn Roy: mais encores mieux disant la largesse estre vne corruption. Celuy qui prent en deuiant pire, & tousiours pl⁹ prest a mēsme attēte. Il a escrit cela a son fils, mais tenons le pour commandement. Parquoy il n'y a point de
doubte

doubte que ceste benignité, qui est causée de l'euure, & de l'industrie, ne soit pl⁹ honneste, & qu'elle ne soit ample, & qu'elle ne puisse proufiter a plusieurs. Si faut il quelquefois faire largesses, ny n'est ceste façon de benignité toutallement reiectable, & faut souuent departir de ses biens auz hommes idoines, & indigens, mais diligemment, & moderement. Maints homes certes ont dependu leur patrimoine en largesses inconsiderées. Quelle folie pl⁹ grãde se trouuera il que de mettre peine de ne pouuoir faire longuement, ce que tu fais volentiers? ioint que les rapines sont subsequentes de la largesse. Car lors qu'ilz ont commencé auoir disette par leurs largesses, ilz sont contraintz de se ietter sur le bien d'autruy. Par ce moien voulans estre larges pour s'acquérir la beneuolence, ilz ne se procurent point tant d'affection de ceux ausquels ilz ont faits dons, qu'ilz font de hayne de ceux qu'ilz ont spoliez. Parquoy il ne faut point tenir son bien si en serre, que la liberalité n'en puisse faire deserre, ny pareillement l'habandonner tant, qu'il soit commun a
tout

tout le mode : il y faut tenir moien, qui se
 doit mesurer selon sa puissance. Nous
 deuõs toutallemēt auoir en memoire ce
 que les nostres ont vsurpé, & qui ia est
 receu en coustume de prouerbe, que la lar
 gesse n'a point de fond, mais comment
 peut il auoir moien, la ou ceux qui l'ont
 accoustumée desirent de mēsmes que les
 autres? Or est il deux genres de larges,
 desquels les vns sōt prodigues, & les au
 tres liberaux. Les prodigues sōt ceux qui
 par viādes, & chairs departies au peuple,
 & presens auz gladiateurs, & par aprētz
 de ieux, & combats de bestes dependent
 leurs deniers en choses, dont ilz ont a
 laisser vne memoire brefue, ou nulle. Les
 liberaux sont ceux, qui rachaptēt les pri
 sonniers des brigans, ou q s'obligēt pour
 leur amys, ou leur aydent a marier leurs
 filles, ou les secoutent pour aquerir, ou
 augmēter leur bien. Et pourtāt m'emē
 ueille ie a quoy pensoit Theophraste en
 ce liure qu'il a escrit touchant les richēs
 ses: la ou il a dit beaucoup de belles cho
 ses, mais cela est sans rayson, en ce qu'il
 est fort long a louer la magnificence, &
 apparat

apparat des présens populaires, & estime la puissance de telles dépenses estre le fruyt des richesses. Quant a moy ce fruyt de liberalité, dont i'ay mis quelques exemples me semble beaucoup plus grand, & certain. De quant plus grande severité & au vrey nous reprēnt Aristote, en ce que nous ne nous emēruillons point de ces lourdes dépenses, qui se font pour amieller la commune, & que toutesfois si ceux qui sont assiegez des ennemys estoient forcez d'achapter troys demy septiers d'eau le pris de dix escuz, cela de prime face nous semble incroyable, & de grād mēruilles: mais que la ou nous cognoissōs la necessité no⁹ luy perdōns: que toutesfois en ces demesurées dépenses, & infinies mises, no⁹ ne nous emēruillōs pas beaucoup, combien qu'on ne donne point ordre a la necessité, ny n'est la dignité augmentée: & que cest amiellement de la cōmune n'aura ny le tēps ne la durée lōgue, & auēq bien peu d'affection, auēq laquelle ensemble le cōtenement, la memoyre du plaisir mourra. On confesse bien que telles choses sont
aggreables

agréables aux enfans, femmes, serfs, & aux libres semblables aux esclaves: mais a vn homme de sens, & qui pèse les choses d'un iugement certain elles ne peuuent estre approuuées. Il est vrey que ie scay bien que ia de long temps il est receu que la gloire des Edilités se demâde par gens de bien. Et pourtant Pub. Crasse riche de furnom, & de biens, a esté Edil auçq grâds dôs: & peu après luy, Luce Crasse a tenue l'Edilité en grâde magnificence auçq Q. Muce le plus moderé homme du môde: et depuis C. Claude fils d' Appius, & assez d'autres après, comme Luculle, Hortense, Sylane. P. Lentule toutesfois a du tēps de mô Cōsulat surpassé lessusdicts. Scaure l'a en soyui. Mais les plus magnifiques durant nostre second Consulat ont esté les dons de nostre Pompée: desquels tous tu voyes ma fantasie. Il faut toutesfois fuyr la suspicion d'auarice: de vrey l'omission de l'Edilité causa le repoussemēt du Cōsulat a Mamerque homme merueilleusement riche. Parquoy si le peuple le demande, les gens de bien en l'approuuant le deurent faire, quoy qu'ilz ne le desirēt,

selon

selon toutesfois les puissances, cōme no^s
 mēsmes auons fait : & si quelquefois par
 vne largesse au peuple il en vient vn pl^s
 grand bien, ou plus vtile: comme dernie-
 rement les disnés d'Orestes, qu'il feit es
 ruelles qu'on appelle diziesmes luy furēt
 a grand honneur: ny n'a aussi esté Seius
 blasimé d'auoir durāt la chierté donné au
 peuple le boysseau de blé pour quatre de-
 niers: car il s'est deliuré d'une grāde hay-
 ne & inueteréc sans pēte infamē ny no-
 table lors qu'il estoit Edil. Mais nostre
 Milon a dernièrement aquis vn grand
 hōneur, d'autāt que par vn achāpt de gla-
 diateurs pour l'amour de la Rep. qui de-
 pendoit de nostre salut, il a rompu tous
 les efforts & fureurs de P. Clodius. La cau-
 se dōques de largesse gist en la necessité,
 ou proufit. Esquelles choses la regle de
 mediocrité est tresbonne. Luce Philippe
 fils de Q. homme de grand esperit, &
 mēsmement bien cognu, souloit se don-
 ner gloyre, q̄ sans aucune largesse il auoit
 acconsuyui toutes les choses qu'on esti-
 me les plus grādes. Cotta en disoit autāt
 a Curius. Nous pouons bien aussi en cela
 quelque

quelque peu nous glorifier, d'autant que
 veu la grâdeur des hōneurs que tout d'u-
 ne voix nous auōs eue durant nôstre an-
 née, la depenſe a eſté petite, ce que n'eſt
 aduenu a pas vn de ceux, que maintenāt
 i'ay nommez. De vrey auſi ceſ depenſes
 cōme murailles, Arſenacz, ports, aque-
 ductz, & toutes choſes qui ſōt de ſer-
 uice a la Repub. ſont beaucoup meilleures. Et
 combien que ce que preſentement eſt li-
 uré comme a la main ſoit plus plaiſant,
 ie blaſme touresfois mal enuis pour l'a-
 mour de Pompée, leſ theatres, porches,
 nouueauz temples plus aggreables par
 cy apręs, combien que leſ plus ſauans ne
 leſ approuuent: comme meſme Panęce,
 le q̄l i'ay beaucoup enſuyui en ces liures,
 non pas comme interprete: & auſi De-
 metrie Phalerée, le quel blaſmoit Pericle
 prince de la Gręce, d'autāt qu'il auoit em-
 ployé tant de deniers en ces tant nobles
 Propylées. Mais nous auōs diligemmc̄t
 diſputé de toute ceſte eſpęce eſ liures q̄
 nous auons eſcriz de la Repub. Toute la
 rayſon dōques de telles largeſſes eſt de ſa
 nature vicieuſe, & par tēps neceſſere: &
 lors

lors elle doit estre rangée selon les puissances, & modérée auęq mediocrité. Au regard de cest autre espèce de largesse, qui part de liberalité, no⁹ ne deuõs pas estre affectionez de meşmes en causes diuerses. Autre est la cause de celuy q̄ est pressé de misere, & de celuy qui veut augmenter son bien, n'ayāt point d'infortune. La liberalité deura pl⁹ tendre auz infortunez: sinõ que parauāture ilz soient dignes de calamité. Nous ne deuõs pas toutesfois aucunement nous retreindre a ceux qui demāderõt ayde, non pas de creinte d'estre affligez, mais pour mōter plus haut: ayās bon iugemēt auęq diligēce au chois des idoynes. De vrey Enni⁹ dit tresbien: Les biens mal employez ie les tiens pour mesfaicts. Au regard du bien faict a vn homme de bien, & recognoissant, on en tyre du fruyt tant de luy que des autres. Car la liberalité hors la temcrité est merueilleusement agreable: & pourtāt plusieurs la louent de tant plus grande affection, que la bonté de tous puissans, est a tous vn commun refuge. Il faut donques mettre peinc de faire tant de biēs a ceux,

auz

auz enfãs deſquels , & a la poſterité il ſoit
 mis en memoire, de ſorte qu'il ne puis-
 ſer eſtre ingrats: car tout le mōde hayt vn
 ingrat d'un biēfait, & eſtimēt ceſt oultra-
 ge eſtre vn eſtrāgement de liberalité: &
 celuy qui le fait vn cōmun ennemy deſ
 poures. La liberalité auſſi eſt vtile a la
 Repub. qui rachapte lēs priſonniers de
 ſeruitude, qui enrichiſt lēs poures: ce
 qu'auoir eſté couſtumierement fait par
 ceux de noſtre ordre, nous voyons habō-
 damment eſcrit en l'orayſon de Cratte.
 Il prefere donques ceſte couſtume de be-
 nignité a la largeſſe deſ dons au ieuz po-
 pulēres. Ceſte cy eſt propre auz ſages, &
 grands hommes, & ceſte autre auz flat-
 teurs de peuple, quaſi chatoillans d'une
 volupté la legiereté de la cōmune. Il eſt
 bien ſeant qu'en donnant on le faſſe de
 bon cueur, & qu'en demātant on ne ſoit
 importun, & en tout marché: en vendāt,
 achaptant, en louant autruy, ou ſe louāt,
 en voyſinages & cōſins, eſtre iuſte & ma-
 niable, cedant a pluſieurs maintes cho-
 ſes de ſon droit: & au demourant fuyane
 le poſſible proces: & ſi ne ſçay ſi quel-
 m que

que peu plus que la rayson ne veult. Sans point de doubte quelque peu de perte de son droit n'est pas seulement chose liberale, mais aussi quelquefois fructueuse. Il faut auoir consideration a son bien, car cest meschanceté de le laisser dechoir: de sorte toutesfois qu'il ne s'y treuve point de suspicion de sicheité, & auarice. Car le fruyt des richesses est grand si on peut vser de liberalité sans se despouiller de son patrimoine. A bone rayson est louée par Theophraste la retraicte des amys estrangiers. Cela selon mon aduis est bien honorable, que les maisons des grands soiēt ouuertes auz estrangiers de renom: aussi esse chose d'honneur a la Repub. que les estrangiers n'ayent point de faute en nostre ville de telle espèce de liberalité, cela aussi est merueilleusement vñle a ceux qui desirent pouuoir honestement beaucoup de choses, & auoir renom de riches, & gracieux, par leurs hostes enuers les estrangiers. Theophraste escrit q̄ Cimon logea a Athenes les Laciades ses curiaux, & ordonna, & commanda a ses closiers, de liurer toutes choses a tous Laciades qui

qui iroient a sa mesterie. Au regard des bienfaicts qui se font par euure, & nō par largesses: ilz sont faits tant a l'uniuerselle Repub. qu'a vn chacun citoien. Car la defense en droit, l'ayde de conseil, proufiter a plusieurs en ceste façō de sauoir est fort propre pour augmenter les richesses, & la grace. Et pourtant cōme maintes choses de nous anciēs ayēt esté tousiours en grand honneur, la cognoissance du droit ciuil bien ordonné l'a aussi esté, a l'interpretation: la quelle les princes auant ce trouble de tēps auoient en leur possession auourd'hui la gloire de ceste science est ruinée, cōme les honneurs, & tous degrez de dignité: & de tant pl⁹ indignement q̄ cela est aduenu lors qu'elle s'est treuuee tēte, qu'elle eut aisemēt surpassé en science toutes les precedentes, auxquelles elle estoit egalle en hōneur. Voyla donques les euures agreables a plusieurs, & propres a obliger les hommes par bienfaicts. Au demourant la faculté de haranguer plus graue, plus agreable, & pl⁹ ornée est fort procheine a cest art. Mais qui a il plus louable, ny plus cōmo-

m ii de

de que l'eloquence, soit pour l'admiraciõ des escoutans, ou pour l'esperãce des indigens, ou bien pour la grace de ceux qu'on a defendu? A elle donques aussi a esté en toute dignité la principaoté donnée par nous ancêtres. Croyez que les bienfaits, & defences d'un homme eloquent, & qui facilement en prent la peine, & qui cõme est la coustume du pays defend plusieurs causes de bon cueur, & liberallement sont par tout cognuz. La matiere me sollicitoit de plorer aussi en ce passage l'interruption de l'eloquence, ou plus veritablement la ruine, si ie ne creignoy s'embler faire quelque pleinte de moy. Nous voyõs toutesfois, qu'estãs les orateurs esteints, cõme l'esperãce est en peu d'hõmes, & encores en moins le pouuoir, & comme l'audace est en plusieurs. Or comme ne tous ny aussi plusieurs, ne puissent estre sauans en droit, ou eloquens, celuy toutesfois qui pourchasse les biensfaits peut par son traueil faire bien a plusieurs, en recommandant auz iuges, & magistrats, en veillant pour l'affaire d'autruy, en pryãt aussi ceux qui conseillent.

confeillent, ou defendent : ce que faifans ilz s'aquierent beaucoup de grace, & s'espand fort au large leur induftrie. Au fuplus il n'eft ia befoing de leur remōftrer, (car c'eft vne chofe manifefte) de fe dōner garde de n'offenfer aucun en voulant fecourir lēs autres. De vrey fouuentefois ilz offēfent ceux, qu'ilz ne doyent, ou ceux qu'ilz n'eft ia befoing d'offēfer: fi par imprudēce, c'eft negligēce: fi fciēmēt, c'eft oultrecuydāce. Il faut aufsi vfer enuers ceux qu'enuis tu offēfes, d'excufe tēlle que tu pourras, comme quoy ce que tu as fait a eſtē neceſſere, & que tu n'as peu autrement faire: il faudra aufsi compenſer ce qu'aura eſtē enfreint, par ſeruiſes, & bienfaict̃s. Mais cōme, au ſecours dēs hommes on ayt de couſtume d'auoir egard a la vie, ou a la fortune, qui eſt vn commun dit: & pourtant dyent ilz communement, qu'a faire dēs bienfaict̃s ilz ſuyuent lēs façons de viure, & non pas la fortune. Ce ſont propos honēſtes. Mais ou eſt finablement celuy qui ne prefere a faire ſeruiſes, la grace d'un bien fortuné, & puiſſant, a la cauſe d'un pouure le plus

homme de bien du monde? croyez que nostre volonté s'incline presque plus a a celuy du quel la recõpense semble plus prompte, & soudeine. Si faut il prendre garde quelle est la nature des choses. Car si ce pouure, est homme de bien, il pourra bien auoir bonne souuenance, cõbien qu'il ne puisse rendre la pareille. Cest tres bien dit a quicõque soit, q̄ celuy n'a rendu l'argent q̄ l'a, & q̄ celuy ne l'a, qui l'a rendu: au regard d'un bienfait celuy le recognoit qui a rendu la pareille: & celuy a rendu la pareille qui le recognoit. Mais ceux qui se p̄sent riches, honnorez, & heureux, ceux la certes ne veulent point estre obligez par bienfaictz: p̄sans au contrẽre auoir fait grand grace, sa ou cõbien qu'ilz ayent receu quelque bienfait grãd, ilz suspeçonnent qu'on les requiert ou bien qu'on attend d'eux la pareille: au regard de s'estre aydẽ d'une protection ou bien d'auoir le nom de defendu, ilz le reputent vne mort. Mais ce pouure homme, si on luy a fait quelque bien, p̄sant qu'on a eu egard a luy, & non a sa fortune, il s'efforce de s'ẽbler le recognoistre,

non

non seulement enuers celuy au quel il est tenu, mais aussi (d'autant qu'il a beaucoup de necessitez) enuers ceux desquels il en espere: ny ne fait grand de parolles son ser- uice, si aucun il en fait, mais au contraire petit. Il faudra aussi prendre garde a cela, que si tu as defendu vn bien opulent & riche, luy seul, ou bien parauature ses en- fans t'en sauert bon gré: si cest vn pouure, toutesfois homme de bien, & modeste, tous ces menuz gens simples, & sans ma- lice qui sont en grand nombre en vn peu- ple, voyent vn reconfort prest pour eux. Parquoy ie pense estre meilleur de bien- faire auz bös, qu'auz bienfortunez. Il faut aussi routallemēt prendre peine, de pou- uoir contenter toute maniere de gens. Mais si on entre en debat, il se faut ayder du tesmoignage de Themistocle: au quel come on demandaſt s'il bailleroit sa fille a vn pouure homme de bien, ou bien a vn riche mal famé, il dit: i'ayme mieux vn homme ayant faute d'argent, qu'un ar- gent ayant faute d'homme. Mais les fa- çons de viure sont corrupues, & depra- uées d'une admiration des richesses, au
 m iiii regard

regard de ces grandes opulences, de quoy nous atouchét elles? parauanture qu'elles secourent celuy qui les a : ce que non pas touliours, prenons toutesfois le cas que si: il en sera vritablement plus puissant, mais commequoy plus honeste? Si aussi il est homme de bien, que les richesses ne luy donét poit d'empeschemét d'estre secouru, pourueu qu'aussi elles ne luy soiét point en ayde, & que tout le iugemét soit selon ce qu'un chacun est, & nō pas selon les richesses. Le dernier commādement d'employer les biéfaiets & le trauail, est que tu ne t'effores point contre l'equité, que tu ne fasses point d'oultrages. Car la iustice est le fondement d'une perpetuelle grace, & renommée, sans laquelle rien ne peut estre louable. Mais pour autant que nous auōs vuydé cest facon de bien-faiets qui concernent les hōmes en particulier, il faut doreseñauant disputer de ceux q̄ ont egard a to⁹ vniuersellemēt, & qui aussi atouchent a la Repub. Entre lesquels les vns sont en partie tels, qu'ilz touchent tous les citoyens, & en partie, chacun en particulier, & qui aussi sont plus

plus agreables. Or faut il traualier toutallement, pour tous les deux s'il est possible: ny ne faut moins aduifer au particulier, de sorte toutesfois, que cela serue a la Repub. ou bien qu'a tout le moins il ne luy nuyse. La largesse de C. Gracchus en blez fut grande, aussi vuydoit il les finances publiques. Celle de M. Octavius moderee, fut tollerable a la Repub. & necessere a la commune: & pourtant salutaire aux citoiens, & a la Repub. Or faudra il a celuy qui regist vne Repub. se donner garde que chacun ayt le sien, & qu'on ne departe en commun les biens d'une persone priuee. Philippe certes fait vne grand playe en son tribunat, lors qu'il ordonna la loy Agrarie, la quelle toutesfois il a aisement souffert s'abolir: en quoy il s'est fort sagement portee: mais come il fait beaucoup de choses pour complaire au peuple: il fait ceste la bien mal: qu'il n'y auoit pas en la cite deux mille homes riches, qui est vne orayson toutallement capitale tendant a l'egallement des biens: mais quelle peste peut estre pire, que ceste la? Car les Repub. & Citez ont este establies principalement

principalement a ce, qu'un chacun conseruast le sien. Et combien que les hommes guydez par nature se soient assëmblez, ilz chërchoient toutesfois des forts de villes soubz l'esperance de la garde de leurs biens. Il se faut donner garde aussi (ce que souuent se faisoit par nous ancestrés) qu'il ne soit besoing de leuer tribut pour la pouureté des finances publiques, & pour les cõtinuelles guërres, & faudra lóg téps au parauât prouuoir, q̄ cela n'aduiène. Et si la necessité de cëst ottroy aduiét a qlque Rep. (i'ayme mieux diuiner plustost d'une autre q̄ de la nostre: cõbien que ie ne debas pas de la nostre, mais de toute Repub.) il se faudra dõner garde, q̄ tout le mõde çntède qu'il faut obeyr a la necessité, s'ilz veulét çstre cõseruez. Ceux aussi q̄ aurõt l'administration de la Rep. deurõt dõner ordre, qu'il y ayt grãde habõdãce des choses q̄ sont necessères, dõt il n'çst ia besoing de debatre quelle çn doit çstre la prouision, & quelle çlle a de coustume çstre faitte, cela çst tout manifeste: il falloit tant seulement toucher le passage. Le principal çn toute admini-
stration

stration d'affaire & charge publique est, que la moindre suspicion du mode d'avarice en soit hors. Pleut a dieu dit C. Ponce Samnite que la fortune m'eut gardée jusques au temps, & que i'eusse esté lors né, que les Romains commencerent a prendre presens, ie ne les eusse pas souffers loquement regner, croyez qu'il n'auoit pas grand temps a attendre: car ce mal est auiourd'hui ancré en ceste Rep. & pourtāt endure ie aisement que ce Ponce ayt plustost lors esté, si ainsi est qu'il eut tant de force. Il n'y a pas encores cent dix ans que Luce Pison feit la loy de repetition de deniers, veu qu'au parauant il n'en auoit point esté. Mais par après il y en a eu tant estāt tousiours les dernieres les plus rudes, tant d'hommes accusez, tant de condamnez, vne si grande guerre de l'Italie dressée pour la creinte de iustice: vne si grande pillerie, & ruine des alliez en cassant les loix, & iugemens: tellement que nous sommes sur noz piez de l'imbecillité d'autrui, & non par nostre vertu. Pançe loue l'Africain pour s'en estre abstenu: pourquoy ne seroit il loüable?

ble? aussi auoit il autres choses plus grandes : car la louange de son abstinence ne luy appartenoit pas seulement, mais aussi a ces temps la. Paoul cōquist toutes les finances des Macedoniens, & mist tant d'argent au tresor, que le butin d'un seul capiteine a mis fin auz tributs: ny n'a rié apporté en sa maison fors qu'une memoire eternelle de sō nom. L'Afriquein suyuant son pere n'est de rien enrichy de la ruine de Carthage. Que dirons nous de sō collegal en la censure, Luce Mummin? fut il de rien pl⁹ riche pour auoir rasé ses pie ses terre vne ville tant opulente? Il a mieux aymé parer l'Italie, que sa maison: combien que le parement de sa maison me semble plus grand, que celuy de l'Italie. Il n'est donques point de vice (affin que ie reuienne a mon propos cōmencé) plus execrable que l'auarice, mesmement es princcs, & gouuerneurs de la Repub. Croyez que ce n'est pas seulement chose infame de tourner le bien publiq a son propre proufit, mais aussi meschant, & execrable. Parquoy en ce que par oracle a dit Apollo Pithius, que Lacedemon n'auoit

n'auoit a perir d'autre occasion que par l'auarice, semble estre predict non seulement auz Lacedemoniens, mais aussi a tous peuples puissans. De vrey ceux qui ont le gouuernemēt d'une Repub. n'ont point de moien plus aisé pour gaigner l'affection de la cōmune, que l'abstīnence, & cōtinence de presens. Au regard de ceux qui desirēt la faueur du peuple proposans a ceste occasion le departement des terres, affin de chasser les possesseurs de leurs maisons: ou bien qui sont d'aduis de dōner abolicion de dēbtes ruinent les fondemens de la Repub. veu que premierement ilz ostent la cōcorde, qui ne peut estre en ostant auz vns, & en dōnant auz autres: aussi font ilz subsequēment l'equitē, qu'on oste entièrement s'il n'est loysible a chacun d'auoir le sien: car le propre (comme ia i'ay dit) d'une cité, ou ville est, qu'elle soit libre, & d'un chacun la garde de son bien sans sollicitude. D'auantage ilz n'aquierent en ceste ruine de Repub. ceste faueur qu'ilz pēsent: car celui a qui on oste le bien, est ennemy, celui aussi a q il est liuré dissimule l'auoir voulu

voulu prendre:tenant meſmement couverte ſa ioye eſ deniers deuz, afin qu'il ne ſemble n'auoir eſté ſoluable. Au regard de celuy a qui on a fait tort, il luy en ſouuient, & ſent ſa douleur, ny ne ſont pluſ forts ceux auſquels iniuſtemēt on a liurez leurs biens, quoy qu'ilz ſoient plus grand nombre, que ceux auſquels on l'ez a iniuſtemēt oſtez: car ceſ chofes ne ſe meſurent pas au nombre, mais au pois. Au ſurplus quelle equité y a il qu'un qui n'a point eu de terres, ayt celles qu'un autre a poſſedé long tēps au parauant, & que celuy qui l'ez auoit l'ez perde? Pour ceſte façon d'oultrage donques l'ez Lacedemoniens chafferēt Lyſandre Ephore: ilz tuerent le roy Agis: ce qu'au parauant ne leur eſtoit iamēſ aduenu. Depuis le quel tēps il ſ'enſuyuiſt tāt de diſcords que l'ez tyrans prindrent pie, & furēt l'ez bons gouuerneurs extērminez: la Repub. tres bien eſtablie fut perdue, ny n'a eſté ſeulement ruinée, mais auſſi a elle d'une cōtagion de mauz gaſté le reſte de la Grèce leſquels parrans deſ Lacedemoniens ſe ſont eſpanduz plus au large. Que dirons nous

nous de noz Gracches çnfans de ce si excellent homme, Tibere Gracche, & arriere fils de l'Afriquein? n'ont ilz pas aboly les contencions agraries? En bone foy Arate Sicyoniën çst a bon droit loué: le quel comme sa cité fut detenue par les Tyrans l'espace de cinquante ans, partāt d'Argos a Sicyon print d'çmblée la ville: & comme il eut par surprinse defait Nicocles le Tyrant, il restitua six çens banniz qui auoient esté les plus riches de la cité, & deliura par sa venue la Repub. Mais comme il considerast la grāde difficulté touchant les biens, & possessions, d'autāt qu'il pënsoit chose tresinique, que ceux qu'il auoit restituez fussent souffreteux, & desquels les autres auoient possédez les biens: ny n'estimoit chose fort iuste d'oster les possesiōs de cinquāte ans: d'autāt qu'attēdu si long espace, maintes estoient detenues par heritages, plusieurs par achapts, & beaucoup par doçres, il iugça sans oultrage, qu'il ne failloit depossēder çes autres, ny laisser a satisfai re a ceux, ausquels çes biens la appartindrent. Cōme dóques il aduisast qu'il failloit

loit argent pour dōner ordre a cela, il dit qu'il vouloit faire vn voyage a Alexādie commēdant qu'on surscast l'affaire iufques a son retour: & se transporta en diligence a son amy Ptolomée, qui pour lors regnoit second Roy en Alexandrie depuis son edification: au quel comme il eut fait entendre son desir pour la deliurance du pays, en luy mōstrāt la cause, ce excellent obtint aisemēt de ce Roy fort riche, d'ēstre secouru de finances. Lesquelles cōme il eut apporté a Sicyon, il appella a son conseil quinze princes, auēq lesquels il eut la cognoissance des causes tant de ceux qui detenoient l'autruy, que de ceux qui auoient perdu le leur: & ordōna gens pour estimer les possessions, & pour persuader auz vns de plustost les quitter, & prendre argent: & auz autres qu'ilz trouuassent meilleur de prendre en argent la valler, que de recourir le leur. Par ce moien on a fait, que tous se retyrerent en ferme concorde sans querelle. O le grād hōme, & digne d'ēstre né en nostre Repub. Voyla cōme il est iuste de faire auēq les citoiens: non pas comme deux fois
nōus

nous auons veu faire subhastations en la place, & soubsmettre les biens des citoiés en criée. Sans point de doute ce Gręc la a trouué bon d'auiser a tous, faisant le deuoir d'un sage, & excellent homme. De vrey aussi le supreme moien & sagesse d'un bon citoien ęst de defędre le proufit des bourgeois, & non pas le ruiner, & de les cōtenir to⁹ en vne męsme eqtę. Quelle rayson y a il q̄ pour neant ilz habitent sur l'autruy? que comme i'aye achaptę, edifię, contregardę, & fait les mises, tu ioysses du mien maugrę moy? qu'esse autre chose sinon rauir aux vns le leur, & donner auz autres l'autruy? Au regard de cęs patęntes nouuęlles, quel argument ont ęlles autre, sinon que tu achaptes vne possession de mes deniers, pour la faire tienne, & que ie n'aye point mon argę? Parquoy il se faut donner garde, qu'il ny ayt point de debte qui porte preiudice a la Rep. ce qu'on peut faire par plusieurs moiens, si on ne seuffre point, que les riches pęrdent le leur, & que les debtęurs ne gagnent l'autruy: car il n'y a rien qui consęrue plus vne Repub. que la foy: qui

ne peut estre aucunement, sinon que la solució des choses acreeues soit necessere. Iamès l'abolicion de debtes ne fut tant poursuyue que durant mon Consular. Toute facon, & estats d'hommes s'y sont efforcés par armes & armées: ausquels i'ay si bien fait teste que ce si grand mal a esté aboly de la Repub. ny ne fut onques tant de debtes, ny mieux, ny plus aisément vuydés. Car après l'esperance de fraude ostée, la necessité de payer s'en est ensuyue. Il est vrey q̄ nostre vainqueur auourd'hui vaincu, a mené a fin la pensée: cōbien que ia il n'y eut pl⁹ d'interçst. Au q̄l le desir⁹ de mal faire a esté si grand, qu'il p̄noit plaisir en cela, encor qu'il n'y eut point d'occasion. Ceux dōques q̄ ont le maniement d'une chose publ. s'estran-geront de ceste facon de largesse, la ou on donne auz vns, & spolie lon les autres, se donnans garde sur toutes choses, qu'un chacun ioyssse du sien, suyuant l'equité du droit, & de iustice, & que les pouures pour leur foiblesse ne soiēt follez, ny ne nuysse l'enuye auz riches a conseruer le leur, ou a le recouurer: & qu'au surplus ilz augmentent

augmentent la Republ. d'empire, de terres, & de tributs par tous les moyens qui leurs seront possibles, soit en guerre, ou en paix. Ce sont les choses que nous ancêtres ont faites. Ceux aussi qui pourchassent ces manieres de devoirs, aquerrot vne grãde grace, & gloire, auẽq vne merueilleuse vtilité de la Repub. Or en ces regles des vtilités Antipater de Sur, & Stoique qui de naguieres est mort a Athenes est d'aduis q̄ Pançee en a omis deuz: qui sont, la sollicitude de la santé, & celle des richesses: lesquelles toutesfois ie pense auoir esté omises par ce grand philosophe, d'autãt qu'elles sont aisées, elles sont de vrey vtiles. Au regard de la santé elle est substantée par la cognoissance du corps, auẽq vn esgard des choses qui ont de coustume de proufiter ou nuire: auẽq aussi vne sobrieté de tous viures, & de tous vestemens pour sa conseruacion, & en delaisant les voluptés. Finablement par l'art des choses, a la science desquelles ces propos seruent. Au regard du bien priué il le faut pourchasser par moyens qui soient sans infamie, & conseruer par
 n ii diligence

diligence & espargne, & par elles mesmes l'augmenter. Xenophon le Socratique a tresbien poursuyui ces choses en ce liure q̄ est intitulé l'œconomique: le quel nous auons tourné de grec en latin au mesme cage presque, q̄ tu es auourd'hui. Il est vrey que la comparaison des vtilités (d'autāt que cest le quart passage omis par Panęce) est souuentefois necessęre. Car on a de coustume de comparer les biens du corps, auęq les exterieurs, & les exterieurs auęq ceux du corps, & ceux encores du corps ętre eux, & les exterieurs auęq les exterieurs. Ceux du corps sont ainsi comparez auęq les exterieurs, que tu desires plustost ętre sain que riche: les exterieurs auęq ceux du corps, d'ętre plustost riche, qu'auoir grāde force de corps. Ceux du corps sōt ainsi paragonęz ęnsęmble, que la santę soit preferęe a la voluptę, les forces a la vistęsse. Les exterieurs, que la gloyre la soit auz richęsses: les Tributs de la ville a ceux des champs. De la quęlle maniere de comparaison tient ce dit du viel Caton, au quel comme on demandaſt qui estoit le plus necessęre

nécessaire en vn mesnage: il respondir, bien nourrir: qui est le second, nourrir suffisamment bien: qui estoit le tiers, bien vestir: & le quart, labourer: & comme celuy q s'enqueroit, dist: Que dis tu de l'usure? Alors Caton: Qu'esse que tuer vn homme? Dont, & d'assez d'autres on doit entendre que les comparaisons des utilités ont de coustume estre faittes, & qu'a bonne rayson ce quart genre de trouuer les deuoirs y est adiousté. Mais quant a toute cest autre d'aquerir, faire proufiter, & s'ayder de l'argent, il en est plus commodement disputé par gens de bien asis au my lieu de lane q par nuls philosophes en l'escole: il les fault toutesfois cognoistre. Car ilz touchét l'utilité de là quelle il faut disputer en ce liure. Nous poursuyurõs dorésenauant le reste.

Fin du second liure.

LE TIERS LIVRE DE
devoirs de Marc Tulle Cice-
ron a Marc son fils.



Ato qui fut presque du meſ-
me temps de ce Scipion qui
premier fut appellé Afri-
quein, a escrit qu'il soloit di-
re, Qu'il ne fut onqs moins
oyſif, que lors qu'il estoit oyſif:ny moins
ſeul, que lors qu'il estoit ſeul. Ceſt vn dic
magnifique, & bien digne d'hōme grand
& ſage:donnant a cognoiſtre qu'il soloit
pēſer dēs affaires eſtāt de loyſir, & parler
a part ſoy, eſtāt en ſolitude:de ſorte qu'il
ne ceſſoit iamēs, ny n'auoit beſoing de
l'entretient d'autruy. Par ce moien deux
choſes qui ſont l'oyſiueté, & la ſolitude,
procurās vne lāgueur aux autres l'equil-
lonnoient. Pleut a dieu qu'il nous fut loy-
ſible de veritablement dire le ſemblable.
Et combien qu'en faiſant le ſemblable
nous ne puiſſions peruenir a vne ſi grā-
de excellēce d'entēdement, nous en
approuchons toutesſois de vouloir. De
vrey nous chērchons le repos eſtans em-
pēchez

pēchez par armes execrables, & par force, d'entēdre auz affaires de la Repub. & de la iustice: & si sommes souuētesfois seuls delaiſſans Rome, & roddans les champs pour la mēſme cauſe. Mais ceſte oyſiuere n'eſt pas a comparer auęq celle de l'Afriquein, ny ma ſolitude auęq la ſienne. Car l'Afriquein ceſſant des plus nobles affaires de la Repub. ſe repoſoit quelquefois, & ſe retyroit aucunefois ſeul comme a vn port, de l'aſſemblée, & frequēce des hōmes. Au regard de noſtre oyſiuere elle n'eſt point procurée par faute d'affaires, ou bien d'un deſir de repos. Car eſtant le Senat eſteint, & la iuſtice abolye: qu'eſſe que nous puiſſions faire en la court, ou auz plets, a nous honorable? Et pourtant auons nous autrefois veſcu en grande aſſemblée, & en la preſence des citoiens: auourdhu y nous nous cachons, de tout noſtre pouuoir, & ſommes ſouuētesfois seuls, fuyans le regard des meſchans, dont tout eſt plein. Mais pour autant que nous auons entēdu de gens ſauans qu'il ne faut pas ſeulement choiſir les moindres des maux, mais

n iiii auſi

TIERS LIVRE

aussi en tirer ce qui y seroit de bon: a ceste cause ie ioy de l'oysiuete, non pas de celle, d'ot deuoit ioyr c'est autre, qui procura le repos a la Rep. ny ne seufre aussi languir ceste solitude, a la quelle la necessite me force, & non pas la volonte. C'obien que l'Afriquein a mon iugement aqueroit beaucoup plus grand los, il n'est toutesfois aucun tesmoignage reduit par escrit, ny aucune euure de repos, ny nul deuoir de sa solitude. D'ot il faut entedre, que par ce trauail d'esperit, & recherche des choses qu'en ruminant il trouoit, il ne fut onques oysif, ny onques seul. Au regard de nous qui n'auons pas tant de vigueur, que par vne tacite pensee nous soyons retyrez de solitude, nous auons tourne tout nostre estude & cure a ce labeur d'escriture. Et pourtant adons nous escrit plus de choses en ce peu de temps de la ruine de la Repub. que nous n'auos pendant que par plusieurs ans elle floriffoit. Mais comme toute la philosophie soit mon fils Ciceron de grand fruyt, & rapport, & que nulle de ses parties soit demouree en friche, & deserte: il n'est

toutesfois

toutesfois aucun passage en elle de plus grand rapport, ny fertilité, que celuy des devoirs: desquels les regles de viure sagement, & honnestement, sont descendues. Parquoy combien q̄ ie tiens pour certain qu'incessamment tu l'oyes & entendes de nostre amy Cratippe, priée pour le iourdhuy des philosophes: ie pense toutesfois t'estre profitable que tels propoz resonent de toutes pars autour de tes oreilles: & q̄ s'il est possible elles n'oyét autre chose: & cōbien q̄ cela doyue estre fait de tous ceux qui veulent mener vne vie honeste: ie ne scay toutesfois s'il en est qui le doyuent mieux que toy. Car on a grande esperance de toy en l'imitacion de nostre industrie, grāde en celle des hōneurs, & parauanture quelque une du renom: tu as aussi prins vne grāde charge tant pour les Athenes, que pour Cratippe: ausquels comme tu sois allé quasi cōme à la marchandise & trafique des bonnes arts, le retour sans rien faire en seroit tresinfame en deshōnorant l'authorité de la ville, & du maistre. Parquoy de tant que tu pourras euertuer ton esperit, & t'efforcer par
travail

travail (si cęst plustoſt labour d'apprendre q̄ plaisir) fais tant que tu ęn viennes a fin:ou bien que tu ne faſſes, que comme nous t'ayonsourny toutes choſes, tu ſembles t'ęſtre defailly a toymęſmes. Or paſſons oultre:nous t'auōs ſouuentesfois eſcrit beaucoup de choſes pour t'admonęſter, reuenons maintenant a la partie reſtęe de la diuiſion ppoſęe. Panęce dōques, le quel au dict de tout le monde a treſſoigneuſement diſputę des deuoirs: & le quel nous auons auęq quelque correction principalement ſuyui, a expliquę ęs troys p̄miers liures lęs deux gęnres de troys propoſęz, ęſquels lęs hōmes ont de couſtume de doubter, & conſulter du deuoir: l'un dęſquels eſtoit lors qu'ilz doubtoięnt, ſi ce donr eſtoit q̄ſtion eſtoit honęſte, ou bię infame:le ſecōd. ſ'il eſtoit vtile, ou inutile:le tiers ſi ce qui a apparāce d'honęſte, eſtoit repugnant a ce qui ſembleroit vtile, & comme quoy il lęs faudroit diſcęrner: au regard du tiers il a laiſſę par eſcrit, qu'il ęn parleroit ſubſęquęmęnt:il n'a toutesfoisourny ſa promęſſe. Et m'ęn emęrucille de tant pl⁹ que

Poſidoine

Posidoine son disciple a escrit que Panęce a vescu tręnte ans depuis qu'il eut fait ces autres liures: aussi fais ie de ce que Posidoine a traictę ce passage la briefuement en certains cōmętaires, veu męsmement qu'il escrit qu'il n'est point de lieu en toute la philosophie tant necessęre. Au demourant ie ne suys pas de l'aduis de ceux qui nyent ce passage auoir estę omis par Panęce, mais delaissę tout de grę: ny ne deuoit nullement ęstre escrit d'autant que l'utilitę ne pourroit iamęs combatre auęq l'honętetę. Du quel l'autre peut tumber en doute, si cęste esęce a deũ y ęstre adioustę, qui fait la troysiesme de la diuision de Panęce: ou bien ęstre toutallcment omise: l'autre ne peut ęstre douteux, que Panęce ne l'ayt ętrepris, & aussi delaissę. Car qui d'une diuision en troys en a vuydę les deux, il ęst necessęre qui luy reste la tierce. Oultre plus au dernier & troysiesme liure il promet parler de cęste partie par cy apręs. A cela sert aussi le tesmoignage grand de Posidoine le quel pareillement escrit en qłque lettre que Puble Rutille qui auoit estę disciple
de

de Pançe soloit dire: que tout ainsi qu'il ne s'estoit point trouué de peintre qui acheua la partie de Venus qu'Apelles auoit laissée imperfekte (de vrey la beaulté de la face ostoit l'esperance de l'ensuyure au reste du corps) en semblable ausi nul n'a poursuyues les choses que Pançe eut omises, ne les menant a fin, a cause de l'excelléce de celles qu'il auoit faittes. Parquoy on ne peut pas doubter du iugement de Pançe, mais parauanture pourra lon mettre en doute, si a bonne raison, ou nō, il a adioustée ceste tierce partie pour la recherche du deuoir. Car soit que le seul honeste soit bon, comme est l'aduis des Stoiques: ou que ce qui est honeste soit de sorte le supreme bien, comme il semble a nos Peripatetiques, tellement que toutes choses mises a part ne semblent presque rien, il ne faut point faire doute, que l'utilité ne pourra iamés debatre auçq l'honesteté. De vrey nous auōs entendu que Socrates auoit de coutume d'auoir en execration ceux q̄ premierement les auoiet par opinion separez, coherens par nature, au quel les Stoiques

ques ont tellement cōsenty, qu'ilz estoient d'aduis, que tout ce qui estoit honeste, estoit utile, ny n'estoit ce utile, q n'estoit honeste. Mais si Panēce estoit tēl, qu'il dit la vertu deuoit de tāt estre hōnorée, qu'en faisant ces choses la elle estoit utile: tout ainsi que ceux qui mesurent les choses desirables selon la volupté, ou indolence, il pourroit dire que l'honesteté combat quelquefois auēq l'utilité, mais puis qu'il est celuy, qui iuge cela seul bon, qui est honeste: & que par la ioyssāce des choses qui luy repugnent sous espèce de profit, la vie n'est point rendue meilleure, ne pire par la deffailance: il sēble qu'il ne deuoit point introduire ceste façon de doute par la quelle ce qui sēble estre utile soit comparé auēq ce, qui est honeste. Or ce que les Stoiques dyent supreme bien, de viure conuenēment auēq nature, cela s'entend (cōme ie pense) de tousiours conuenir bien auēq la vertu: & au regard des autres q sont selon nature, les choisir de tāt qu'elles ne seront point repugnantes a la vertu. Et comme il soit ainsi, aucuns cuydent ceste comparaison n'auoir

n'auoir esté deuement introduite, & qu'il ne failloit faire aucune doctrine de ceste espèce. Or est, ce que proprement & véritablement on dit honeste, es seuls sages: ny ne peut iamés estre separé de la vertu: au regard de ceux es quels la sapièce n'est pas parfaite, ce parfait honeste certainement, ny peut aucunement estre: bien y peuuent estre des apparences d'honesteté. Tous ces devoirs d'oques desquels nous disputôs en ces liures sôt par les Stoiques appellez moiens: lesquels sont cômuns & notoires, & lesquels plusieurs aquierent d'une bôté d'esperit, & d'une perseuerâce d'apprendre. Au regard de celuy qu'ilz appellêt iuste, il est parfait & entier, & a côme ilz disent toutes ses parties, ny ne peut echoir qu'au sage. Et quand quelque chose a esté faite en la quelle les moiens devoirs sôt cõparez, cela semble suffisamment parfait: daurât que le cõmun n'entend pas entieremêt en quoy elle est de faillâte de perfectiõ: mais en ce qu'il entend, il pense rien n'auoir esté omis. l'ay fantasie que côme il aduiêt es poësies & peintures, & en assez d'autres cas, que les
ignorās

ignorās se delēctent, & louent lēs choses qui ne sont louables, que pour la mēsmē cause il y a en cēs autres choses ie ne sçay quoy de bon qui deçoit lēs ignorās, cōme qui ne peuuēt discēerner ce q̄ de vice est en chacune chose. Et pourtāt quand ilz sont enseignez dēs sauās, ilz delaiſſēt aisēmēt leur opinion. Ilz dyēt dōques cēs deuoirs dēsquels no⁹ disputōs en cēs liures, estre quasi q̄lques honēstetés secōdes, nō seulement p̄pres auz sages, mais aussi cōmunes a toutes façons d'hōmes. Et pourtant tous ceux en sont esmeuz, ausquels est vne apparence de vertu. A la verité quād lēs deux Decies, ou lēs deux Scipions sont renommez magnanimes, ou bien quand Fabrice, ou Aristide est nōmé iuste on ne cherche pas vn exēple de ceux la de magnanimité, ou biē de ceux cy vn de iustice, cōc de gēns de sapiēce: car pas vn d'eux n'a eu la sapiēce cōme nous la voulons estre, ny entendue, ny n'ont esté sages Marc Caton, ne C. Lēlius: lēsquels toutesfois on a tenu & nommez tēls: ny mēsmes cēs sēpt: mais par vn vsage dēs moiens deuoirs, ilz auoient vne certaine

ſemblance,

ſemblâce, & apparence de ſapience. Par
 quoy il n'eſt pas rayſonnable de compa-
 rer ce que veritablemēt eſt honēſte, auęq
 vne repugnance de l'utile: ny n'eſt iamęs
 a comparer auęq lęs emolumęns, ce que
 cōmunement nous appellons honēſte, &
 que ceux ont en reueręce q̄ veulēt eſtre
 tenus pour gęns de bien: & doit autant
 eſtre conſeruee, & gardée par nous ceſte
 honēſteté qui echeť en noſtre intelligen-
 ce, que celle, qui eſt proprement appellée
 honēſteté (& l'eſt veritablement) la doit
 eſtre par lęs ſages: autrement ne peut on
 tenir la voye ſ'il en eſt aucune a la vertu.
 Il eſt vrey que cęs choſes cōcernent ceux
 lęsquels par la conſeruation dęs deuoirs
 ſont tenuz pour gęns de bien. Au regard
 de ceux qui meſurent toutes choſes ſelon
 lęs emolumęs, & proufitz, ny ne lęs veu-
 lent balācer auęq l'honēſteté, ceux la ont
 de couſtume en leur deliberacions de cō-
 parer l'honēſteté auęq ce qu'ilz pensent
 eſtre vtile: ce que n'ont de couſtume de
 faire lęs gęns de bien. Et pourtāt ie pęnſe,
 que quant Panęce a dit que lęs hommes
 ont de couſtume de doubter en ceſte cō-
 paraiſon,

paraison, qu'il a entendu ce qu'il a dit estre
 aujourdhuy en coustume, & nō pas loy-
 sible: car cest vne chose tresinfame d'auoir
 en plus grande estime non seulement ce
 qui est vtile, que ce qui est honeste: mais
 encor d'auantaige de les cōparer ense-
 mble, & en estre en doute. Qu'esse dōques
 qui a de coustume de quelquesfois faire
 doubter, & q̄ sēble deuoir estre cōsideré?
 Le croy q̄ s'il y aduiēt quelquefois doute
 que cest touchant la qualité de ce qu'on a
 a considerer. Car souuentefois le tēps
 fait, que ce qui le plus souuent a de cou-
 stume estre tenu pour infame se treuve ne
 l'estre point. Cōme pour exemple met-
 tons quelque cas manifeste. Quelle mes-
 chanceté peut estre plus grande que de
 tuer non seulement vn hōme, mais aussi
 son amy? Sera toutesfois celuy coupable
 de crime, qui aura tué vn tyran, combien
 qu'il soit son amy? quant au peuple Ro-
 main il n'est pas de cest aduis: le quel en-
 tre tous grands faicts, estime cestuy la le
 pl⁹ noble. L'utilité dōques a veincu l'ho-
 nesteté, mais au contrere l'honesteté a
 suyue l'utilité. Et pourtāt a celle fin que
 o nous

nous puissions discerner sans faillir, la ou quelquefois ce que nous appellons vtile semblera cōbatre auęq ce qu'on cognoit honęste, il y faut establir quelque regle, la quelle si nous sūyuons ęn la comparaison dęs choses, nous ne sortirons iamęs hors de nostre deuoir. Or sera ceste regle cōuenāt principallement a la rayson, & discipline dęs Stoiques, la quelle a ceste cause ęnsūyuons nous ęn cęs liures, d'autant que combien q̄ lęs choses honęstes soient par lęs ancięns Academiques, & noz Peripatętiques, qui anciennement estoient Academiques, preferęes a cęlles qui semblent vtilles, ęlles sont toutesfois plus noblement disputęes par ceux ausquels tout ce q̄ ęst honęste semble vtile, ny rien vtile, qui ne soit honęste: que par ceux ausq̄ls quelque chose ęst honęste qui n'ęst point vtile, ou bien vtile qui n'ęst point honęste. Au regard de nous, nostre Academie nous donne grande licęnce de pouoir raysonnablement dęfendre tout ce qui s'offrira probable. Mais ie reuiens a la regle. Cęst donques beaucoup plus contre nature de faire tort a autruy, & q̄ l'hōme augmente

augmente son bien au dōmage de l'hōme, que n'est la mort, la pouureté, que la douleur, ne les autres choses qui peuuent aduenir au corps, ou aux biēs exterieurs. Car premierement cela oste vne cōmune vie, & compaignie des hōmes : d'autant que si nous sommes de telle condicion, qu'un chacū pille pour son propre profit, ou qu'il force quelque autre: il faut par necessité que ceste societē du genre humain soit rompue, la quelle est mēsme-ment selon nature: tout ainsi q̄ si vn chacun membre auoit l'entēdemēt, de sorte qu'il pensast pouuoir estre sain s'il attyroit la santē de son prouchein, il seroit force q̄ tout le corps s'affoyblist & mourut: en semblable aussi si chacun de nous rauit a soy les biēs d'autruy, & qu'il robe a chacū ce qu'il pourra pour son profit, il est force que la compaignie, & comunaotē des hommes soit ruinée. Il est vrey qu'il est p̄mis a chacun, & sans repugnance de nature, de desirer, & s'acquerrir ce qui luy est necessēre a la vie, plustost qu'a autruy, Mais aussi ne nous peut elle souffrir augmenter nous biens, richesses,

& opulences des depouilles d'autruy. Ny n'est seulement ordonné de nature, c'est a dire du droit commun a toutes nations, qu'il ne soit loysible a homme de nuire a autruy pour son propre proufit, mais aussi par les loix des peuples, par lesquelles en chacune cité la Repub. est conseruée. Croyez que les loix tendent a ce, & veulent que la compagnie des hommes demeure entière: punissât de mort, de bannissement, de prisons & amendes, ceux qui la corrompent. Ce qu'encores plus requiert la rayson de nature, qui est la loy diuine, & humaine: a la quelle celuy qui voudra obeyr (tous de vrey y obeyront, qui voudront viure selon nature) ne fera iamés rien pour desirer l'autruy, & pour faire sien ce qu'il aura prins d'un autre. De vrey la hauteur, & magnanimité est beaucoup plus selon nature: aussi est la compagnie, iustice, & liberalité, que la volupté, que la vie, que les richesses. Desquelles le depris, & contemnement de celuy qui les compare auçq l'utilité commune sent sont haut, & grand cuer. Au regard de prendre l'autruy pour son propre proufit,

fit, c'est plus cōtre nature q̄ n'est la mort, la douleur, ne qu'autres telles choses: & si est plus selon nature de prendre grands trauaux & peines pour la conseruacion, & ayde (s'il est possible) de toutes naciōs, en ensuyuant cest Hercules, le quel le renom recors de ses bienfaicts a logé auçq la cōpaignie des celestes, que de viure en solitude, non seulement sans aucunes molēsties, mais encores en grādes voluptés, en abondance de tous biens, & qu'encores tu fois d'une excellente beauté & force. Et pourtant tout homme de bon, & noble esperit prefere de beaucoup ceste vie la a ceste cy. Dont il aduient que l'hōme obeyssant a nature, ne peut nuire a l'hōme. Au surplus celuy qui force autruy, pour se procurer quelque bien, ne pense rien faire contre nature: ou bien il est d'opinion de plustost fuir la mort, la pouureté, la douleur, la perte des enfans, prochains, & amys, que de faire tort a quelqu'un. Si en faisant violence auz hōmes, il ne pense rien estre fait contre nature: que seroys tu debatre auçq celuy, qui rauist l'homme de l'homme? Si aussi il

estime cela deuoir estre fuy: mais que la mort, la poureté & la douleur soient pires: il se trompe en ce qu'il pense qu'aucun defect du corps, ou des biens soit plus grief, que ceux de l'ame. Tous hommes d'ordres doyent auoir vne intention; que le profit particulier soit de mesme que l'uniuersel: le quel si quelqu'un rauist a soy, toute la compagnie des hommes sera rompue. Et si aussi la nature en charge a quelque homme que ce soit de vouloir le bien de l'homme pour autāt qu'il est homme, il est necessere que suyuant la mesme nature l'utilité de tous soit commune. Et s'il est ainsi nous sommes tous compriz sous vne mesme loy de nature: ce qu'aussi estant ainsi il nous est defendu par la mesme loy de nature de faire tort a autrui. Or est le premier vray, aussi est d'ordres le dernier. Au regard de ce qu'aucuns dyent, que pour leur propre profit ilz ne robberont rien a leur pere, ny frere, & que le regard est autre quant aux autres citoiens, cest vne chose deraysonnable. Car ceux cy ne se proposent aucun droit ny compagnie avecq les citoiens pour la
 commune

commune vtilité: telle opinion de vrey
 defait toute compaignie de ville. Et quāt
 a ceux qui dyent qu'o'n doit auoir egard
 aux citoiēns, & non aux estrangiers, ilz
 rompent la cōmune cōpaignie du gētre
 humain: la quelle abolie, la beneficēce,
 la liberalité, la bōté, & la iustice sont tou
 tallemēt ruinées: & doyuēt ceux qui les
 abolissent estre estimez sās reuerēce ny
 creinte dēs dieuz immortels. Car ilz de
 font la compaignie ordōnée par eux en
 tre les hōmes. De la q̄lle le lien le mieux
 estreignant, est de plustost pēser estre
 cōtre nature que l'homme fasse pour son
 proufit tort a l'hōme, que de souffrir tous
 les maux ou exterieurs, ou du corps, mēf
 mes aussi de l'ame, qui soient priuez de
 iustice: car cest la vertu qui de toutes les
 vertuz est la maistrēse & royne. Parauā
 ture dyra quelqu'un: Ne pourra pas don
 ques vn sage mourant de fain oster les
 viures a vn autre homme inutile? cētes
 non. Car ma vie ne m'est pas tant neces
 sēre, qu'une telle affection de l'ame, que
 pour mon ppre proufit ie ne fasse tort a
 autruy. Que seroit ce, si vn hōme de bien

pour ne mourir point de froid peut depouiller Phalaris Tyran cruel, & execrable, ne le fera il pas? Ce sont choses aisées a iuger. Car si tu ostes quelque chose a vn hōme inutile pour ton particulier proufit, tu le feras inhumainement, & contre la loy de nature. Mais si tu es tēl qui en sauuant ta vie peux porter grand proufit a la Repub. & a la compagnie des hommes, si a ceste cause tu prens l'autruy, cela ne sera pas reprehensible: si aussi les choses ne sont telles, chacun doit plustost porter son dommage, que de prendre le bien d'autruy. La maladie donques, ou pouureté, ou toute autre telle chose n'est pas plus contre nature, que la prinse, & desir de l'autruy. Or est il que l'omission du proufit commun est contre nature, car elle est iniuste. Et pourtant la loy de nature q̄ conserue, & contient l'utilité des hommes ordonne certainement que les choses necessēres pour la vie soient transférées d'un hōme inutile au sage, le quel mourant feroit grand playe a la commune vtilité, pourueu qu'il le fasse, de sorte qu'en ayant bonne estime de soy, & en s'aymant

DES OFFIC. DE CIC.

s'aymant il ne prene occasion d'offense. Parquoy qu'il fasse tousiours le deuoir, aduisant au proufit des hommes & a la compaignie des humains, que si souuent ie ramene en memoire. Or en tant que touche Phalaris le iugement en est tres-facile: de vrey nous n'auons point de compaignie auçq les tyrans, mais au contrere vn grand estrangement: ny n'est contre nature de despouiller si tu peux celuy qu'on peut honnestement tuer. Et doibt toute ceste maniere de peste & execration estre exterminée de la communauté des hommes. Car tout ainsi qu'aucuns membres se coupent s'ilz commencent estre priuez de sang, & de vie, & qu'ilz nuysent aux autres parties du corps: ceste brutalité & cruauté de beste sous figure d'homme doibt aussi estre separée quasi cōme d'une cōmune humanité du corps. De ce genre sōt toutes ces questiōs esqelles le deuoir est promptement requis. Je pense que Pançe eut poursuyuies telles choses, si qlque cas, ou occupacion n'eut preueni son entreprinse: pour lesquels aduis il est assez de preceptes es autres premiers

218 LE TIERS LIVRE

miers liures , par lesquels on pourra cognoistre, que c'est qu'il faut euiter de peur de l'infamie, & que c'est qui ne faut point fuyr, d'autât qu'il n'est aucunemêt infame. Mais pourtât qu'a nostre euure commencée, & presque perçette nous y metôs le comble, je te requiers mon fils que tout ainsi q̄ les Gometriens ont de coustume de ne prouuer tout, mais requerir, qu'aucunes leur soient confessées, affin que plus aisément ilz donnent a entendre leur fantasie, qu'aussi tu me concedes si tu peux, que rien n'est desirable de soy que ce qui est honeste : & s'il ne t'est loysible a cause de Cratippe, pour le moins me confesseras tu, que ce qui est honeste, est principalement de soy desirable: l'un ou l'autre me suffist: & la ou l'un semblera probable, l'autre le sera de tât plus: ny n'est rien plus probable. Or nous faut il premierement icy defendre Pançe, en ce qu'il n'a pas dit que les choses vtils puissent quelquefois repugner auęq les honestes (aussi ne luy estoit il pas licite) mais tant seulement celles qui sembloiēt vtils. Devrey il afferme souuēt qu'il n'est point

DES OFFIC. DE CIC. 219

point de chose vtile qui pareillement ne soit honēste, ny aucune honēste q̄ ne soit aussi vtile: & est d'aduis qu'il n'est point ancrē pēste plus grande entre les hommes, que l'opinion de ceux qui les ont separées. Et pourtāt a il mis en auant vne repugnance qui n'est point, ayant apparence d'estre: non pas pour no⁹ faire quelquefois preferer les vtiles aux honēstes, mais affin que sans erreur no⁹ les discernissions, si quelquefois elles aduenoient. Nous vuyderons donques ceste partie omise sans ayde, mais de nostre forge cōme lon dit communement: car rien de ceste partie n'a esté expliquē depuis Pance que ie trouuasse bon, pas q̄ me soit tombē entre les mains. Comme donques quelque façon de proufit s'offre il est necessere que nous soions esmeuz: mais si lors que tu y auras prins garde tu voys vne infamie adherente a ce q̄ donne apparence de proufit: alors l'utilitē n'est pas requerable: & faut entendre que la ou est l'infamie, la l'utilitē ne peut estre. Et si ainsi est que rien ne soit tant contre nature que l'infamie (nature de vrey desirō
 x t les

les choses de bonne conuenance, & constâce, & a a desdain les contrères) & qu'il ne soit rien conuenant a nature que l'utilité: s'as point'de doubte l'infamie ne peut estre auçq vne meſme chose vtile. Oultre plus si nous sommes nez a l'honēstetē, & qu'elle soit (comme dit Zenon) seule desirable: ou bien que veritablement elle doyue de tous points estre plus estimée que toutes autres choses, comme le veut Aristote, il est necessēre que ce qui est honēste soit le seul bien, ou le supreme: or est ce qui est bon vtile, parquoy tout ce qui est honēste, est vtile. Et pourtant quand l'erreur des meschans hommes a print quelque chose, qui a semblé proufitable elle l'a separé soudein de l'honēste. De la naissēt les meurtres, les poison, les faux testamēns, les larrecins, robemēt des finances publiques, pilleries, & rapines sur les alliez, & citoiēns: de la aussi les forces insupportables de grandes richēſſes. Finalement il y a çs citēs libres des conuoytises de regner, ny n'est rien excogitable pl⁹ cruel, ny plus execrable: certes ilz voyent les emolumēns des choses par
faux

DES OFFIC. DE CIC. 221

faux iugemens : au regard de la peine, ie ne dy pas des loix, lesquelles souuentefois ilz enfreignent, mais de l'infamie qui est la plus grieue, ilz ne la voyent point. Parquoy chassons hors ceste maniere de douteux, (car elle est toutallement meschäte, & execrable) lesquels doubtēt s'ilz ensuyront ce qu'ilz voyent estre honeste: ou bien si sciēmmēt ilz se contamineront de meschancetē. Sans point de doute il ya en telle doute de la faute, encores qu'il ne l'ayent executēe. Il ne faut donques point mēttrē en deliberacion les choses esq̄lles le doute est infame: & si doit dauātage estre ostēe en vne deliberacion, l'opiniō & esperāce de le celer, & cacher. Aussi no⁹ doit (si no⁹ auōs aucunement proufitē en philosophie) assez estre persuadē que rien ne doit estre fait en auarice, rien iniustement, ny de conuoitise, ne d'incontinēce, combien que nous le puissions celer auz dieuz, & auz hommes. Et pourtant Gyges est introduit par Platon, le quel comme la terre se fut entrouuēte par vne grande rauine de pluyes, descēdist dedans la creuasse,

222 LE TIERS LIVRE

uasse, & vit (comme dyent les fables) vn cheual d'egrain, auz coustez du ql estoient des portes, apres lesquelles ouuertes il vit vn homme mort d'une grãdeur inusitée, auęq vn anneau au doigt, le quel il tyra, et le mist au sien: or estoit il pasteur royal, & lors il se retyra a la compagnie des pasteurs, & la quand il tournoit le charton de l'anneau dedans la paome il n'estoit veu d'homme, voyant au cõtrẽre toutes choses: puis de rechief il estoit veu, quand il tournoit l'anneau au iour. Finablement s'aydãt de ceste opportunité d'anneau il commist adultere auęq la royne, a l'ayde de la q̃lle il tua le Roy son maistre, & to⁹ ceux qu'il pensoit luy pouuoir nuire: ny ne le peut onques homme voyr en nulle de ces meschancetés: par ce moien a l'ayde de l'anneau il fut incontinant Roy de Lydie. Si donques vn sage a cest anneau il ne pensera pas luy estre plus licite de pecher, que s'il ne l'auoit point: car les gens de bien cherchent les choses honestes, & non les cachées. Aucuns philosophes en ce passage sans malice, mais non pas fort fins, dyent que Platon a dicté ceste fable feinte, & inuétée, quasi comme s'il affir-

DES OFFIC. DE CIC. 223

moit qu'elle soit aduenue, ou bien qu'elle ait peu aduenir. Or est la vertu de cest anneau, & de l'exemple: si lors que tu feras quelque chose pour les richesses, puissance, domination & plaisir, tu le deuras faire, combien qu'ame ne le puisse sauoir, ne subsonner, & que cela soit a iamés incognu auz dieuz, & auz hommes: ilz nyent que cela puisse aduenir: comme de vrey il ne peut: mais ie demande toutesfois si ce qu'ilz nyēt pouuoir estre, estoit possible, que c'est qu'ilz feroiēt? Leur debat sent sōrustau: de vrey, ilz nyēt cela estre possible, & s'arrestēt la: mais ilz ne voyēt pas que emporte ce mot. Car quand nous demātons s'ilz peuuent celer ce qu'ilz ont a faire, nous ne demātons pas s'ilz le peuuent celer: mais leur liurōs quasi comme vne façon de gehenne, de sorte que si estāt l'impunité proposée, ilz respōdent qu'ilz feront a leur appetit, ilz se confesseront meschantz: s'ilz le nyent, il faudra qu'ilz cōfēssent que toutes choses infames doyuent d'elles mēsmes estre fuyes. Mais reuenons a nostre propos. Il suruient souuentefois beaucoup de causes qui troublent les entēdemēns soubz vmbre de

224 LE TIERS LIVRE

proufit: non pas lors qu'on met en deliberacion, si l'honesteté doit estre delaissee pour la grandeur d'un proufit: de vrey cela est meschant) mais si on peut sans note d'infamie faire ce qui a apparence d'estre vtile. Lors que Brutus priua de l'empire son collegal Collatin Tarquin, il pouuoit sembler le faire iniustement: car il auoit esté son compaignon a chasser les Roys, & coadiuteur en ses entreprinſes. Comme donques les princes furent d'aduis de ruiner la race du Superbe, & le nom des Tarquins, & la memoire de la coronne: (qui estoit vn conseil vtile au pays) cela estoit si honeste qu'il deuoit estre agreable au Collatin. Et pourtant l'utilité a valu a cause de l'honesteté: sans la quelle l'utilité n'eut peu estre. Au regard de ce Roy qui edifia Rome, il n'aduint pas ainsi: car l'apparence de l'utilité esmeut son cueur, & tua son frere, ayant fantasie luy estre plus proufitable de regner seul, qu'auoir compaignon. De vrey il oblia la foy, & humanité, affin qu'il peut acconsuyuir ce qui sembloit proufitable, & ne l'estoit, & toutesfois il meit en
 auant

DES OFFIC. DE CIC. 225

auât la cause des murailles auęq apparãce d'honęsteré non probable, ny assez suffisante. Il faillit donques, fauf la grace de Quirin, ou Romule. Nous ne deuons pas toutesfois delaisser noz ppres proufitz, & lęs laisser auz autres, veu qu'ilz no⁹ sont necessęres: chacun donques doibt entęndre a son proufit, pourueu q̄ ce soit sans le dommage d'autruy. Il y a vn dit sage de Cratippe, comme assez d'autres: Celuy qui court vn stade, dit il, se doibt efforcer le possible de veindre, sãs toutefois aucunement arręster, ou bien poulsier de la main celuy auęq le quel il court. De męsme rayson aussi n'ęsse pas chose inique a tout hõme de chercher ce qui luy ęst necessere pour la vie: ny n'ęst aussi raysonnable d'ęmblet l'autruy. Or sõt principalement lęs deuoirs troublez ęs amytięs, ęsquelles, si tu ne satisfais ęn ce que tu peux iustement, & si tu liures ce qui n'ęst pas raysonnable, cęst fait contre le deuoir. Mais ęn toutes cęs façõs d'amytięs il y a vne regle briefue, & aisée. Toutes choses q̄ ont apparãce d'utilité cõme dignités, richęsses, voluptés, & autres

p telles

226 LE TIERS LIVRE

telles choses, elles ne doyent iamés estre preferées a l'amytic. vn homme de bien toutesfois ne fera rié pour l'amour de son amy contre la Repub. ny contre son serement, ne contre sa foy, ne mesmes estant iuge de son amy: car en iouant ce personnage, il despouille celuy de l'amy. il fera tant seulement pour son amy, de sorte qu'il desirera sa cause estre iuste: & qu'il luy donnera le temps de mener a fin son proces, de tant qu'il est licite par les loix. Mais lors qu'il faudra proferer la sentence en cōsciēce, qu'il luy souuienne auoir dieu pour tesmoingt, c'est a dire (comme ie pense) son entendement, dont dieu n'a rien donné a l'homme plus diuin. Et pourtant auons nous de nous ancestres vne notable coustume de prier le iuge, si nous la gardiōs. Qui sont les choses qu'il peut faire sauf son honneur: la quelle requeste a regard auz choses, qu'un peu par cy auant nous auons dittes pouuoir honnestement estre a l'amy concedées par le iuge. De vrey si toutes choses que les amys desirēt doyēt estre faittes, telles ne doyēt pas estre estimées amyties, mais coniuacions:

DES OFFIC. DE CIC. 227

cions. ie parle des communes amytiés: car rien de ces choses ne peut aduenir aux hommes sages, & parfaits. On dit que Damon, & Pythias Pythagoriens, furent entre eux d'une telle amytié, que comme Denys le Tyran eut a l'un d'eux destiné le iour de sa mort, & que celuy qui y estoit cõdamné eut requis quelque peu de iours pour recõmander les siens: l'autre le pleigea corps pour corps, de sorte que s'il ne reuenoit au iour assigné, il auoit a mourir. Et cõme cest autre fut reuenu au iour, le Tyran s'esmerueillant de leur foy, requist d'estre receu pour le tiers en leur amytié. Quand donques ce qui semble vtile en vne amytié est comparé a ce qui est honeste, que l'apparance alors de l'utilité cesse, & que l'honesteté soit en regne. Comme donques les choses qui ne serõt honestes, seront requises en l'amytié, la creinte de dieu, & la foy soient preferez a l'amytié: & lors le choix du deuoir q̄ nous cherchons se trouuera. Mais il se fait souvent des fautes en la Repub. sous ombre de l'utilité: comme feirent les nostres en la ruine de Corinthe, & encores pire

p ii les .

228 LE TIERS LIVRE

les Atheniens qui ordōnerēt qu'on coupā les poulces aux Eginetes bons mariniērs. Cest aduis sēmbra vtile, d'autant qu'Egine estoit troup dangereuse au Pirée pour son voysinage : nulle chose toutesfois est vtile qui est cruēlle : de vrey la cruauté est par troup ennemye de la nature humaine, que nous deuōs ensuyure. Aussi font mal ceux qui defēdent les villes auz estrangiers, & les en chassent, comme a fait anciennement Petroine, & Papin de naguieres. Il est vrey qu'il est bien raysonnable, de n'estre loysible a celui qui n'est citoiē d'estre receu pour bourgeois, qui fut vne loy establye par Crassus & Sceuola Cōsuls tresages: mais aussi esse vne chose inhumaine de defēdre la ville auz estrangiers. Ce sont choses louables esquelles l'apparance d'un proufit public est contēpnée au pris de l'honēstetē. Nostre Rep. est pleine d'exemples tant autrefois souuent, qu'aussi a la seconde guerre Punique: la quelle apres la calamitē des Cannes eut les cueurs pl^s grands, qu'onques elle n'eut durāt sa bōne fortune. Il n'y eut point d'apparance
de

DES OFFIC. DE CIC. 229

de peur, ny inçencion de paix : croyez que la force de l'honçsteté çst si grãde, qu'elle efface l'apparãce de l'utilité. Comme les Atheniens ne peussent aucunement resister a la force des Perses : & qu'ilz eussent deliberé qu'en delaisant la ville, & lougeans leurs femmes, & çnfans a Troezene, ilz se ietteroient çn mer, & y defendoient la liberté de la Grèce, ilz lapiderent vn çertain Cyrfile leur remonstrant de demourer çn la ville, & d'y recevoir Xerxes: il sembloit toutesfois suyure l'utilité, mais elle çstoit nulle estant l'honçsteté repugnãte. Après que Themistocle eut rapporté victoyre de la guerre qui fut auçq les Perses, il dit çn l'assemblée qu'il auoit vn bon aduis, le quel toutesfois il n'çstoit pas besoing sauoir: & requist que le peuple luy baillast quelqu'un auçq qui il le cõmuniquast. Aristide luy fut liuré. Au quel il dit que l'armée de mer des Lacedemoniens qui s'çstoit retyrée au desfous de Gythie pourroit secretement çstre bruslée: cela fait, les forces des Lacedemoniens necessèremẽt seroient rompues. Ce qu'après auoir oy, Aristide vint

p iii a l'af

230 . LE TIERS LIVRE .

a l'assemblée du peuple, l'attendant de grand desir, & dit que le conseil de Themistocle estoit proufitable, & non pas honeste. Et pourrât les Atheniens n'estimer point cela estre vtile q n'estoit point honeste, & repudierét tout l'affaire par le moien d'Aristide, ne l'ayans toutesfois entendu. Ilz font sans point de doute mieux que nous, qui souffrons les escumeurs de mer en liberté, & raillons noz alliez. Tenons donques que ce qui est infame n'est iamés vtile, ny mesmes lors que tu acconsuyuras ce que tu pées estre vtile. Car cest vne chose miserable en ce mesmes, qu'on pense vne chose infame estre vtile. Il est vrey que (comme nous auons dit) il aduient souuent des czuses lors que l'utilité semblera repugner a l'honesteté: de sorte qu'il faut prendre garde si elle est toutallement repugnante, ou bien si elle peut estre coniointe auçq l'honesteté. Du ql genre voycy des questiōs. Comme si par maniere d'exemple, quelque hōme de bien estant party d'Alexandrie ayt amené a Rhodes vne grāde quantité de froment a leur grand disette, & famine,

DES OFFIC. DE CIC. 231

famine, & auçq vne grande chierté de viures: s'il scēt qu'assez d'autres marchans soient partiz d'Alexandrie, & qu'il ayt veu flotter les nauires chargées de fromēt tenans la rouverte de Rhodes, deura il le dire aux Rhodiens, ou bien en le taisant, vendre le sien le pl⁹ qu'il pourra: no⁹ faignons que ce soit vn homme de bien; & recherchons la deliberacion, & aduis de celuy qui ne le deura taire aux Rhodiēs s'il pense cela estre infame: mais qui est en doubte, si cela n'est point infame. Quant a ces façons de questions Diogene le Babilonien grand, & graue Stoique a vn aduis: & Antipatre son disciple, & homme vif, en a vn autre. Antipatre dit que toutes choses doyuent estre manifestées, affin que l'achapteur n'ignore rien de ce que le vendeur scēt. & Diogene dit, que le vendeur doit declarer les vices de tant que le droit ciuil l'ordōne, & faire les autres choses sans dol auçq vn vouloir de vendre fort, par ce qu'il vend: ie l'ay amené, ie l'ay mis en vente: ie vends le mien, & non point plus que les autres, & parauanture moins, quand l'abondāce

p iiii est

232 LE TIERS LIVRE

est plus grande a qui fait on tort? la raison d'Antipatres'offre d'autre part. Que fais tu? comme tu doyues entendre au proufit des hommes, & seruir a leur commune assemblée: & que tu soys né sous condition d'auoir tels principes de nature, ausquels tu doyues obeyr, & tousiours les suyure, de sorte que ton proufit soit vn proufit commun, & qu'en semblable la commune vtilité soit la tienne, celeras tu aux hommes quelle commodité, & habondance leur vient? Parauanture que Diogene respondra ainsi: Cest autre chose celer, & autre chose se taire: ny ne te cele maintenant si ie ne te dy quelle est la nature des dieuz, quelle est la fin des biens: lesquelles choses cognues te seroient de plus grand proufit, que le bon marché de blé. Ny ne m'est necessere de dire tout ce qu'oy, te seroit proufitable: tu as fait mencion que la compaignie est par nature conioincte entre les hommes: il est vrey, dit cest autre. Ceste cōpaignie est elle telle, qu'ame n'ayt rien sien? & s'il est ainsi il ne faudra donq rien vendre, mais le donner. Tu voys qu'en
toute

DES OFFIC. DE CIC. 233

route ceste disputaciõ cela ne se dit point: combien que cecy soit villain, ie le feray, puis qu'il est proufitable: mais qu'il est de tant vtile qu'il ne soit point infame: de l'autre part on dit, qu'il ne doibt estre fait d'autant qu'il est infame. Je veuil qu'un homme de bien vendẽ vne maison pour quelques fautes qu'il cognoit que les autres ignorẽt, comme qu'elle est pestilẽcialle, & estimẽe saine: qu'on ne sache point que par toutes les chambres il s'y treuve des serpens: qu'elle soit de mauuaises estoufes, & caduque: & qu'autre que le propriétaire ne sache cela: ie demande, si le vendeur ne le dit point a l'achapteur, & qu'il vende la maison beaucoup plus qu'il n'esperoit, s'il a bien ou mal fait? Antipater dira qu'il fait mal. Car en quoy sera estrange, ne montrer le chemyn a vn foruoýé, ce que par execraciõs publiques a estẽ defendu a Athenes, & q̃ souffrir l'achapteur se ruiner, & par erreur tũber en vne grãde fraude, ne le soit? car encores esse plus q̃ de ne montrer la voye, d'autant que c'est sciẽmmẽt tromper vn autre. Diogenẽ dira: t'a il cõtreint

234 LE TIERS LIVRE

treint d'achapter, veu qu'il ne t'y a pas appellé? cest autre a mis en vente ce qui ne luy aggreoit pas, & tu as achapté ce qui te plaisoit. Mais si ceux q̄ mettēt en vente vne bonne mestairie, (cōme ilz dyent) & bien ediffiée ne sont pas tenuz pour trompeurs, combien qu'elle ne soit bonne, ny bien bastie: beaucoup moins le serōt ceux, qui n'ont point magnifiée leur maison. Car la ou l'achapter a sa veue, qu'elle fraude y peut il estre du vendeur? & si au demourant on n'est pas tenu a tout ce qu'on dit, penses tu qu'on soit tenu a ce qui n'a point esté dit? Quelle folye est plus grande, qu'au vendeur de reciter les vices de la chose qu'il vend? Quelle chose seroit plus sottē, que si la crie par le commandement du propriétaire proclame ainsi: le vends vne maison pestilente? Ainsi donques en aucunes causes douteuses on defend d'une part l'honesteté, d'autre part aussi on debat de l'utilité: de sorte que ce qui semble vtile ne soit pas seulement honeste de le faire, mais encores infame de l'omettre a faire. Voyla donqs la diffension, qui a de
coustume

DES OFFIC. DE CIC. 35

coustume d'estre souuent faitte des choses vtiles auęq les honęstes, lesquelles il faut vuyder: car nous ne les auos pas mises en auant pour nous en enquerir, mais pour les declairer. Ce Rhodien donques marchāt de blez, ny ce vęndeur de maison ne sęmblēt point auoir deu celer auz achapteurs: il ęst vrey que tu ne celcs pas tout ce que tu tais: mais alors le sera ce, quand pour ton proufit tu voudras ceux ęstre ignorans de ce, dont le sauoir leur ęst de consequence. Mais qui ęst celuy qui ne voye quelle ęst cęste faęon de celer, & de quelle maniere d'hommes? croyez que ce n'ęst point fait en homme ouuęrr, ny naif, ny noble, ne iuste, ny hōme de bien: mais plustost d'un maling, couuęrt, astut, trompeur, malicieux, cauteleux, viel rēnard, & fin a męrueilles. Au demourant n'esse pas chose inurile de se soubsmęttre a tant, & autres plusieurs noms de vices? Et si au surplus ceux qui ont teu sōt blasmables, que faudra il estimer de ceux qui vsent de męnsonges? C. Canin cheualier Romain hōme de bon rencōtre, & assez sauāt, s'ęstāt trāsporté a Sarragoze pour son

236 LE TIERS LIVRE

son plaisir, & nō point pour affaires (cōme il auoit de coustume de dire) tenoit propos de vouloir aquerir quelques iardins, la ou il peut iuiter sēs amys, & auoir son plaisir sans rompement de tēste. Et cōme le bruyt en courut, vn certain Pythin changeur deit qu'il n'auoit point de iardins en vente, mais que Canin s'en pouuoit ayder comme dēs siens, le semonant quant & quant au souper le iour ensuyuāt. Et cōme Canin eut promis, alors Pythin cōme chāgeur qui estoit a la bōne grace de toute façon d'hōmes, appella dēs pescheurs, & lēs prya qu'au l'ēndemain ilz peschassent d'auant sēs iardins, leur ordōnant ce qu'il vouloit qu'ilz feissent. Canin vint d'heure au souper, le bāquet estoit bien aprēsté: vne multitude de pescheurs apportoit a sa veue chacune ce qu'il auoit prins de poisson aux piez du Pythin. Alors le Canin, que veut dire cecy Pythin, as tu si belle pēsche? as tu tāt de pēscheurs? De quoy t'emēruelles tu; dit il? tout le poissō de Sarragouze se prēt icy: cēt icy l'abbreuoir, ilz ne se sauroiēt passer de cēste mestairie. Canin enflam-
bé

DES OFFIC. DE CIC: 237

bé de desir presse le Pythin de vendre: le quel de prime face fit le faché. Somme que Canin le gaigne: & comme homme ardent, & riche il l'achapta au mot du Pythin, aussi fait il les seruiteurs. il s'oblige & passe le contrat. Le iour ensuyuant Canin inuite ses amys, & arriué d'heure il ne voyt pas vn seul coquet, il s'enquiert de son voysin s'il estoit point quelque feste de pescheurs, d'autat qu'il n'en voyoit point. Nô pas que ie sache, dit l'autre: ny n'a l'on de coustume de pescher icy: & pourtant m'emerveilloy ie bien, q̄ ce pouoit estre hier. le Canin se courrouffoit, mais qui eut il fait. Car Aquilla mon collegial & familier n'auoit pas encores proferé les ordonnances du mauuais dol: lesquelles comme ce le requisse que cestroit que mauuais dol, il respõdoit, lors qu'une chose est feinte, & l'autre faitte: ce qu'il disoit bien clairement, comme qui estoit homme expert a donner diffinitions. Ce Pythin dôques & tous autres faisans vne chose, & feignãs l'autre sont trompeurs, meschãs, & malicieux. Nul de leurs faitts donques peut estre vtile, veu qu'il est infest

238 LE TIERS LIVRE

fect de tât de vices. Et si la diffinició Aquilienne est vraye, il faut que de toute façon de viure on oste feintise, & dissimulació. Par ce moien nul hôme de bien feindra, ou dissimulera pour achapter, ou vendre mieux. Aussi estoit ce mauuais dol puny par les loix, tout ainsi que la tutelle par les douze tables, & la deception des iouuenceaux par la loy Plectoric: & hors la loy par les iugemens esquels on besoigne d'equité. Au regard des autres iugemens ces parolles sont d'excellence touchant l'arbitre en la matiere de mariage, le mieux, & le plus iustement; & es choses de foy, Qu'entre gens de bien on besoigne comme entre gens de bien. Qu'est se donques? peut il auoir quelque chose de fraude en ce qui est meilleur ou plus iuste? peut aussi estre quelque chose faitte de dol, & malice, quand on dit qu'entre gens de bien, on besoigne bien? Or est (dit Aquille) le mauuais dol comprins en deguisement & dissimulacion. Il faut donques en rous contracts oster toute mensonge. Le vendeur n'aura point pour soy de courratier,

DES OFFIC. DE CIC. 239

tier, ne l'achapteur son contrè: s'ilz viennent a parler ensemble ilz n'auront ensemble qu'un mot. Comme Quintus Sceuola fils de P. eut requis qu'on luy monstra vne fois seulement la terre qu'il achaptoit, & que le vendeur l'eut fait, il dit qu'il estimoit plus, parquoy il haussa le pris de seze cens soixante six liures. Il n'est ame qui nye cela n'auoir esté vn acte d'homme de bien: mais il ne le tiennent pas fait sagement, non plus que s'il eut vendu, le moins qu'il eut peu. Voyla donques la ruine en ce qu'ilz estiment les vns bons, & les autres sages. Dont Ennius dit, que le sage scet pour neant, qui ne peut faire son proufit. cela est veritable si Enni⁹ & moy accordiôs, que cest que proufiter. Le voy Hecaton le Rhodien disciple de Pançe en ces liures qu'il a escriz touchât les deuoirs de bien viure, dire a Q. Tubero, que le deuoir d'un sage est d'auoir egard a son mesnage en ne faisant rien contre les meurs, les loix, & institutions. De vrey nous ne voulons pas seulement estre riches a nous, mais aussi a nous enfans,

proucheins,

240 LE TIERS LIVRE

proucheins, & amys, & principalement a la Repub. Car les richesses, & habondance d'un chacun en particulier s'ont les opulences d'une cité. A cestuy cy donques ne peut plaire le fait de Sceuola, duquel i'ay de naguieres parlé comme qui recuse faire chose pour son proufit qui ne soit loysible : au quel n'est deuë ne louange grande, ne grace. Finablement si le deguisement, & la dissimulacion sont mauuais dol, il est bien peu d'affaires, ausquels il ne se rencontre: & si celuy est hōme de bien, qui proufite a ceux qu'il peut, & ne nuyt a p̄sonne, nous trouuerons tresbien vn homme iuste, & nō pas aisément vn bon homme. Ce n'est donques iamēs chose proufitable de faire fautes, car cest tousiours infamie : mais il est tousiours vtile d'estre hōme bon, d'autant qu'il est tousiours honēste. Au surplus quant au droit des possessions il est ordonné par nostre droit ciuil, qu'en les vendant les vices seroient dits, dont le vendeur auroit cognoissance. Car comme par les douze tables on ent assez dōne ordre, que les choses fussent fornies suyuant la parole, & que si

DES OFFIC. DE CIC. 241

que si quelqu'un les denyoit il seroit condamné au double, la peine aussi d'ũ celerement a esté establie par les Jurisconsultes. Car ilz ont ordonné que le vendeur seroit tenu a tout ce de vice de la possessiõ qu'il sauroit, s'il ne l'auoit dit. Comme quant les Augures eussent à faire l'augure en la forteresse, & qu'ilz eussent ordonné que T. Claude Centimale qui auoit des maisons aut mont Celin demoliroit celles desquelles l'exaucement nuysoit aux auspices, il les mist en vente: & vendit son quarrefour, que P. Calphurnin Lanaire achapta. Au ql fut faicte la mesme denõciaciõ par les augures. Parquoy cõme Calphurnin les eut demolies, & eut entendu comme Claude les auoit mises en vente depuis le commandement a luy fait, de les demolir par les Augures, il le mist en iustice. Marc Caton pere de cestuy cy, car tout ainsi q̄ tous les autres doyuët prendre le nom de leur pere, cestuy cy aussi qui a engendré vne telle lumiere le doit prendre de son filz. Il a dõques iugé tout ce que selon l'equité il falloit faire en cela. Et a prononcé ainsi: que comme en vendant

q dant

242 LE TIERS LIVRE

dant il sceut cela, & ne l'eut dit, il falloit reparer le dommage a l'achapteur. Parquoy il a esté d'aduis que c'estoit equité, que le vice cognu au vëndeur, le fut aussi a l'achapteur. Et s'il a bien iugé, ce blattier n'a pas bien fait de se taire, ny aussi le vëndeur taifant la pestilence de la maisón. Or ne peuvent tous çes recelemens estre cõpris au droit ciuil : ceux sont gardez diligemment, qui le peuvent estre. Marc Marin Gratidian nostre parent vëndit a C. Sergius Orate dës maisóns, que peu d'ans au parauant il auoit achaptées de luy: elles deuoient seruitude a Sergius, touchant laquelle Marin n'auoit dit mot : le differrent vint en iustice. Crassus playdoit pour Orate, & Anthoine pour Gratidiã, Crassus mettoit en auant le droit, que le vëndeur estoit tenu au vice qu'il auoit teu a son effien. Et Anthoine l'equité: & que d'autant que ce vice n'estoit point incognu a Sergius, qui auoit autrefois vëndu les mesmes maisons, il n'estoit point besoing de le dire: ny n'estoit celuy deceu, qui sauoit quelle estoit la chose qu'il auoit achaptée. A quel propos tout cecy? affin que
que

DES OFFIC. DE CIC. 243

que tu entēdes que l'astuce a depleu a
 noz ancēstres. Il est vrey que les loix con
 dānent les astuces autrement que les phi
 losophes : d'autant que les loix le font, de
 tāt que les choses tūbent entre les mains,
 & les philosophes en tant que touche la
 rayson & intelligēce. La rayson dōques
 requiert que rien ne soit fait par dol de
 guisement, ny tromperie. Sont ce dōques
 dols de tēdre des retz, combiē que tu ne
 fasses bruyt ne chasse? De vrey les bē
 stes sauuages souuētesfois donnent de
 dans sans estre poursuiuies : en semblable
 aussi quāt tu mets vnē maison en vente,
 & q̄ tu y mets l'escriteau comme vn rēts,
 & que tu la vēdes pour ses vices, quel
 qu'un donnera dedās sans y penser. Et cō
 bien q̄ ie voye cecy par vne coustume de
 prauēe n'estre infame suyuāt la façō de vi
 ure, nē defēdu par la loy, ou par le droit
 ciuil, il est toutefois deffēdu par la loy de
 nature. Cest la societē (& combiē que sou
 uētesfois il ayt esté dit, il le faut toutef
 fois encor plus souuēnt dire) affin qu'el
 le soit plus ample entre les hommes : dōc
 celle d'une mesme nacion est plus en af
 q̄ ii fection,

244 LE TIERS LIVRE

fection, & celle plus proucheine qui est de ceux d'une mesme cité. Et pourtāt les anciens ont voulu le droit des naciōs estre autre, q̄ le ciuil. Celuy de vrey q̄ est ciuil, n'est pas pourtāt soudeĩ droit des naciōs: mais celuy des naciōs doibt aussi estre ciuil. Mais a la verité nous n'auons point de solide & expresse forme du vray droit, & nayue iustice: nous n'ufons que d'ōbres, & images: que pleut a dieu que nous les ensuyuissions. On les tient de principes tresbons de nature, & d'exemple de verité. Mais comme grandes sont ces paroles? Que par toy, ne par ta foy, ie ne soy deceu ne trompé. Et comme sont ces autres riches? Qu'entre les gens de bien il faut bien besoigner, & sans fraude. Mais la question est grande de sauoir qui sont les gens de bien, & que cest que besoigner de bonne foy. Quintus Scæuola grand Pontife disoit qu'en tous ces iugemens il y auoit grāde force esquels on besoignoit de bōne foy: & disoit que le nom de bonne foy s'estendoit fort au large, & qu'il gi soit es tutēles, bourses communes, fidei-commissiōs, mandemens, achapts, ventes, &

DES OFFIC. DE CIC. 245

tes, & louages, par lesquelles choses la cō-
 mune compagnie est conseruée: & que
 c'est fait en grand iuge d'ordonner en el-
 les, (attendu qu'en la pluspart les iuge-
 mens se trouuent contrères) ce que cha-
 cun est tenu de faire a chascun. Parquoy il
 faut oster les finesses, aussi faut il la mali-
 ce q veut sembler estre prudēce: la quel-
 le toutefois en est fort éloignée, & distan-
 te. La prudēce de vrey gist au choix du
 bien, & du mal: au regard de la malice, si
 toutes choses qui sont infames sont mau-
 uaises, elle p̄fere les mauuaises aux bōnes.
 Or ne punit pas le droit ciuil deriué de
 nature seulement la malice, & fraude es
 possessions: mais aussi est toute trompe-
 rie des vendeurs excluse en la vente des
 serfs. De vrey celuy qui a deu sauoir la san-
 té, la fuyte, les larrecins, il en est tenu par
 l'ediēt des Ediles. au regard des heritiers
 c'est autre chose. Dōt on entend bien, que
 d'autant que nature est la force du droit,
 que c'est biē selon elle, qu'hōme ne pour-
 chase de faire butin sur l'ignorance d'un
 autre: Ny ne se peut trouuer plus grande
 ruine de la vie, qu'un deguisement d'in-
 q iii telligence

246 LE TIERS LIVRE

telligence en la malice. Dont sourdēt ces choses innumerables, de sorte que les vtilles semblent combatre aueq les honestes. Mais ou se trouuera il homme qui estant l'impunité, & ignorāce proposée, se puisse garder d'offenser? Experimentons (s'il nous plaist) es exemples esquelz le commun peuple ne pense parauanture pas faire faute. Nous n'auons pas icy a disputer des meurtriers, empoisonneurs, fauseres de testamēns, ny larrōs, ne des embleurs des finances publiques : lesquels il ne faut pas chastier de parolles, & des disputations des philosophes, mais par enferremēns & prisons. Considerons donques celles que font ceux qu'on estime gens de bien. Quelques vns apporterent de Grèce a Rome vn faux testamēt de Luce Minuce Basille, homme opulent, auquel pour plus facilement obtenir, ilz escriuerent Marc Crasse, & Q. Hortense heritiers aueq eux, qui estoient en la mēme Cité les plus puissans hommes. Et combien qu'ilz le supeçonnassent faux, en ne se sentans toutefois en rien coupables, ilz ne refuserent point vn petit present de la

DES OFFIC. DE CIC. 247

la meschâceté d'autruy. Que dirōs nous? esse assez pour ne sēbler point auoir fait faute? ie ne suis pas de cest aduis: combien que i'ēn ay aimé l'un de son viuant, ny n'ay porté hayne a l'autre aprēs sa mort. Mais comme Basille eut ordonné que M. Satirin filz de sa seur portast son nom, & qu'il l'eut fait son heritier: ie dy ce Satirin qui fut protecteur des contrées de la marche d'Ancone & de Norcie. (O l'infame note pour ce tēps là!) il n'estoit pas raysonnable que lēs princes de la cité eussent le bien, & Satirin le nom. Car si celuy qui ne defend pas, ny ne garde lēs siens d'outrage s'il le peut faire, fait iniustemēt, (cōme ie l'ay debattu au premier liure:) en quelle reputacion doibt estre celuy, qui non seulement ne les garde pas, mais donne confort a lēs outrager? Encores ne me sēblent pas lēs vrayes institutions d'heritier honēstes: si elles sont pourchassées par malicieux amiellēmēs de sēruices, & non pas veritables, mais feints: au demourāt en tēlz caz vne chose quelquefois sēnable estre vtile, & l'autre honēste faulserment. car la regle de l'utilité est de mes-

q iiii me

me que celle d'honesteté. Quiconque ne
 preuerra cela, ne sera point sans dol, ne
 sans meschanseté. car en pensant ainsi: ce-
 cy est véritablement honeste, mais c'est
 autre est expediënt, il osera biẽ par erreur
 demembrer les choses cõioinctes par na-
 ture: lequel erreur est la source de trompe-
 rie, de malefices, & de toutes meschance-
 tés. Et pourtant si vn homme de bien a le
 pouuoir tel, qu'en hurtant des doigts, son
 nom se puisse coller dedans les testamens
 des riches, il n'en vsera point, encor qu'il
 tienne pour certain, que iamẽs homme
 ne s'en doubtera. Croy que si tu donnois
 a Marc Crasse vn tel pouuoir qu'en hur-
 tant des doigts, il peust estre institué he-
 ritier, ne l'estant a la verité, il danseroit
 au parquet. Or l'homme iuste, & celuy
 que nous sçentons homme de bien, n'o-
 stera rien a ame pour le faire sien: que ce-
 luy qui s'emẽrueille de cela, confesse ne sa-
 uoir que c'est qu'un homme de bien. Et si
 au demourãt quelqu'un veut deployer la
 cognoissance de son entendement, qu'il
 aprenne de soy mẽsmes celuy estre hom-
 me de bien, qui fait bien a ceux auxquels
 il

DES OFFIC. DE CIC. : 249

il peut le faire, qui ne nuyt a ame, sinon prouqué d'oultrage. Que sera ce donques? celui ne nuyt point qui quasi par vn certain venin fait tant, qu'il chasse les vreys heritiers, & qui succede en leur lieu? Il ne fera donq pas, dira quelqu'un, ce qui luy est proufitable & expediënt? mais au contrere qu'il fasse son compte, que rien qui soit iniuste n'est expediënt, ne vtiles ny ne peut celuy estre homme de biẽ, qui n'a aprins cela. I'ay autrefois des mō enfance, oy dire a mon pere que Fimbrie, homme consulaire fut iuge de Marc Luce Lutace, cheualier Romain, bien honeste, qui s'estoit obligé a quelque peine s'il n'estoit hōme de bien: auquel il dit qu'il n'en donneroit iamès son iugement, de peur que iugeant au contrere il ne despoilla vn prudhomme de sa bonne fame: ou bien, qu'il ne sembla auoir assure qu'il en fut quelqu'un, veu que c'est vne chose qui consiste en deuoirs & louāges innumerables. A cest homme de bien donques que non seulement Fimbrie, mais aussi Socrates ne cogneut onques rien, ne peut aucunement sembler vtile, qui ne soit honeste.

Et

250 LE TIERS LIVRE

Et pourtant vn tēl homme n'osera non seulement faire, ny encores penser chose qu'il n'ose bien dire. N'esse donq pas chose infame aux philosophes de mētre en doute ces choses, esquelles les villageoiz n'en font point? desquels est né ce proverbe ia tout tōmun de tout tēmps. De vrey quant ilz louent la foy, & bonté de quelqu'un, ilz le disent digne auęq le quel tu ioues a la morre en tenebres. Que signifie cela sinon, que rien n'est expediant, qui ne soit conuenant, encores que tu le puisses obtenir sans repugnance d'ame? Voys tu donques pas bien par ce proverbe, qu'on ne peut pēdonner a ce Giges, ne a cest autre, qu'un peu au parauant ie faignoy pouuoir par vn hurtement de doigts s'aquerir toutes successions? Tout ainsi de vrey que ce qui est ifame, ne peut combiē que caché estre aucunement fait honēste: en semblable aussi ce qui n'est point honēste, ne peut nullement estre rendu vtile, a quoy encores est la nature contrēre, & repugnante. Il est vrey que quant les presēns sont grans, il y a occasion de pecher. Cōme C. Marin fust loing
de

DES OFFIC. DE CIC. c. 251

de l'esperance du Consulat, & qu'il ne sonnast mot l'espace de sept ans après la Preture, ny ne semblast le deuoir iamés demander, il chargea enuers le peuple Romain Quinte Metel d'une prolongacion de guerre lors qu'il fut enuoyé par son capitaine a Rome du ql il estoit Lieutenant, & qui estoit vn grand homme, & citoien: disant, que si on le faisoit Consul il rendroit en peu de temps entre les mains du peuple Romain Iugurtha mort, ou vif. Par ce moien il a esté fait Consul, mais il habandonna sa foy, & iustice, mettant en hayne par vne faulse accusation vn tresbon, & honorable citoiẽ, duquel il estoit Lieutenant, & enuoyé a Rome. Aussi n'a nostre Gracidian fait le deuoir d'un homme de bien, lors qu'il estoit Preteur, & que les Tribuns de la commune eussët appellé le college pretoriẽ, affin que d'un commun aduis on ordonnast de la monnoye: car pour lors on la forgeoit telle, qu'ame ne sauoit qu'il auoit. Ilz feirent ensemble vn commun edict auẽq peine, & condẽmnation: & ordonnerent que tous ensemble se trouuassent après mydi a la place auz proes,

252 LE TIERS LIVRE

prores, & tous a part lès vns dës autres: Marin tyre de son siege droit a la chiere des prores, & prononça seul l'ediët qui auoit esté fait en commun: qui fut vn cas (si tu le veux sauoir) qui luy fut a grand hõneur: on luy fait par toutes lès rues des statues ausquelles on portoit encens, & cierges, que diray ie plus? iamës homme ne fut si aggreable a la commune. Voyla lès choses qui troublët lès hommes quelquefois en leurs aduiz, lors que ce en quoy l'equité est violée ne semble pas fort grand, & que ce qui s'en ensuyt semble merueilleusement grãd. cõme a Marin de desrobber a sès cõpaignons, & Tribuns de la commune la grace du peuple, ne semble pas chose fort infame, & luy sembloit chose fort vtile d'estre par la fait Consul, cõme lors il auoit proposé. Mais en tout y a vne regle que ie desire t'estre manifeste, c'est que ce qui semble vtile ne soit infame: ou bié s'il l'est, qu'il ne semble vtile. Que dirons nous donques? pouons nous estimer ce Marin homme de bien, ou cest autre? deploye & esueille ton entendement, afin que tu voyes quelle apparence,

DES OFFIC. DE CIC. 253

rance, forme, & cognoiffance d'homme de bien, est en luy. Vn homme de bien doncques peut il mentir pour son proufit, accuser, surprendre, & tromper? il n'est sans point de doubte rien plus faux. Est il chose si precieuse, ou proufit quelconque si desirable, que tu en doyues perdre le los, & renom d'hōme de bien? quel bien peut faire si grand ce proufit qu'on dit, comme il l'oste, s'il oste le nom d'hōme de biē auęq la foy, & la iustice? Quelle difference y a il que quelqu'un se trāfforme d'homme en beste, ou biē qu'il porte soubs la figure d'homme vne cruauté de beste? Que dirons nous de ceux qui ont toutes choses raysonnables, & honētes en nonchalance, pourueu qu'ilz deuiennent grans: ne font ilz pas de mēsmes, que celuy qui voulut auoir vn beau pere tēl, que par son audace il fut puissant? il luy sembloit chose vtile auoir grand pouuoir au peril d'autruy. Il ne voyoit pas cōbiē cela estoit iniuste enuers le pays, & cōbiē iutile, & infame. Au regard du beau pere, il auoit tousiours en la bouche des vers gręcz d'Euripides touchant les Phenissiens: lesquels

ic

254 LE TIERS LIVRE

ie diray comme ie pourray, parauanture
de peu de grace, mais en sorte que la ma-
iecre se puisse entendre,

S'il faut violer les droits, pour regner
le feras:

Mais en tous autres caz ton deuoit gar-
deras.

En quoy Eteocle ou bien plustost Euripi-
de est damnable de mort, qui a seulement
excepté celuy qui estoit le pire de tous. A
cause de quoy donques assemblons nous
les menues choses, comme les successions,
marchandises, & venditions fraudulen-
tes? tu as deuant tes yeux celuy qui a desi-
ré estre roy du peuple Romain, & estre
seigneur de toutes les naciones, ce qu'il a
mené a fin. La quelle conuoitise si quel-
qu'un veut dire honeste, il est hors du sens,
car il approuue la ruine des loix, & de la
liberté: & estime glorieuse, leur oppressio
cruelle, & detestable. De quelle reprehen-
sion ou plustost iure m'efforceraie de di-
uertir celuy de son grand erreur, qui con-
fessera n'estre pas chose honeste de re-
gner en vne cité qui a esté libre, & qui la
doibt estre, mais bien vtile a celuy qui le
pourra

DES OFFIC. DE CIC. 255

pourra faire? Peut estre ô mon dieu a quel qu'un chose proufitable, vn cruel, & execrable meurtre du pays: quoy que celuy qui s'en est empatoillé soit par les citoiës opprimez appellé pere? Le proufit doncques se doit regler selô l'honesteté, & de sorte q̄ ces deux mots semblent entre eux differens, sonnans toutesfois vne mesme chose. Or maintenât ie viés a l'opiniô de la cômune: quelle vtilité peut il estre plus grâde que de regner? au contraire aussi ne treuve ie rien plus inutile a ccluy qui y est p̄rvenu iniustement, la ou i'ay cômencé faire le discours a la verité. Peuvent bien estre vtiles a qlqu'un les angoisses, sollicitudes, les peurs autât iour, q̄ nuyt, ny aussi vne vie pleine d'embuches & perils? Il est assés d'hommes iniques, & deloyaux a la coronne, & bien peu de bons, dit Accius, mais a quelle coronne? a celle qui venue de Tātale, & Pelops estoit a bõ droit possedée. Mais combien plus a ton aduis s'en troucroit il cõtre ce roy, lequel auçq l'armée Romaine auroit ruiné le peuple mesme Romain, & forcé a seruir vne cité, nô seulement libre, mais aussi seigneuriant

256 LE TIERS . LIVRE

riant les nations? Quelles taches de conscience le penses tu auoir eu en son cueur? quelles playes? a qui peut estre sa propre vie vtile, veu que d'elle la condicion soit telle, q̄ q̄ la luy ostera scra en vne supreme grace, & gloire? Si donques les choses ne sont pas vtiles qui en ont l'apparâce, d'autant qu'elles sont pleines de honte & infamie, on doibt estre suffisamment persuadé rien n'estre vtile, qui ne soit honeste. Combiē que cela a esté souuent autrefois iugé, & mesmement par C. Fabrice en sō second Consulat, & par nostre Senat durant la guerre de Pyrrhus. Car cōme sans occasion ce roy Pyrrhus eut mené la guerre au peuple Romain: & comme le différent de l'empire fut auęq vn roy noble, & puissant, vn trahyste vint au camp de Fabrice, luy promettant q̄ s'il luy vouloit offrir qlque recompense, il retourneroit secrettement au cāp de Pyrrh⁹ tout ainsi qu'il en estoit venu: & qu'il le feroit mourir de poison. Fabrice donna ordre de le faire ramener a Pyrrh⁹: qui fut vn fait que le Senat loua. Si esse que si nous chęrchōs l'apparâce, & opiniō de l'utilité, ce fuytif eut

DES OFFIC. DE CIC. 257

eut mis fin a ceste grãde guerre, & a vn si dãgereux çnnemy de l'ẽmpire: mais aussi la hõte, & meschãcerẽ eut esrẽ grãde d'auoir veincu meschãment, & nõ par vertu celuy auẽq le quel estoit le combat de la gloire. Le quel donques estoit le plus proufitable, ou a Fabrice qui fut tẽl en ceste ville, que fut Aristide a Athenes, ou biẽ a nostre Senat qui iamẽs n'a separẽ l'utilitẽ de l'hõneur, de combattre l'ẽnnemy auẽq les armes, ou biẽ auẽq les poisons? Si l'ẽmpire doit estre poursuyuy pour la gloire, la meschãcerẽ en soit hors: en la quelle ne peut estre aucune gloire. si aussi on cherche les richẽsses comme que ce soit, ẽlles ne pourront iamẽs estre vtiles auẽq l'infamie. C'ẽst aduis dõques du filz de Luce Philippe. Q. ne fut vtile: que les citẽs que L. Sylla auoit affranchy par le decret du Senat au moien de deniers, fussent de rechief tributẽres, & que nous ne leur rendissios l'argent quẽlles auoiẽt baillẽ pour la libẽrtẽ. Le Senat y consentist, q fut vnẽ infamie a l'ẽmpire: de vrey la foy dẽs escumeurs de mer ẽst meilleure, que cẽlle du Senat. Mais aussi les tributs en sont au-
r gmentez:

258 LE TIERS LIVRE

gmentez: il est donq vtile. iusques a quant
 oseront ilz dire quelque chose vtile, qui
 n'est point honeste. Peut vne hayne, & in-
 famie estre vtile a aucū empire, qui doit
 estre reparé de gloire, & de la biēueil-
 lace des alliez? i' ay souuentefois aussi esté
 d'opinion contrere de mon amy Caton:
 car il sembloit de par trop grande violen-
 ce defendre les finances publiques, & tri-
 buts: & denyer toutes choses aux rece-
 ueurs, & beaucoup aux alliez, ausquelz
 nous deussions bien faire, comme qui a-
 uōs de coustume de faire auęq eux com-
 me auęq nous fermiers: & de tāt plus que
 ceste cōiunction d'ordre cōcernoit la cō-
 seruacion de la Repub. Aussi faisoit mal
 Curio en disant la cause des Traspadeins
 estre iuste: de vrey il disoit tousiours, que
 l'utilité fut la maistresse. il diroit plustost
 quelle n'estoit iuste, d'autāt qu'elle n'estoit
 vtile a la Repub. qu'il ne la confesseroit es-
 tre vtile, en la disant iuste. Le siziesme li-
 ure d'Hecaton est plein de telles questiōs:
 comme si c'est le deuoir d'un homme de
 biē de ne nourrir sa famille en vne chiere
 année: dont il dispute le pro & contra. fi-
 nablement

DES OFFIC. DE CIC. 259

nablement toutesfoys il cuyde, que le de-
 uoir est plus dressé par l'utilité q̄ par l'hu-
 manité. Il demande aussi, s'il faut faire pre-
 de iect en mer, il deura plusost iecter vn
 cheual de grand pris que quelque esclave
 de petite valeur? le propre proufit en cecy
 conseille vne chose, & l'humanité l'autre.
 Si vn fol a faisy l'ès d'un bris, le sage le luy
 rauira il de force s'il peut? il dit que non:
 car ce seroit oultrage. Mais quāt au mai-
 stre du nauire? prendra il pas le sien? non:
 non plus que s'il vouloit iecter vn nau-
 gant de son nauire en la mer: d'autāt qu'il
 n'est pas a luy. de vrey le nauire n'est poit
 au maistre, mais auz nauigieurs iusques
 a ce qu'il soit de retour au lieu du quel il
 est party. Et s'il se treuve deux hommes
 sages a vn mesme es au peril de la mer,
 deurōt ilz tyrer l'un cōtre l'autre, ou biē
 l'ũ le quicter a l'autre? il le deura, mesmes
 a celuy, auquel pour sōn proufit, ou pour
 celuy de la Repub. la vie est de consequē-
 ce. Et si en cela l'un est egal a l'autre? il ny
 aura point de combat: tellement que l'un
 cedera a l'autre, quasi comme veincu par
 fort, ou a la mourre. Mais si vn pere robbe
 r ii les

260 LE TIERS LIVRE

les temples, & qu'il fasse des mines pour aller au tresor, deura le filz en aduertir les magistrats? cela seroit execrable: au contraire il deura defendre son pere, s'il est apprehendé. Le pays donques n'est pas preferé a tous devoirs? si est: mais il est bien feant au pays d'auoir des citoiens portans reuerence a leur pere. Que sera ce si le pere s'efforce d'usurper la couronne, de trahir le pays: le taira le filz? au contraire il priera auçq protestaciõs son pere de ne le faire: & s'il pect son temps il accusera, & vsera de menasses. finablement si l'affaire concerne la ruine du pays, il l'en preferera le salut a celuy du pere. Il demãde aussi si vn homme de bien a par inaduertence receu faulse monoye pour bõne, en deura il, s'il doibt a quelqu'un, faire payement comme de bonne, apres en estre aduerty? Diogenes dit que si, Antipater le nyc: auquel ie consens plustost. Celuy qui vent vn vin passé sciẽmment, le deura il dire? Diogenes ne pense point cela estre necessere, Antipater est d'aduis, que c'est le deuoir d'un hõme de biẽ. Les Stoiques aussi font en leur doctrine ceste façõ de doubtes: en
vendant

DES OFFIC. DE CIC. 261

vendant vn esclave doit on dire les vic-
 ces? ic ne dy pas ceux dont par le droit ci-
 uil, il est redhibitoire, si tu les tais: mais
 ces autres, qu'il est menteur, ioueur de
 dais, larron, yuroigne, semblent deuoir
 estre dits auz yns, & non auz autres. Si
 quelqu'un vendant l'or pense vendre du
 cuyure, luy deura vn homme de bien dire
 que c'est or, ou bien achapter dix ce qui
 vaut mille? il est donq manifeste quel est
 mon aduis, & quel est le debat entre ces
 philosophes que i'ay nommez. Ne sont
 pas tousiours a garder les conuentions,
 & promesses, qui ne sont (comme dyent
 les Preteurs) faictes par force ne de mau-
 uais dol? Si quelqu'un a baillé a vn autre
 vn médicament pour l'hydropisie, con-
 uenant auçq luy, que par apres il ne s'en
 ayderoit ia: n'es pl⁹: si par ce médicament
 il reuient a santé, & que quelques ans a-
 pres il retombe en la mesme maladie, &
 qu'il ne puisse tant faire enuers cest autre
 qu'il luy soit loysible d'en vsar, que fau-
 dra il faire, veu que celuy qui ne le veut
 permettre soit inhumain, ny ne luy soit
 fait aucun tort? il faut donner ordre a la

r iii vic,

vie, & santé. Et si vn hōme sage soit pryé
 par celuy qui le fait son heritier, que com-
 me il luy laisse par testamēt deux miliōs
 cinq cēns mil escuz, qu'auant qu'il pren-
 ne la succēssion, il danse publiquemēt &
 en plain iour au consistoire: & qu'il ayt
 ainsi promis de faire, d'autant qu'autre-
 mēt il ne l'eut pas institué son heritier,
 deura il faire ou non ce qu'il a promis? ie
 ne voudroy point auoir fait la promesse,
 ce qu'a mon aduis eut esté fait en hōme
 graue: mais pour autant qu'il a promis, la
 mēterie sera plus honēste, s'il estime vne
 danse au consistoire estre infame, pour-
 ueu qu'il ne prenne rien de la succēssion: si
 non que parauanture il liure cest argent a
 la Repub. pour vn long tēps, tellement
 que la danse ne luy est pas infame en se-
 courant la Repub. Or ne sont certeine-
 mēt les promesses a tenir qui ne sont
 point vtils a ceux ausquels tu les as fai-
 ctes. Le Soleil promit a Phaeton son filz
 (affin que nous retournions auz fables) de
 faire tout ce qu'il desireroit: il requist d'es-
 tre porté dedans le chariot de son pere. il
 fut enleué ainsi fol, & fut la ou il arresta
 bruslé

• DES OFFIC. DE CIC. 263

brulé d'un coup de foudre. Combien eût esté beaucoup meilleur si en cela la promesse du pere n'eust point esté gardée? Mais quelle fut la promesse que Thesée tira de Neptune, au quel comme il eut otroyé troys requestes, il demanda la mort de son filz Hippolyte: d'autant qu'il estoit suspect a son pere pour sa maraltre: après la quelle demande obtenue Thesée tumba en grans regrerz. Que fit Agamenon? quant après auoir voué a Diane la plus belle naissance de son royaume qui seroit ceste année la, il sacrifia Iphigenie, dont il n'estoit rien né plus beau ceste année la. Plustost ne falloit il point faire de promesse, que de commettre vn si execrable crime. les promesses d'oques ne doyuent pas tousiours estre tenues. Aussi ne doyuent tousiours estre rendues les choses baillées en garde, si quelqu'un de bon sens t'a baillé en depos vne espée, laquelle, estant trāsporté d'entendement il repete, ce seroit mal fait de la rendre: & bien fait de ne la rendre point. Et si quelqu'un qui t'a baillé en garde de l'argent, mène la guerre au pays, le luy rendras tu? non,

r iiii comme

264. LE TIERS LIVRE .

comme ie croy : car tu offēseroys la Repub. qui sur toutes choses te doibt estre la plus chiere. Par ce moien meintes choses qui de nature sont honēstes, sont faictes par tēps deshonestes: car faire dēs promēsses, tenir lēs conuentions, rendre les choses deposées, sont faictes deshonestes par vne cōmutacion de l'utilité. Or pēseie auoir assez dit touchāt lēs choses qui semblent estre de proufit cōtre iustice par vn deguisement de prudēce. Mais pour autant que nous auons tyré au premier liure lēs deuoirs de quatre sources d'honestētē: nous nous y amuserons, quant nous enseignerons combien sont enneymes de vertu lēs choses qui semblent vtils, & ne lēs sōt pas. Au surplus j'ay disputé de la prudēce que la malice veut imiter, aussi auons nous de la iustice qui est tousiours vtile, il reste deux autres parties de l'honestētē, l'une dēq̄lles se voyt en la grandeur, & force d'un cueur excellent: l'autre en vne conformitē, & moderation de continēce, & attrēmpance. Vlysses estimoit chose vtile (cōme quelques poctes Tragiques ont escrit: car dedans

Homere

DES OFFIC. DE CIC. 265

Homere tresbon autheur ny a point tel
 sublté de luy: mais les Tragedies l'accusét
 que par feintise de folye, il a voulu fuyr la
 guërre, ce n'estoit pas vn aduis honeste.
 Parauanture que quelqu'un dira qu'il estoit
 vtile de regner, & viure en repos auęq ses
 paręns, sa femme, & sō filz en Ithace. Pen
 ses tu qu'il y ayt aucun hōneur en perilz,
 & trauails continuelz equiparable auęq
 ceste tranquillité? de vrey ie la pense de
 uoir estre contēnée, & reictée: par ce que
 ie ne cuyde point vne tranquillité vtile
 qui n'est point honeste. Quelles parolles
 cuides tu qu'Vlysses eut esté cōtreint d'en
 durer, s'il eut perseüéré en ceste dissimu
 lacion? le quel encores qu'il ayt fait de
 grādes prouesses a la guërre, a enduré ces
 propos d'Ajax:

De ce saint serement qu'il a p̄mier p̄mis
 La foy, cōme sauez, a seul en depris mis
 Refusant de marcher d'une folye feinte
 Et si Palamedes de subtil e prudēce,
 N'eut de luy decouuert la fine outre
 cuydance,
 Il frauderoit tousiours le droit de la foy
 sainte.

Or

266 LE TIERS LIVRE

Or est il que le combat qu'il a fait nō seulement auęq les ennemys, mais aussi auęq les vagues luy a esté beaucoup meilleur, que d'abandoner la Grèce: entendāt d'un commun accord a la guerre contre les barbares. Or laissons cęs fables, & les faiçts estrangiers: venons a la matiere, & aux faiçtz. Comme Marc Atille Regule Consul pour la seconde fois, eut esté surprins en Afrique sous la cōduite de Xātippe Lacedemonien, estant pour lors Amilcar pere d'Annibal chief de l'armée, il fut enuoyé au Senat sur la foy, que si quelques gētilshommes prisonniers n'estoiēt renduz aux Carthaginoiz, il reuiendroit a Carthage. Comme donques il fut arriué a Rome, il voyoit bien l'apparance de l'utilité, mais comme l'hystoire porte il estima faulsc: qui estoit comme de demourer au pays, estre en sa maisō auęq sa femme, & enfans: quelle misere il auoit souffert en la guerre, la iugeant commune a la fortune du cōbat, tenir aussi l'ordre de la dignité consulaire. qui nyera ces choses n'estre vtiles? que t'en semble? vn cueur grand, & magnanime le nye. Cherches

tu

DES OFFIC. DE CIC. 267

tu tesmoignages plus grans? croy que le propre de ces vertuz est, de ne creindre rien, de depriser toutes choses humaines, & de ne penser rien qui puisse aduenir a l'homme, estre intollerable. Et pourtant que fit il; il vint au Senat, au quel il fait entendre sa charge, & ne voulut donner son aduis, & que pendant qu'il auroit sa foy obligée aux ennemys, il n'estoit point Senateur, adioustant d'auantage cela (O le fol diroit quelqu'un, & repugnant a son proufit) qu'il n'estoit pas bon de rendre les prisonniers, car ilz estoient ieunes, & bons capitaines, & luy ia cassé de vieillesse. Duquel comme l'autorité fut grande, les prisonniers ont esté retenuz, & Regule est retourné a Carthage, ny ne l'a arresté l'amour du pays, ne des siens. combié qu'il n'ignoroit pas qu'il alloit a vn ennemy cruel, & a des tormentz exquis: mais il estimoit que la foy se deuoit garder. Et pourtant comme il mouroit par veilleries, sa condicion estoit plus honorable, que s'il fut demouré en sa maison, vieil, captif, periure, & consulaire. Mais il a fait en fol, nõ seulement en n'estant

268 LE TIERS LIVRE

stant d'aduis de renuoyer les prisonniers, mais aussi en la dissuadant: pourquoy en fol? mesmement s'il proufitoit a la Repu-
 pl. Peut estre quelque chose vtile a nul ci-
 toien, qui ne l'est point a la Republi. Les
 hommes sans point de doubte ruinēt les
 fondemens de nature, en separant l'utili-
 té de l'honesteté. de vrey nous cherchons
 tous nostre proufit, & y sommes rauiz: ny
 ne pouōs autrement faire. Mais ou est ce-
 luy qui fuye son proufit? ou bien qui plus-
 tost ne le pourchasse de grand ardeur? Or
 est il que pour autant que nous ne pouōs
 nulle part trouuer les choses vtiles sinon
 en louage, hōneur, & honesteté: a ceste cau-
 se nous les tenons pour les premiers & su-
 premes, ny n'estimons le nom de l'utili-
 té, si noble que necessere. Quoy donques
 dira quelqu'un, ne creignons nous pas en
 vn serement la fureur de Iupiter? Or est il
 commun entre tous les philosophes, non
 seulement entre ceux qui disent que dieu
 n'a point de soucy, ny ne liure rien a vn
 autre: mais aussi entre ceux qui le disent
 faire tousiours, & entreprendre quelque
 chose, & qu'il ne se courrouce iamēs, ny
 n'offense.

DES OFFIC. DE CIC. 269

n'offense. Quelle nuysance plus grande eut pea iupiter faire a Regule, qu'il s'est procuré a soy mesmes? il ny a eu donques point de puissance de la religion qui eut defait vne si grande vtilité : eut il fait infamement? veu que des mauz on doit faire les moindres . aura dōques ceste infamie tant de mal, comme cest autre torment? Et combien que ce que dit Accius; As tu rôpu la foy, ie ne l'ay d'onné ny donne a nul desloyal, soit vn dit d'un roy execrable: il est toutesfois dit excellemment. Ilz adioustent dauantage, que tout ainsi que nous disons aucunes choses apparoitre vtiles, qui ne les sont pas: aussi dyent ilz qu'aucunes semblent honnestes qui ne les sont pas: comme retour au torment semble honeste, a cause de cōseruer la foy: mais il deuiet deshoneste: car ce que par la force des ennemys auoit esté fait, ne deuoit pas estre ratifié. Ilz dyent dauantage que tout ce qui est fort vtile deuiet honeste, combien qu' auparauant il ne le semblast. voy la presque les choses qui sont contre Regule: voyons donques les premieres. Commē qu'il ne failloit point
 creindre

270 LE TIERS LIVRE

treindre Iupiter, que de courroux il n'en nuyfist, d'autant qu'il n'a de coustume de se courroucer, ne de nuire. Ceste rayson ne fait pas plus contre Regule que contre tout serement: mais au serement la force, & nō pas la creinte doit estre entendue. Car le serement est vne affirmacion reuerente: or doit estre gardé ce que tu as affirmé, & promis, quasi a la presēce de dieu. Ainsi donques cela ne touche point l'ire des dieux qui n'est point: mais la iustice, & la foy. Et pourtant dit Ennius trèsbien:

O foy saincte & celeste, ô serment icuiel
 Celuy donques qui faulse son serement,
 faulse aussi sa foy: la quelle nous ancēstres
 ont voulu estre auprès de Iupiter au Ca-
 pitole, comme il est contenu en la haran-
 gue de Caton. Oultre plus Iupiter n'eut
 pas fait en son courroux plus de mal, que
 s'est fait a foy mēme Regule. il est vrey:
 s'il n'estoit point d'autre mal que le do-
 loir. or est il qu'aucuns philosophes de biē
 grande cstime afferment, que non seule-
 ment ce n'est pas grād mal, mais que da-
 uantage ce n'est pas mal: desquels ie vous
 prie

DES OFFIC. DE CIC. 217

prie ne vouloir blasmer le tesmoignage de Regule qui n'est pas des moiens, ie ne scay s'il en est de si graue. Quel autre cherchons nous plus ample que le prince de la Republique: le quel pour garder son deuoir s'est offert a vn torment volontaire? Mais en ce qu'ilz veulent le choix du moindre des mauz, c'est a dire, plustost l'infamie que la misere: est il quelque mal plus grand que l'infamie? & si elle seure quelque facon d'offense en la deformité du corps, quant grande deura sembler la deprauacion, & execracion d'un cuer rendu difforme? Et pourtant ceux qui debattent ces choses plus visuellement, n'osent rien dire mal, que ce qui est infame: ceux qui moins, ne font point de difficulté de le dire mal supreme. au regard de ce que dit le poete,

Ie n'ay donné ny donné au desloyal ma foy,
il l'a tresbien dit: d'autant que comme on
parloit d'Atrée il fallut seruir au person-
nage. Mais s'ilz font ceste consequence,
que la foy est nulle, q est baillée a vn des-
loyal: qu'ilz se donnent garde que ce ne soit
chercher vne retraite de periure. De vrey.
le

172 LE TIERS LIVRE

Le droit de la guerre, & la foy du serement doibt estre louuënt gardée a l'ennemy. Au regard de ce qui a esté iuré, de sorte que la fantasie de celuy qui le fait l'a conceu deuoir estre fait, il se doit garder: si autrement, en ne le faisant il n'y a point de periure. Comme si tu n'apportes la rançon de ta vie, conuenue auëq des detrouffeurs, ce n'est point fraude, encor que tu layes ainsi iuré: car les escumeurs de mer ne sont pas tenez du nombre des ennemys defiez, mais commun ennemy de tout le monde, auëq le quel ne doibt estre aucune foy, ny serement commun: car vn serement a faux, n'est pas periure. mais si tu ne fais ce que d'affection tu auras iuré, ainsi que par parolles nous auôs de coustume de faire, c'est periure: comme trèsbien dit Euripide:

Ma langue en a iuré, mais ma pensée est libre.

Au regard de Regule, il n'a deu troubler par son periure les condicions, & parties de la guerre. car elle estoit auëq vn ennemy iuste, & legitime: auëq le quel tout le droit fcial, & plusieurs autres sont

DES OFFIC. DE CIC. 273

font communs : & s'il n'eut esté ainsi, iamés le Senat n'eut liuré auz ennemys maintz excellens hommes prisonniers. Au surplus Tite Veturin, & Sp. Posthumin estans pour la seconde foys Consuls, furét liurez auz Samnites: d'autant qu'ilz auoyent fait paix auęq eux après auoir mal combatu au Caudin, & que noz legions furent passées soubz le iou: comme qui l'auoient fait sans l'auou du peuple, ne du Senat. Au mesme tēps aussi T. Numice, & Q. Emille, qui pour lors estoient Tribuns de la commune furét liurez auz Samnites: d'autant qu'ilz auoient autorisée la paix faicte auęq eux, à celle fin que l'le fut reiettée. de la quelle deliurance Posthumin qu'õ liuroit fut persuadeur, & auteur. Ce que long tēps après C. Mancinus feit: le quel pour estre liuré auz Numantins auęq lesquelz il auoit traicté la paix sans l'authorité du Senat, persuada la loy, que Luce Furin, & Sexte Atille établirent: après la quelle receue, il fut liuré auz ennemys. Cestuy cy feit beaucoup plus honnestement que Q. Pōpée le quel estant en mesme coulpe, & requerant au

f contręre

274 . LE TIERS LIVRE

contrère la loy n'eut point de lieu. la val-
 lut plus ce qui sembloit vtile, que l'hon-
 teté: mais du temps des ançestres la fau-
 se apparence de proufit a esté veincue par
 l'autorité de l'honçteté. Toutefois ce qui
 auoit esté fait par force ne deuoit pas estre
 ratifié. vous verrez qu'õ pourra forcer vn
 hõme magnanime. Pourquoy dõques al-
 loit il au Senat, veu meřmement q̄ c'estoit
 pour lęs dissuader de la deliurãce des pri-
 řõniers? vous reprenes ce q̄ est le pl⁹ loua-
 ble en luy . De vrey il ne s'est pas amusé a
 son iugement, mais il print la charge de
 faire que ce fut celuy du Senat: du quel s'il
 n'eut esté moiẽ, lęs captifs řãs doubtte euf-
 sent esté řenduz auz Carthaginoiz. par ce
 moien Regule fut demouré en son pays
 sain, & sauue . Ce que ne pensant estre v-
 tile au pays, il a creu luy estre honçste d'ę-
 stre de cest aduis:& de souffrir. Quant a ce
 qu'ilz dyēt q̄ ce q̄ est de fort grãd proufit,
 deuiēt honçste: au cõtrere l'est, & ne le de-
 uiēt pas. car il n'est riẽ vtile q̄ ne soit aussi
 honçste: n'y n'est honçste d'autãt qu'il est
 vtile, mais est vtile d'autãt qu'il est honç-
 ste. Parquoy de to⁹ lęs exemples admira-
 bles,

DES OFFIC. DE CIC. 275

bles, a peine en sauroit on dire vn pl⁹ louable, ny excellent q̄ cestuy cy. Mais de toute ceste louange de Regule cela meſmement eſt digne d'admiracion, en ce qu'il a eſté d'aduis de retenir les prisonniers. son retour de vrey ne nous ſemble pas fort admirable : car en ce tēps la il n'eut peu faire autrement. Et pourtant ce los n'eſt pas de l'homme mais des tēps : veu qu'il n'eſt point de lien, que les ancēſtres ayent ordonné plus eſtraignant pour garder la foy, que le ſerement. Ce que les loix enſeignent aux douze tables, auſſi font les ſolennités diuines, & les confederacions, par leſquelles la foy ſe lye auēq̄ les eñnemys : cela auſſi enſeignent les chaſtiments, & punicions des Cēſeurs, qui ne iugeoiēt riē en ſi grāde diligence que le ſerement. M. Pomponius adiourna a cōparoir en perſonne L. Manlius fils de A. après ſa dictature : d'autant qu'il auoit prolongée de quelques iours. il accuſoit auſſi d'auoir banny ſon fils Tite qui depuis fut appellé Torquat, de la compagnie des hommes : & luy auoit commandé d'habiter auz champs. Ce que comme

276 LE TIERS LIVRE

ce filz ieune eut entendu, & qu'õ vouloit facher son pere, il s'en courut a Rome: & dit on qu'il s'en vint au point du iour a la maison de Pomponius. au quel comme on l'eut dit, il se leua du liët, pensant que de courroux il apporta quelque chose contre son pere: & faisant sortir tout le monde, il fait venir ce iouuenceau. le quel soudain qu'il fut entré tyra lespée, en iurant de le tuer soudain, s'il ne luy iuroit qu'il relacherait son pere. Pomponius contraint de ceste frayeur luy iura. il le fait entendre au peuple, en leur disant la raison pourquoy il luy estoit necessère de se desister de la cause: & deliura Manlius. tât estoit pour lors le serement en reuerence. C'est ce Manlius qui appellé au combat par vn Gaulois le desit au près de la riuiere d'Anion: au quel ostant vne cheyne il en fut surnommé. durant le troysiesme consulat du quel les Latins furent a Vesere defaits, & miz en fuyte. c'estoit vn bien excellent homme: & qui de nagueres estât fort gracieux a son pere, fut rude, & seuerre enuers son filz. Mais tout ainsi que Regule fut louable en la conseruacion de son

DES OFFIC. DE CIC. 277

son serement: ces dix aussi qu'Annibal après la defaïcte auz Cannes renuoya sur leur foy au Senat, iurans de retourner au camp que les Carthaginoiz auoient gagné, s'ilz n'impetroiēt la rançon des prisonniers, sont blasmables s'ilz ne retournerent: desquelz tous n'escriuent pas de mesme. Car Polybe mesmement bon auteur, escrit que des dix gentilshommes qui furent enuoyez, les neufs retournerent nayans rien impetré du Senat, & que l'un des dix qui quelque peu après estre party du camp, y estoit retourné quasi comme ayant oblyé quelque chose, demoura a Rome. Or est il qu'il en-tendoit par son retour au camp estre deliuré de son serement: & sans rayson, d'autant que la fraude oblige, & n'absoulz pas le perjure. Ce fut donques vne folle ruze, feignant bien mal la prudence: & poustant le Senat ordonna que ce trompeur, & cauteleux seroit mené a Annibal piez, & poings liez. Mais cest autre cas est merueilleux, Annibal tenoit prisonniers huyt mille hommes: non pas qu'il les eut priz a la bataille, ou que pour

f iii le

Annibal 278

LE TIERS LIVRE

Beni
Corfoi

le dangier de la mort ilz fussent fuiz, mais ilz auoient esté laissez au camp par les Consuls Paul. & Varron. le Senat toutefois ne fut pas d'aduis de les rachapter, combien que cela se pouuoit faire a peu de coust : affin que nous gēns de guerre fussent resoluz de veindre, ou mourir.

Ces choses oyés comme il escrit abbaissent bien l'orgueil d'Annibal, d'autant que le Senat, & le peuple Romain estoit en son aduersité de si grand cuer. Par ce moien les choses qui semblent vtiles sont veincues, comparées a l'honesteté. A cille qui a escrit l'hystoire en grec, dit qu'ilz furent plusieurs qui retournerēt au camp sous fraude d'estre deliurez de leur serement, & qu'ilz furent tous notez par les Censeurs de toute maniere d'ignominie. Faisons fin a ce passage. Il est tout notoire que les choses qui se font d'un cuer timide, pouure, lasche, & rompu : comme eut esté le fait de Regule s'il eut esté d'aduis touchant les prisonniers, en ce qu'il eut sentu luy estre necessere, & non a la Republique, ou qu'il eut voulu demourer en sa maison, ne sont pas vtiles, mais

DES OFFIC. DE CIC. 279

mais meschantes, hordes, & infames. Reste la quarte partie qui est contenue en l'honneur, moderacion, modestie, continence, & attrempance. Peut donques quelque chose estre vtile qui soit contraire a ceste asssemblée de telles vertuz? Toutesfois les philosophes Cyrenaiques, & Annicerins nommez par Aristippe, ont assis tout le bien en la volupté: & ont estimé la vertu de tant estre louable, quelle causoit la volupté. desquelles villenies Epicure florist, consort & autheur presque d'une mesme sentence. Si donques on delibere de defendre, & garder l'honesteté, il faut (comme on dit communement) combattre ceux cy par mer & par terre. Car si non seulement l'utilité, mais aussi toute la vie bienheuree est contenue en vne bonne disposicion de corps, auçq vne certaine esperance d'elle, (comme l'escrit Metrodore) croyez que ceste vtilité, qui est supreme (car ilz le pensent ainsi) combatra auçq l'honesteté. Quel lieu premierement aura la prudence? sera ce a chercher plaisirs de toutes pars? O que miserable est le seruice de la vertu, seruat

f iiii a la

à la volupté: mais quel sera le deuoir de la prudence? sera ce en la lecture, & intelligence des voluptés? prenons le cas qu'il ne soit rien plus plaisant: quelle chose peut on penser plus infame? Au regard de celuy qui dira la douleur estre le supreme mal, quel lieu ordonnera il a la magnanimité qui est vn depris de douleurs, & trauaux? Et combien qu'Epicure parle en plusieurs passages (comme cest autre dit) assés magnanimement de la douleur: il ne faut pas toutesfois prendre garde a ce qu'il dit, mais a ce qui est conuenant de dire a celuy qui termine les biens par la volupté, & les mauz par la douleur: comme si ie l'oyois parlant de la continence, & attrēpance. Il dit assez & en plusieurs lieuz, mais c'est en laer, comme l'on dit: car comme peut celuy louer l'attrēpance qui met le supreme bien en volupté? De vrey l'attrēpance est ennemye des couuoitises, & les couuoitises suyuent la volupté. Or est il qu'en ces troys genres ilz vsent finement, (comme ilz peuuent), de subterfuges, mettans en auant la prudence estre vne science

ce

DES OFFIC. DE CIC. 281

ce fournissant les voluptez ; & chassant les douleurs : ilz expedient aussi aucunement la magnanimité, quant ilz mettent en avant le moien de contemner la mort, & de porter les douleurs : mais aussi font ilz l'attempance, non pas aisement, mais ainsi qu'ilz peuvent. De vrey ilz dyent que la grandeur de la volupté se cause de la priuacion de douleur. Au regard de la iustice, elle branfle, ou plus veritablement, elle est assoupie, aussi sont toutes ces vertuz qu'on voyt en la communauté, & compagnie des hommes. Car la bonté, ne la liberalité, ne la gracieuseté ne peuvent estre, non plus que l'amitié, si elles ne sont d'elles mesmes desirées, & qu'elles soient referées a la volupté, & vtilité. Concluons donques en peu de parolles : de vrey nous disons toute volupté estre contraire a l'honesteté, tout ainsi que nous auons monstré l'utilité estre nulle qui seroit contraire a l'honesteté. Et pourtant estimons nous Calliphon, & Dinomache de rant plus dignes de reprehension, qu'ilz ont pensé

282 LE TIERS LIVRE

se pouuoir vuyder le differant , en as-
 semblant la volupté auęq l'honesteté,
 tout ainsi que s'ilz couploient l'homme
 auęq la beste: l'honesteté n'admet point
 ceste coniunction, elle la contemne, &
 reiette. Au demourant la fin des biens,
 & des mauz, qui doibt estre simple, ne
 peut estre mixtionnée, ny assaisonnée
 de choses disséemblables. Passons tou-
 tesfois oultre, c'est vne grande matie-
 re qui a esté autrepert disputée plus au
 long, reuenons a nostre propoz. Or a
 il esté cy dessus assez disputé, comme
 quoy doibt estre discerné vn fait, si
 quelquefois vn apparant proufit repu-
 gnoit a l'honesteté: & si la volupté est
 ditte n'auoir aucune apparence d'utili-
 té, elle ne peut auoir aucune affinité a-
 uęq l'honesteté. Et affin que nous don-
 nions quelque chose a la volupté, elle
 aura parauanture quelque peu de saueur,
 mais rien d'utilité. Or as tu Marc mon
 filz vn present de ton pere bien grand
 a mon aduis, de tant toutesfois le fera
 il que tu le prendras: combien que tu
 deuras receuoir ces troys liures entre
 les

DES OFFIC. DE CIC. 283

les commentaires de Cratippe, comme hostes par amytié. Mais tout ainsi que si ie fusse allé a Athenes, (ce que i'eusse fait, si le pays ne m'eut a haute voix reryrê de my chemyn,) tu m'eusses finalement oy: de mēsmes aussi emploieras tu le tēmps autant que tu pourras a ces livres, par lesquels ma voix t'a esté transportée: ce que tu pourras tant que tu voudras. Et la ou ie seray aduertý que tu te ciouyras en ceste façon de sciēnce, ie deuiseray (cōme i'espere) auęq toy en personne, aussi feray ie absent, en ton absence.

A dieu donq mon filz Ciceron, & te persuade, que ie t'ay en grande affection, mais de tant plus grande encores, que tu prendras plaisir en ceste maniere de doctrine,
& regles.

FIN.

A vn seul Dieu honneur & gloire.

© 2006

